



BILAN SOCIAL 2020



Université
de Lille

Édito

Chères et chers collègues, Mesdames, Messieurs,
Nous avons le plaisir de vous adresser la troisième (et avant-dernière) édition du bilan social de l'Université de Lille dans son périmètre actuel.

Ce bilan social, comme celui des deux années écoulées, offre un instantané, sauf mention contraire pris au 31 décembre 2020 : emplois portant sur les ressources humaines dans notre université. Il offre également une photographie sur le déploiement de la politique sociale de notre Université envers ses personnels.

Ce bilan social vaut pour lui-même, mais aussi de façon dynamique par comparaison avec les données des années antérieures. Pour aider à cette lecture dynamique, un rappel des données des deux années antérieures est effectué toutes les fois que possible. Toutefois, l'entrée de l'INSPÉ dans l'Université de Lille au 1er janvier 2020 ainsi qu'à la même date, l'intégration d'une partie des personnels de l'ex-COMUE brouille cette comparaison : alors que les effectifs étudiants, saisis au 15 janvier, intégraient déjà les inscrites et inscrits à l'INSPE dans le bilan social 2019 (à cet égard, nos effectifs sont stables cette année par rapport à ceux de l'année dernière), l'augmentation de 146 collègues enseignants et enseignants-chercheurs en 2020 par rapport à 2019 (après une baisse de 49 en 2019 par rapport à 2018) est très fortement liée à l'arrivée de l'INSPE (page 21). Il en va de même pour les collègues BIATSS titulaires (+ 121).

D'autres données sont également touchées par un changement de modalité de calcul, qui rend difficile une comparaison : c'est par exemple le cas du taux d'emploi de personnels en situation

de handicap, dans la mesure où, désormais, seul le taux d'emploi direct est calculé (page 108). Le déploiement des actions décrites dans le Schéma directeur pluriannuel handicap 2022-2025 adopté par le conseil d'administration de l'Université en juin 2021 et le conventionnement, en cette fin d'année 2021, avec le FIPHFP (Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) seront à cet égard décisifs pour que nous atteignions rapidement un taux d'emploi direct de 6% (voire au-delà).

D'autres données mériteraient d'être ici commentées : c'est entre autres le cas des données genrées, qui feront l'objet d'un bilan spécifique, comme s'y est engagé le plan d'égalité professionnelle femmes / hommes adopté ce printemps 2021, de l'évolution de la titularisation et de la CDIisation des personnels, de l'évolution du télétravail, indépendamment de la crise de la COVID.

Nous ne le ferons pas et laissons le soin à chacun et chacune de s'emparer à l'aune de sa sensibilité de ce bilan social et des données objectivées qu'il livre.

Nos sincères remerciements vont à l'ensemble des services et personnes qui ont collecté, rassemblé et mis en forme les nombreuses données et informations que contient ce bilan, et, en premier lieu, la direction du pilotage et des affaires générales des Relations Humaines.

Jean-Christophe Camart
Président de l'Université de Lille

Georgette Dal
Vice-présidente Ressources

Sommaire

ELEMENTS DE METHODOLOGIE

I. PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE - CHIFFRES SIGNIFICATIFS

A. Les structures	010
B. Les étudiants et les formations	012
C. La recherche	012
D. Le patrimoine	013
E. Les finances	013
F. La vie institutionnelle	014

II. LES EMPLOIS, LES EFFECTIFS ET LA MASSE SALARIALE

A. Les emplois	018
1 - Les plafonds d'emplois votés	018
2 - Structuration des emplois	018
Emplois sur plafond état des personnels BIATSS	018
Emplois sur plafond état des personnels enseignants	019
3 - Consommation des plafonds d'emplois	020
B. Les effectifs en nombre physique	021
Effectifs des personnels enseignants et BIATSS, titulaires et contractuels	021
Evolution des effectifs titulaires et contractuels	021
Répartition des personnels enseignants par filière, corps/contrat	022
Répartition des personnels émérites	022
Répartition des personnels vacataires	022
Répartition des personnels Biatss par filière, corps/contrat	023
Répartition des personnels Biatss par catégorie, corps/contrat	024
Répartition des personnels enseignants titulaires par grade	025
Répartition des personnels Biatss titulaires par grade	026
Répartition en personnes physiques des enseignants par affectation	027
Répartition en personnes physiques des BIATSS par affectation	028
Répartition en personnes physiques des BIATSS et enseignants par affectation	029
Répartition en personnes physiques des BIATSS et enseignants par direction centrale	030
C. Les effectifs en ETP	031
Répartition en ETP des personnels titulaires et contractuels	031
Répartition en ETP des personnels enseignants par filière, corps/contrat	031
Répartition en ETP des personnels BIATSS par filière, corps/contrat	032
Répartition en ETP des personnels BIATSS par catégorie, corps/contrat	033

007	Répartition en ETP des personnels BIATSS titulaires par catégorie et grade	034
	Répartition en ETP des personnels enseignants titulaires par grade	035
	Répartition en ETP des personnels enseignants titulaires par affectation	036
	Répartition en ETP des personnels BIATSS par affectation	037
	Répartition en ETP des personnels enseignants et BIATSS par affectation	038
	Répartition en ETP des BIATSS et enseignants par direction centrale	039
	D. La masse salariale	040
	Evolution de la masse salariale globale	040
	Evolution des rémunérations principales	040
	Evolution des rémunérations accessoires	041
	Evolution des prestations sociales	042
	Evolution des cours complémentaires (y compris vacances)	042
	Cours complémentaires (brut + charges) par type de formation	042
	Cours complémentaires par type d'intervenant	042
	Masse salariale par type d'agent	042
	Répartition de la masse salariale par catégorie de dépenses et par sexe	043
	Répartition des rémunérations principales par catégorie de dépenses et par sexe	044
	Grilles de rémunération pour les agents non titulaires exerçant des missions pérennes	045
	Fourchettes de rémunération par sexe	047

III. LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION

A La démographie : répartition par sexe	050
1 - Ensemble du personnel	050
Répartition des personnels titulaires et contractuels	050
Répartition des personnels enseignants et Biatss par sexe	050
Evolution de la part des Titulaires / Contractuels par type de population	051
Effectif et part des contractuels	051
Effectif et part selon le type de population et le sexe	051
Nombre de personnels par filière	050
Répartition par filière des personnels	050
2 - Enseignants	052
Répartition des personnels enseignants titulaires par grade	052
Répartition des personnels enseignants contractuels	053
Répartition des doctorants contractuels avec ou sans enseignement	054
3 - Biatss	055
Répartition des personnels BIATSS par catégorie et statut	055
Répartition des personnels BIATSS titulaires par grade	056
Répartition des personnels en groupe fonction	057
4 - Pyramides des âges	058

B. Les métiers au 31 décembre 2020	060	B. Les congés et les modalités de service	091
1 - Enseignants titulaires	060	1 - Nombre d'agents ayant bénéficié de modalités de service suivantes	091
Répartition des personnels enseignants-chercheurs titulaires par groupe de sections CNU	060	2 - Volume horaire et nombre d'ETP correspondant aux décharges syndicales	092
Répartition des enseignants-chercheurs par sexe et par groupes de sections CNU	060	3 - Nombre d'agents ayant bénéficié d'un temps partiel	092
Répartition des personnels enseignants-chercheurs par discipline CNU	061	4 - Nombre d'agents ayant bénéficié d'un temps partiel thérapeutique	092
Taux de féminisation des disciplines CNU (en %) comparé aux données 2018 MESRI	061	5 - Nombre d'agents ayant bénéficié de congés (hors congés annuels)	093
Répartition des personnels enseignants du second degré et ENSAM titulaires par discipline	062	6 - Nombre de jours d'absences dus à des congés (hors congés annuels)	093
2 - Biatss titulaires	063	7 - Proportion d'agents titulaires ayant pris au moins un jour de congé	094
Répartition des personnels Biatss titulaires par branche d'activité professionnelle (BAP)	063	8 - Nombre d'agents et de jours d'autorisations spéciales d'absence (ASA)	095
Personnels titulaires par BAP	063		
C. Les mouvements et le recrutement des personnels titulaires	064	C. Statistiques générales sur le contentieux	096
1 - Flux des entrées et des sorties des personnels titulaires	064	D. Prévention des risques	098
Entrées	064	1 - Les Actions de prévention	098
Sorties	065	2 - Les indicateurs	102
2 - Etude sur les départs à la retraite et sur l'âge	066	E. La médecine de prévention	105
Evolution des départs à la retraite sur 3 ans	066	1 - Les visites médicales	105
Moyenne d'âge au jour du départ à la retraite	066	2 - Les Urgences	106
3 - Mobilité et Recrutement	067	3 - Psychologue du travail	107
		4 - Ergonome	107
D. Avancement	071	F. Les personnels en situation de handicap	108
1 - Avancement de grade des personnels enseignants chercheurs	071	1 - Effectifs des personnels BOE	108
2 - Avancement de grade des personnels hospitalo universitaires	072	2 - Répartition par âge	108
3 - Avancement de corps et de grade des personnels enseignants du 2nd degré et ENSAM	073	3 - Evolution du taux d'emploi et contribution FIPHPF	108
4 - Avancement de corps et de grade des personnels BIATSS	074	4 - Accompagnement des agents et aménagements des postes de travail	109
E. Etude sur les personnels BIATSS contractuels	078	G. L'action sociale et la vie sociale	110
Evolution du nombre d'agents contractuels BIATSS par catégorie et par type de contrat	078	1 - Service Social des Personnels	110
Evolution des contrats BIATSS	078	2 - Les prestations d'action sociale	117
Répartition des contractuels BIATSS par âge	079	H. La formation des personnels	123
Répartition des contractuels Biatss par catégorie et type de contrat	080	1 - Bilan de l'activité formation des personnels titulaires et contractuels	123
Répartition des contractuels BIATSS par structure	081	2 - Accompagnement des parcours professionnels	124
Nombre de contractuels BIATSS par âge et par structure (hors contrats de recherche)	081	I. La culture	125
Nombre de contractuels BIATSS par structure et par type de contrat	082	1 - Missions	125
		2 - La programmation culturelle	125
		3 - Les ateliers de pratiques artistiques	126
		4 - Les instances	126
		5 - Les équipements	126
IV. LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA VIE SUR LE CAMPUS	085	J. Le sport	127
A. Temps de travail des personnels BIATSS	086	1 - Activités par campus	127
1 - Gestion du temps	086	2 - Répartition par activité	127
2 - Le télétravail	088	3 - Répartition par activité des inscrits	127
3 - Compte Epargne Temps	089	V. ANNEXES	129
		Sigles	130
		Libellé des sections CNU	134
		Définitions	135

Éléments de méthodologie

Ce bilan social est un état des lieux de la situation sociale et des conditions de travail des personnels en 2020. Il s'agit soit d'une photographie à un instant « t », soit d'une observation sur une période de référence.

Les données transmises par les services « sources » (cf. tableau ci-dessous) sont compilées par le bureau des études RH, qui produit et met en page le document en s'attachant à proposer une présentation attractive et intelligible.

Partie	Données	Services sources	Outils sources	Date ou période de référence
I	A - Structure de l'université		Intranet	Janvier 2020
	B - Etudiants et formation	DAPeQ		15/01 2018 - 2019 - 2020 - 2021
	C - Recherche	DAPeQ		2020
	D - Patrimoine	DAPeQ		2020
	E - Finances	DAPeQ		2020
	F - La vie institutionnelle	DAJI - DRH (DPAG)		Années civiles 2018 - 2019 - 2020
II	A - Emplois	DRH (DPAG)	Winpaie / Harpège	Années civiles 2018 - 2019 - 2020
	B et C - Effectifs ETP personnels	DRH	Harpège	Années civiles 2018 - 2019 - 2020
	D - Masse salariale	DRH (DPAG)	Winpaie	Années civiles 2018 - 2019 - 2020
III	A - Démographie	DRH	Harpège	31 décembre 2018 - 2019 - 2020
	B - Les métiers	DRH MESRI	Harpège Bilan social	31 décembre 2020 2019
	C - Mouvements des personnels	DRH (DDGPC): - Entrées- sorties / Retraites - Mobilité et recrutement	Harpège Galaxie / Esup demat / Señorita	Années civiles 2018 - 2019 - 2020 Années civiles 2018 - 2019 - 2020
	D - Avancement des personnels	DRH (DGRH)	Galaxie / Compte rendu CAPA - CAPN	Années civiles 2018 - 2019 - 2020
	E - Etude sur les personnels contractuels BIATSS	DRH (DPAG)	Harpège	31 décembre 2018 - 2019 - 2020
IV	A - Temps de travail CET	DRH (DGRH)	Kélio Kélio	01/09/2020 Campagnes 2019 et 2020
	B - Congés / modalités de service	DRH (DPAG) MESRI	Harpège Bilan social	Année civile 2019 Année universitaire 17/18
	C - Statistiques générales sur le contentieux	DAJI		Année civile 2020
	D - Prévention des risques	Direction de la prévention DRH (DEST)		Années civiles 2018 - 2019 - 2020
	E - Médecine de prévention	Médecin de prévention	Chimed et Préventiel	01/01/20 au 31/12/2020
	F - Personnels en situation de handicap	DRH (DEST)		Années civiles 2018 - 2019 - 2020
	G - Action sociale	Service social des personnels DRH (DEST) SCAS	AARIS	Année civile 2020 Année civile 2020 Année civile 2020
	H - Formations des personnels Gestion des compétences	DRH (DDGPC)		Année civile 2020
	I - Culture	Direction culture		Année civile 2020
	J - Sport	SUAPS		Année civile 2020

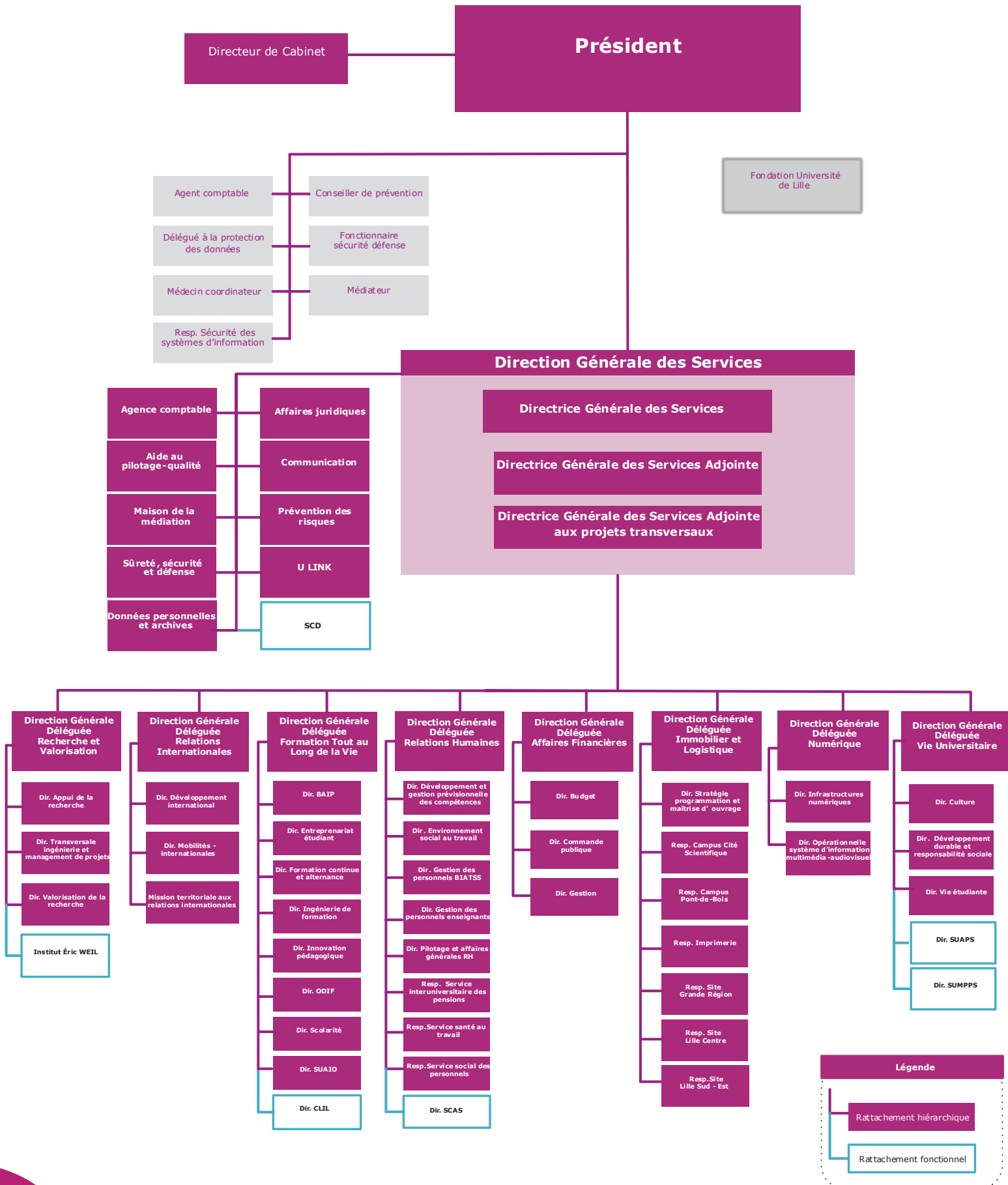


1

PRÉSENTATION DE
L'UNIVERSITÉ DE LILLE -
CHIFFRES SIGNIFICATIFS

A. Les structures

Organigramme général





Composantes

Ecole polytechnique universitaire de Lille (Polytech'Lille)	UFR de Psychologie	Faculté Finance banque comptabilité / marketing et management de la distribution
Faculté des humanités	Faculté des Sciences Économiques, Sociales	Département sciences de l'éducation et de la formation d'adultes
UFR Langues Étrangères Appliquées	Faculté de chirurgie dentaire	Institut Universitaire et Technologique A
Faculté des langues, littératures et civilisations étrangères	Faculté de médecine	Institut Universitaire et Technologique B
Faculté des sciences du sport et de l'éducation physique	Faculté de pharmacie	Institut Universitaire et Technologique C
Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales	Faculté ingénierie et management de la santé	INSPE de Lille – Hauts-de-France
Faculté des sciences et technologies	UFR développement social, éducation, culture, communication, documentation, information	Institut de formation de musiciens intervenant en milieu scolaire
IAE de Lille University school of management	UFR de géographie et d'aménagement	UFR mathématiques informatique management et économie

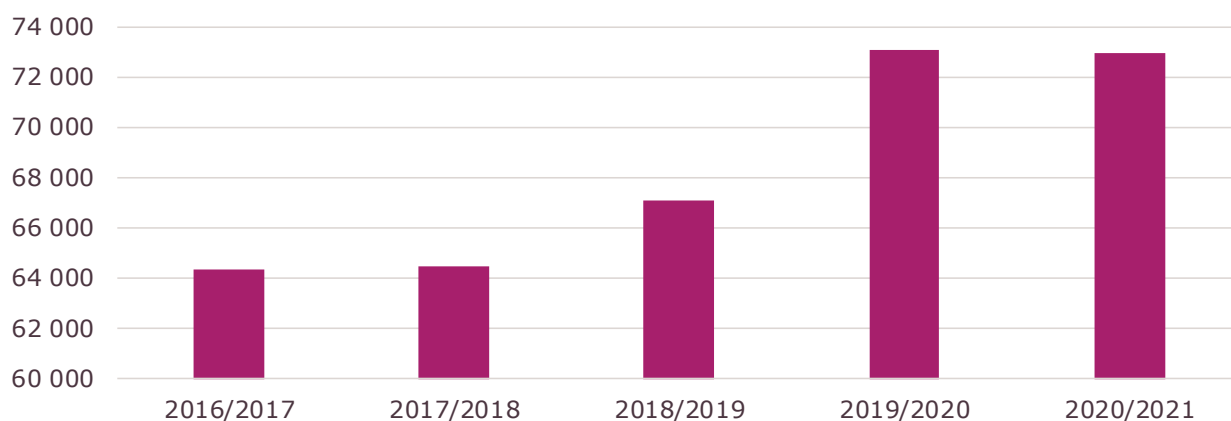
Recherche

62 unités de recherche
4 laboratoires d'excellence – LABEX (EGID, DISTALZ, CaPPA, CEMPI)
7 équipements d'excellence – EQUIPEX (Imaginex Biomed, Excelsior, Irdive, Leaf, Realcat, Ligan PM, Flux)

B. Les étudiants et les formations

1 - Les effectifs

	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Inscrits	64 460	67 116	73 062	72 992



2 - Répartition par niveau

	"DUT-DEUST Bac+2"	"Licence Bac+3"	"Master- Ingénieur"	Doctorat, HDR
Inscrits	3 723	36 290	16 678	1 881

diplômes délivrés en 2019-2020 : 23 098

Source : ODIF repères statistiques et fichier diplômés dans le cadre du dialogue de gestion

Périmètre : Hors Auditeurs libres, stagiaires de la formation continue ou autres apprenants ne visant pas un diplôme ou une certification, co_inscrits FUPL ou ESPE-LNF, étudiants IFSI, IEP, Telecom-Lille (IMT)

C. La recherche

62 unités de recherche

4 laboratoires d'excellence - LABEX

7 équipements d'excellence - EQUIPEX

D. Le patrimoine

23 sites - surface totale : 651 180 m² (surface SHON)

Ville / Site	Surface (en m ²)	
VILLENEUVE D'ASCQ	393 737	60,5%
CAMPUS CITE SCIENTIFIQUE	248 601	63,1%
CAMPUS PONT DE BOIS	109 034	27,7%
RECUEIL	24 917	6,3%
FLERS CHÂTEAU	11 185	2,8%
	145 525	22,3%
CAMPUS HOSPITALO-UNIVERSITAIRE	77 264	53,1%
CAMPUS MOULINS	44 553	30,6%
LILLE CENTRE	12 084	8,3%
IAE	10 618	7,3%
OBSERVATOIRE	1 006	- de 1%*
LOOS	38 937	6,0%
CAMPUS HOSPITALO-UNIVERSITAIRE	36 190	92,9%
EPI DE SOIL	2 747	7,1%
ROUBAIX	18 984	2,9%
CAMPUS GARE	15 351	80,9%
INFOCOM	3 633	19,1%
RONCHIN - Campus Sport	16 307	2,5%
TOURCOING	12 505	1,9%
ARTS PLASTIQUES	2 935	23,5%
IUT B	7 110	56,9%
PLAINE IMAGES	2 460	19,7%
ARRAS	10 787	1,7%
VALENCIENNES	3 180	- de 1%*
GRAVELINES	3 164	- de 1%*
STATION MARINE WIMEREUX	2 925	- de 1%*
DOUAI	2 804	- de 1%*
OUTREAU	2 325	- de 1%*
TOTAL	651 180	

* représente moins de 1 %

E. Les finances

En 2020, les dépenses principales s'élèvent à 573 990 537 € dont :

- Charges de personnels* : 473 764 887 €
- Services extérieurs : 60 903 245 €
- Dotations aux amortissements : 39 322 405 €

Les recettes principales s'élèvent à 567 034 726 € dont :

- Subvention d'exploitation : 520 424 344 €
- Etudes et prestations de services fournies : 36 540 143 €
- Droits d'inscription : 10 070 239 €

La capacité d'autofinancement (CAF) de l'université s'élève à 17 931 114 €.

* Dans les charges de personnels sont exclus les comptes 63, impôts, taxes, versements assimilés. Le montant tient compte des régularisations de fin d'exercice, telles que les charges à payer.

Source compte financier 2020

F. La vie institutionnelle

1 - Nombre de réunions des différentes instances

	2018	2019	2020
Conseil d'Administration*	11	11	13
Conseil Académique*	8	6	4
Conseil Académique restreint	13	14	15
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire*	11	8	11
Commission Recherche*	13	9	10
Comité Technique*	11	17	16
Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail*	7	8	13
Commission Paritaire d'Etablissement	16	15	10
Commission Consultative Paritaire des agents non titulaires		4	

* n'ont été comptabilisées que les réunions de ces instances en formation plénière.

2 - Répartition par sexe au sein des différentes instances

	2018				2019				2020			
	Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Conseil d'Administration	21	16	3	3	19	16	4	2	22	14	2	4
Conseil Académique	49	40	8	14	46	41	9	13	43	44	9	12
Conseil Académique restreint	24	23			24	23			25	23		
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire	23	17	6	10	22	17	5	11	18	21	7	9
Commission Recherche	26	23	2	4	24	24	4	2	25	23	2	3

	2018		2019		2020	
	H	F	H	F	H	F
Comité Technique*	34	28	9	11	9	11
Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail	16	10	6	3	6	3
Commission Paritaire d'Etablissement*	70	104	27	55	28	54
Commission Consultative Paritaire des agents non titulaires*	33	30	8	17	7	17

* Du 1er janvier 2018 et jusqu'aux élections professionnelles qui ont eu lieu en décembre 2018, le CT, la CPE et la CCPANT de l'Université de Lille étaient composés des membres des instances correspondantes des trois ex-universités lilloises, conformément aux dispositions prévues par le décret créant l'Université de Lille.



2

LES EMPLOIS, LES EFFECTIFS

ET LA MASSE SALARIALE

A. Les emplois

1 - Les plafonds d'emplois votés

		ETP
Emplois Enseignants		3 639
Emplois Biatss		2 603
	S/Total Plafond Etat	6 242
Emplois Enseignants		150
Emplois Biatss		691
	S/Total Plafond Ressources propres	841
Emplois Enseignants		3 789
Emplois Biatss		3 294
	Plafond global des emplois	7 083

Le plafond des emplois est exprimé en ETP et est composé ainsi qu'il suit :

- le plafond des emplois Etat incluant l'ensemble des emplois financés partiellement ou totalement par l'Etat, y compris les emplois gagés.
- le plafond des emplois financés par des ressources propres de l'université incluant notamment les personnels recrutés sur des financements Recherche ou SAIC.

2 - Structuration des emplois

Emplois sur plafond état des personnels BIATSS

Emplois		Catégorie	2018	2019	2020
Personnels AENES et Etat	Emplois fonctionnels	A	9,0	9,0	9,0
	Attachés de l'administration de l'Etat		64,0	64,0	69,0
	Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	B	96,0	86,0	97,0
	Adjointes administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	C	178,0	176,0	191,0
	Adjointes techniques des établissements d'enseignement		2,0	1,0	4,0
	S/Total	349,0	336,0	370,0	
Personnels ITRF	Ingénieurs de recherche	A	121,0	125,0	129,0
	Ingénieurs d'études		298,0	309,0	342,0
	Assistants ingénieurs		171,0	173,0	184,0
	Techniciens de recherche et de formation	B	416,0	417,0	455,0
	Adjointes techniques de recherche et de formation	C	708,0	705,0	785,0
	S/Total	1714,0	1729,0	1895,0	
Personnels des bibliothèques	Conservateurs généraux	A	3,0	2,0	2,0
	Conservateurs		24,0	24,0	25,0
	Bibliothécaires		8,0	8,0	10,0
	Bibliothécaires assistants spécialisés	B	52,0	52,0	59,0
	Magasiniers	C	46,0	46,0	52,0
	S/Total	133,0	132,0	148,0	
Personnels médico-sociaux	Conseillers techniques de service social	A	1,0	2,0	2,0
	Infirmiers		12,0	12,0	14,0
	Assistants de service social		10,0	9,0	9,0
	S/Total	23,0	23,0	25,0	
Emplois gagés			103,0	103,0	103,0
Emplois subventionnés			62,0	62,0	62,0
TOTAL			2 384,0	2 385,0	2 603,0

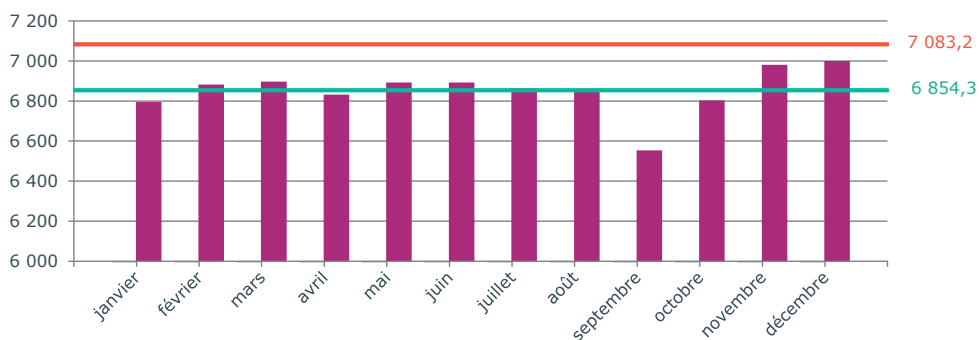
Emplois sur plafond état des personnels enseignants

	Emplois	Quotité 2018	Quotité 2019	Quotité 2020
Enseignants-chercheurs	Professeurs des Universités	638,0	641,0	656,0
	Surnombre Professeurs des Universités	6,0	3,0	2,0
	Maîtres de conférences	1 397,0	1 396,0	1 471,0
	S/Total Enseignants-chercheurs	2 041,0	2 040,0	2 129,0
Enseignants-Chercheurs Hospitalo-Universitaires	Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers	162,0	161,0	164,0
	Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires	5,0	5,0	5,0
	Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers de pharmacie	13,0	13,0	12,0
	Professeurs de médecine générale	1,0	1,0	1,0
	Surnombre Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers	9,0	4,0	2,0
	Maîtres de conférences - Praticiens hospitaliers	71,0	71,0	68,0
	Maîtres de conférences - Praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires	29,0	29,0	29,0
	Maîtres de conférences - Praticiens hospitaliers de pharmacie	8,0	9,0	10,0
	Maîtres de conférences de médecine générale	2,0	2,0	2,0
	S/Total Enseignants-Chercheurs HU	300,0	295,0	293,0
Enseignants du 2nd degré	Professeurs agrégés	239,0	239,0	267,0
	Professeurs certifiés	178,0	178,0	224,0
	S/Total Enseignants du 2nd degré	417,0	417,0	491,0
Enseignants du 1er degré	Professeurs des Ecoles	-	-	20,0
	S/Total Enseignants du 1er degré	-	-	20,0
Enseignants non-titulaires	Professeurs associés	54,5	54,5	54,5
	Attachés temporaires d'enseignement et de recherche	115,5	113,5	114,5
	Lecteurs	27,0	27,0	27,0
	Maîtres de langue	7,0	7,0	7,0
	Doctorants contractuels	299,0	290,5	286,0
	S/Total Enseignants non-tit	503,0	492,5	489,0
Enseignants non-titulaires Hospitalo-Universitaires	Professeurs associés hospitalo-universitaires	3,5	3,5	3,0
	Praticiens hospitalo-universitaires	6,0	6,0	9,0
	Assistants hospitalo-universitaires Médecine	174,0	176,0	174,5
	Assistants hospitalo-universitaires Pharmacie	-	2,0	3,0
	Assistants hospitalo-universitaires Odontologie	28,0	28,0	28,0
	Assistants associés Médecine	1,0	-	-
	S/Total Enseignants non-tit. HU	212,5	215,5	217,5
	TOTAL	3 473,5	3 460,0	3 639,5

3 - Consommation des plafonds d'emplois

Année	Plafond voté			Consommation d'ETPT (moyenne annuelle)		
	Notification Etat	Ressources Propres	TOTAL	Etat	Ressources Propres	TOTAL
2018	5 857	838	6 695	5 679,1	800,5	6 479,6
2019	5 845	838	6 683	5 708,7	755,9	6 464,6
2020	6 242	841	7 083	6 052,5	801,8	6 854,3

Plafond global

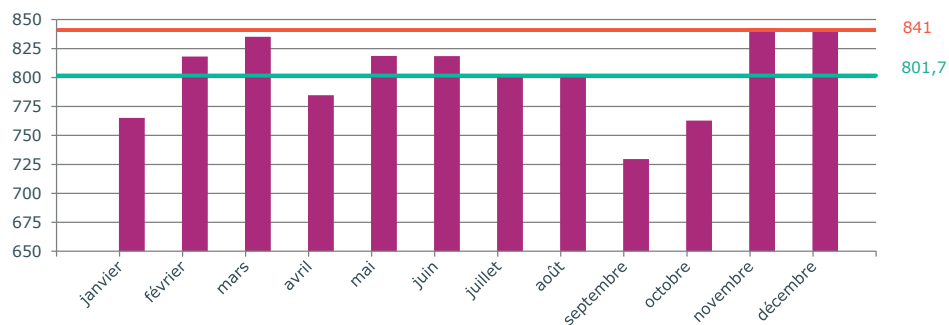


Plafond Etat



■ Consommation mensuelle
 — Plafond d'emplois voté
 — Consommation moyenne annuelle

Plafond ressources propres



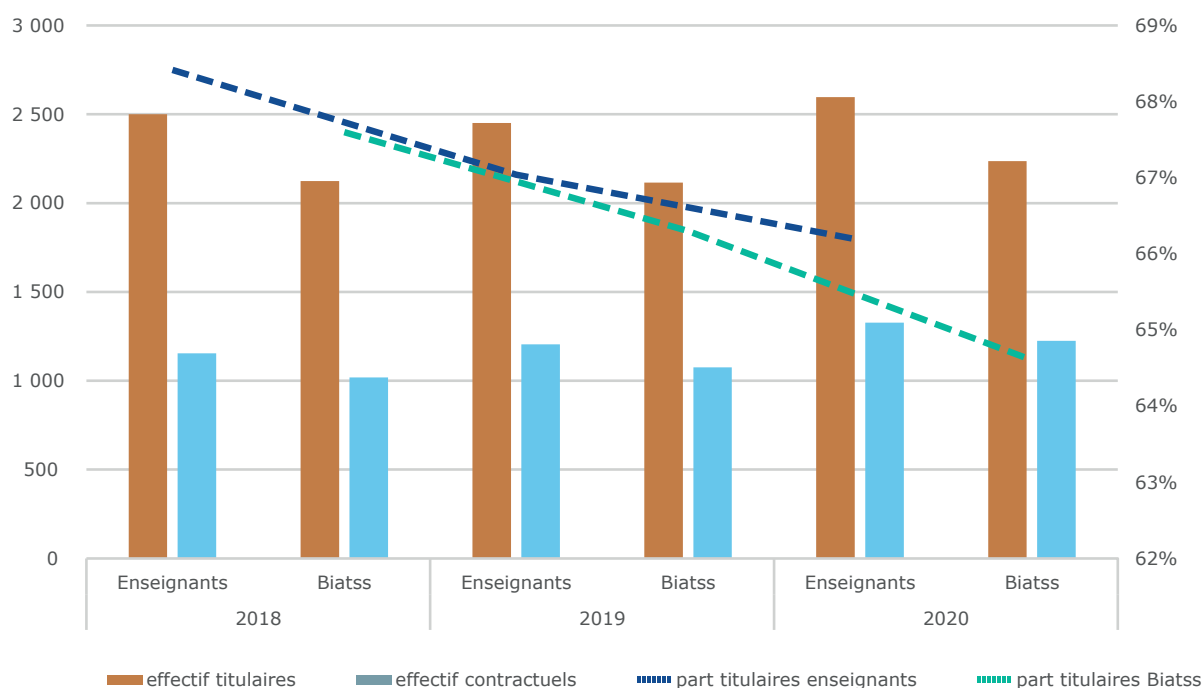
B. Les effectifs en nombre physique

Effectifs des personnels enseignants et BIATSS, titulaires et contractuels

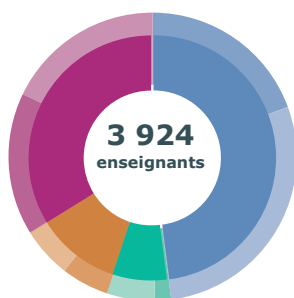
		2018		2019		2020	
		Nbre agents	ETP	Nbre agents	ETP	Nbre agents	ETP
Enseignants	F	1 509	1 452,3	1 529	1 463,3	1 668	1 591,6
	H	2 145	2 073,7	2 127	2 049,3	2 256	2 176,1
	S/Total	3 654	3 526,0	3 656	3 512,6	3 924	3 767,7
Biatss	F	1 899	1 779,4	1 973	1 839,4	2 147	2 014,5
	H	1 243	1 222,8	1 215	1 190,5	1 314	1 287,7
	S/Total	3 142	3 002,2	3 188	3 029,9	3 461	3 302,2
S/Total	F	3 408	3 231,7	3 502	3 302,7	3 815	3 606,1
	H	3 388	3 296,5	3 342	3 239,8	3 570	3 463,8
	TOTAL	6 796	6 528,2	6 844	6 542,5	7 385	7 069,9

Evolution des effectifs titulaires et contractuels

		2018		2019		2020	
		Enseignants	Biatss	Enseignants	Biatss	Enseignants	Biatss
Titulaires	Nombre	2 500	2 124	2 451	2 115	2 597	2 236
	%	68,4%	67,6%	67,0%	66,3%	66,2%	64,6%
Contractuels	Nombre	1 154	1 018	1 205	1 073	1 327	1 225
	%	31,6%	32,4%	33,0%	33,7%	33,8%	35,4%
TOTAL		3 654	3 142	3 656	3 188	3 924	3 461



Répartition des personnels enseignants par filière, corps/contrat



1 881 Enseignants-chercheurs titulaires

F : 40% H : 60%

282 Enseignants HU titulaires

F : 25% H : 75%

434 Enseignants second degré et ENSAM titulaires

F : 48% H : 52%

1 327 Contractuels enseignants

F : 47% H : 53%

		2020		TOTAL
		F	H	
Enseignants-chercheurs	Professeurs des universités	172	413	585
	Maîtres de conférences	589	707	1 296
	S/Total	761	1 120	1 881
Enseignants HU titulaires	Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers	37	148	185
	Maîtres de conférences - Praticiens hospitaliers	34	63	97
	S/Total	71	211	282
Enseignants second degré et ENSAM	Professeurs agrégés	93	89	182
	Professeurs certifiés	85	92	177
	Professeurs de lycée professionnel	5	10	15
	Professeurs d'éducation physique et sportive	13	23	36
	Conseiller principal d'éducation	1	1	2
	Professeurs des écoles	12	7	19
	Professeurs de l'ENSAM	1	2	3
S/Total	210	224	434	
Contractuels enseignants	CDI	16	19	35
	Enseignants CDD	67	57	124
	Associés HU	2	4	6
	Chefs de clinique et Assistants HU	97	133	230
	Doctorants	274	289	563
	ATER	106	104	210
	Associés	46	82	128
	Lecteurs et Maitres de langue	18	13	31
S/Total	626	701	1 327	
TOTAL	1 668	2 256	3 924	

Répartition des personnels émérites

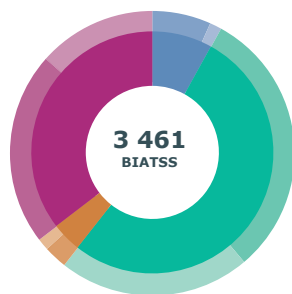
		2019		TOTAL	2020		TOTAL
		F	H		F	H	
Émérites	Professeurs des universités	21	73	94	22	77	99
	Maîtres de conférences	4	2	6	5	3	8
	Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers	1	-	1	1	-	1
	Maîtres de conférences - Praticiens hospitaliers	-	-	-	1	-	1
TOTAL	26	75	101	29	80	109	

Répartition des vacataires

ATV : Agents Temporaires Vacataires
CEV : Chargés d'Enseignement Vacataires

	2019	2020
Intervenants occasionnels	342	398
ATV étudiants	221	224
ATV retraités	134	123
CEV	4 636	4 598
TOTAL	5 333	5 343

Répartition des personnels Biatss par filière, corps/contrat



278 AENES TOS Médicaux-sociaux

F : 83% H : 17%

1 820 ITRF

F : 59% H : 41%

138 Bibliothèque

F : 66% H : 34%

1 225 Contractuels BIATSS

F : 62% H : 38%

		2020		TOTAL
		F	H	
AENES TOS Médicaux sociaux	Emplois fonctionnels	5	1	6
	Attachés de l'administration de l'Etat	29	23	52
	Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	61	6	67
	Adjointes administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	115	15	130
	Infirmiers	11	-	11
	Assistants de service social	6	-	6
	Conseillers techniques de service social	2	-	2
	Adjointes techniques des établissements d'enseignement	2	2	4
	S/Total	231	47	278
ITRF	Ingénieurs de recherche	55	70	125
	Ingénieurs d'études	209	159	368
	Assistants ingénieurs	93	93	186
	Techniciens de recherche et de formation	266	197	463
	Adjointes techniques de recherche et de formation	443	235	678
	S/Total	1 066	754	1 820
Bibliothèque	Conservateurs généraux	-	1	1
	Conservateurs	14	11	25
	Bibliothécaires	7	1	8
	Bibliothécaires assistants spécialisés	42	15	57
	Magasiniers	28	19	47
	S/Total	91	47	138
Contractuels	CDI	144	76	220
	CDD permanents	286	145	431
	CDD temporaires	152	55	207
	Contrats recherche	164	184	348
	Contrats voie titularisation	10	3	13
	Contrats aidés	3	3	6
	S/Total	759	466	1 225
	TOTAL	2 147	1 314	3 461

Répartition des personnels Biatss par catégorie, corps/contrat

	2020		TOTAL
	F	H	
Emplois fonctionnels	5	1	6
Attachés de l'administration de l'Etat	29	23	52
Ingénieurs de recherche	55	70	125
Ingénieurs d'études	209	159	368
Assistants ingénieurs	93	93	186
Conservateurs généraux	-	1	1
Conservateurs	14	11	25
Bibliothécaires	7	1	8
A Infirmiers	11	-	11
ASSAE	6	-	6
Conseillers techniques de service social	2	-	2
CDI	64	37	101
CDD permanents	53	34	87
CDD temporaires	56	21	77
Contrats recherche	154	174	328
Contrats voie titularisation	-	-	-
Contrats aidés	1	-	1
S/Total catégorie A	759	625	1 384
Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	61	6	67
Techniciens de recherche et de formation	266	197	463
Bibliothécaires assistants spécialisés	42	15	57
CDI	31	6	37
B CDD permanents	68	37	105
CDD temporaires	37	19	56
Contrats recherche	8	9	17
Contrats voie titularisation	2	1	3
Contrats aidés	1	-	1
S/Total catégorie B	516	290	806
Adjoint administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	115	15	130
Adjoint techniques des établissements d'enseignement	2	2	4
Adjoint techniques de recherche et de formation	443	235	678
Magasiniers	28	19	47
CDI	49	33	82
C CDD permanents	165	74	239
CDD temporaires	59	15	74
Contrats recherche	2	1	3
Contrats voie titularisation	8	2	10
Contrats aidés	1	3	4
S/Total catégorie C	872	399	1 271
TOTAL	2 147	1 314	3 461































Répartition des personnels enseignants titulaires par grade

		2020		TOTAL
		F	H	
Professeurs des universités	Classe exceptionnelle	52	155	207
	1ere classe	60	159	219
	2eme classe	60	99	159
Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers	Classe exceptionnelle	7	56	63
	1ere classe	14	50	64
	2eme classe	11	31	42
Professeurs de médecine générale	2eme classe	-	1	1
Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers de pharmacie	Classe exceptionnelle	-	1	1
	1ere classe	1	4	5
	2eme classe	3	2	5
Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires	Classe exceptionnelle	-	1	1
	1ere classe	-	1	1
	2eme classe	1	1	2
Maîtres de conférences	Hors classe	219	268	487
	Classe normale	370	439	809
Maîtres de conférences - Praticiens hospitaliers	Hors classe	8	8	16
	1ere classe	7	10	17
	2eme classe	7	21	28
Maîtres de conférences de médecine générale	1ere classe	-	2	2
Maîtres de conférences - Praticiens hospitaliers de pharmacie	Hors classe	-	-	-
	1ere classe	2	-	2
	2eme classe	2	2	4
Maîtres de conférences - Praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires	Hors classe	-	3	3
	1ere classe	6	14	20
	2eme classe	2	3	5
Professeurs de l'ENSAM	Hors classe	1	1	2
	Classe normale	-	1	1
Professeurs agrégés	Classe exceptionnelle	16	26	42
	Hors classe	25	21	46
	Classe normale	44	45	89
Professeurs certifiés	Classe exceptionnelle	33	34	67
	Hors classe	14	12	26
	Classe normale	46	43	89
Professeurs d'éducation physique et sportive	Classe exceptionnelle	4	12	16
	Hors classe	6	4	10
	Classe normale	3	7	10
Professeurs de lycée professionnel	Classe exceptionnelle	-	5	5
	Hors classe	2	-	2
	Classe normale	3	5	8
Professeurs des écoles	Classe exceptionnelle	5	1	6
	Hors classe	3	1	4
	Classe normale	4	5	9
Conseiller principal d'éducation	Classe exceptionnelle	1	1	2
TOTAL		1 042	1 555	2 597

Répartition des personnels Biats titulaires par grade

			2020		TOTAL
			F	H	
A	Emplois fonctionnels	Directeur général des services	1	-	1
		Administrateurs	3	1	4
		Agent comptable	1	-	1
	Attachés de l'administration de l'Etat	Hors classe	1	1	2
		Principaux	14	16	30
		AAE	14	6	20
	Ingénieurs de recherche	Hors classe	9	17	26
		1ere classe	31	28	59
		2eme classe	15	25	40
	Ingénieurs d'études	Hors classe	69	57	126
		Classe normale	140	102	242
	Assistants ingénieurs	ASI	93	93	186
	Conservateurs généraux	Conservateurs généraux	-	1	1
	Conservateurs	Conservateurs en chef	8	6	14
		Conservateurs	6	5	11
	Bibliothécaires	Hors classe	1	-	1
		Bibliothécaires	6	1	7
	Conseillers techniques de service social	CTSSAE	2	-	2
	Infirmiers	Hors classe	2	-	2
		Classe supérieure	5	-	5
Classe normale		4	-	4	
Assistants de service social	Principaux	2	-	2	
	Classe supérieure	1	-	1	
	Classe normale	3	-	3	
S/Total catégorie A			431	359	790
B	Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	Classe exceptionnelle	15	-	15
		Classe supérieure	18	2	20
		Classe normale	28	4	32
	Techniciens de recherche et de formation	Classe exceptionnelle	35	30	65
		Classe supérieure	51	47	98
		Classe normale	180	120	300
	Bibliothécaires assistants spécialisés	Classe exceptionnelle	20	4	24
		Classe supérieure	13	6	19
		Classe normale	9	5	14
	S/Total catégorie B			369	218
C	Adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	Principal 1ere classe	39	4	43
		Principal 2eme classe	76	10	86
		ADJAENES	-	1	1
	Adjoints techniques de recherche et de formation	Principal 1ere classe	83	45	128
		Principal 2eme classe	254	128	382
		ATRF	106	62	168
	Magasiniers	Principal 1ere classe	5	2	7
		Principal 2eme classe	18	14	32
		MAG	5	3	8
	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	Principal 1ere classe	1	1	2
Principal 2eme classe		1	1	2	
S/Total catégorie C			588	271	859
TOTAL			1 388	848	2 236

Répartition en personnes physiques des enseignants par affectation

	2020		TOTAL	
	F	H		
FST	194	493	687	
MEDECINE	168	322	490	
RECHERCHE ¹	182	178	360	
HUMANITES	143	109	252	
IUT A	78	147	225	
FSJPS	76	108	184	
POLYTECH LILLE	45	136	181	
INSPE	90	78	168	
FLLCE	98	66	164	
PHARMACIE	66	76	142	
FSES	52	74	126	
CLIL	76	40	116	
DECCID	69	46	115	
PSYCHO	60	36	96	
IAE	25	46	71	
CHIRURGIE DENTAIRE	24	40	64	
LEA	31	33	64	
FSSEP	17	42	59	
IUT C	31	26	57	
IUT B	27	29	56	
FFBC-IMMD	27	23	50	
ILIS	21	21	42	
MIME	12	30	42	
GEOGRAPHIE	14	21	35	
SUAPS	12	19	31	
SEFA	16	5	21	
FASEST	11	8	19	
CFMI	2	2	4	
DIRECTIONS CENTRALES ²	-	2	2	
EXTERIEURS (MAD) ³	1	-	1	
TOTAL	1 668	2 256	3 924	

1 Doctorant ayant pour affectation principale une unité de recherche

2 DGD FTLV, cf page 30 pour la répartition

3 CROUS, EXTERIEUR (MAD), FONDATION ULILLE, MAISON PR LA SCIENCE, PRESSES SEPTENTRION, SATT NORD, UNESS, UNISCIEL, USR 3185 - MESHs

Répartition en personnes physiques des BIATSS par affectation

	2020		TOTAL
	F	H	
DIRECTIONS CENTRALES ¹	732	542	1 274
FST	292	246	538
MEDECINE	190	131	321
SCD	126	80	206
FSJPS	70	51	121
INSPE	95	25	120
PHARMACIE	61	40	101
IUT A	59	29	88
POLYTECH LILLE	42	31	73
IAE	50	12	62
HUMANITES	46	13	59
FSES	37	11	48
SUMPPS	39	3	42
FSSEP	31	7	38
PSYCHO	27	10	37
DECCID	28	8	36
EXTERIEUR (MAD) ²	24	11	35
FFBC-IMMD	26	6	32
ILIS	25	5	30
CHIRURGIE DENTAIRE	12	17	29
FLLCE	24	3	27
IUT B	18	8	26
IUT C	21	2	23
GEOGRAPHIE	12	9	21
CLIL	14	2	16
LEA	12	2	14
SEFA	11	3	14
SUAPS	6	2	8
MIME	5	2	7
SCAS	6	1	7
CFMI	5	1	6
ERIC WEIL	1	1	2
TOTAL	2 147	1 314	3 461

1 cf page 30 pour la répartition

2 CROUS, EXTERIEUR (MAD), FONDATION ULILLE, MAISON PR LA SCIENCE, PRESSES SEPTENTRION, SATT NORD, UNESS, UNISCIEL, USR 3185 - MESHS

Répartition en personnes physiques des BIATSS et enseignants par affectation

	2020		TOTAL	
	F	H		
DIRECTIONS CENTRALES ¹	732	544	1 276	
FST	486	739	1 225	
MEDECINE	358	453	811	
RECHERCHE ²	182	178	360	
IUT A	137	176	313	
HUMANITES	189	122	311	
FSJPS	146	159	305	
INSPE	185	103	288	
POLYTECH LILLE	87	167	254	
PHARMACIE	127	116	243	
SCD	126	80	206	
FLLCE	122	69	191	
FSES	89	85	174	
DECCID	97	54	151	
IAE	75	58	133	
PSYCHO	87	46	133	
CLIL	90	42	132	
FSSEP	48	49	97	
CHIRURGIE DENTAIRE	36	57	93	
FFBC-IMMD	53	29	82	
IUT B	45	37	82	
IUT C	52	28	80	
LEA	43	35	78	
ILIS	46	26	72	
GEOGRAPHIE	26	30	56	
MIME	17	32	49	
SUMPPS	39	3	42	
SUAPS	18	21	39	
EXTERIEUR (MAD) ³	25	11	36	
SEFA	27	8	35	
FASEST	11	8	19	
CFMI	7	3	10	
SCAS	6	1	7	
ERIC WEIL	1	1	2	
TOTAL	3 815	3 570	7 385	

1 cf page 30 pour la répartition

2 Doctorant ayant pour affectation principale une unité de recherche

3 CROUS, EXTERIEUR (MAD), FONDATION ULILLE, MAISON PR LA SCIENCE, PRESSES SEPTENTRION, SATT NORD, UNESS, UNISCIEL, USR 3185 - MESHS

Répartition en personnes physiques des BIATSS et enseignants par direction centrale

	2020		TOTAL	
	F	H		
DGDIL	85	201	286	
DGD FTLV	187	62	249	
DGDNUM	35	151	186	
DGDRH*	134	13	147	
DGD RECHERCHE	70	18	88	
DGD VU	44	21	65	
AGENCE COMPTABLE	50	12	62	
DGDAF	37	13	50	
DGDRI	28	16	44	
DIRECTION DE LA COMMUNICATION	17	7	24	
DGS-PRESIDENCE	12	6	18	
DGSA projets transversaux	13	4	17	
DAJ	7	4	11	
PREVENTION RISQUES	6	5	11	
MEDIATION	4	3	7	
U LINK	3	4	7	
ATELIER MECANIQUE	-	4	4	
TOTAL	732	544	1 276	

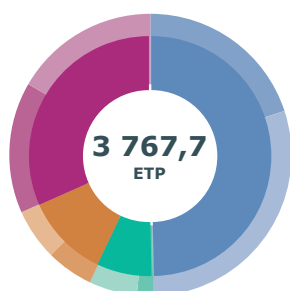
* y compris Médecine du travail et service social des personnels

C. Les effectifs en ETP

Répartition en ETP des personnels titulaires et contractuels

		2018		2019		2020	
		Enseignants	Biatss	Enseignants	Biatss	Enseignants	Biatss
Titulaires	Nombre	2 482,9	2 027,1	2 432,3	2 012,1	2 574,8	2 123,8
	%	70,4%	67,5%	69,2%	66,4%	68,3%	64,3%
Contractuels	Nombre	1 043,1	975,1	1 080,3	1 017,8	1 192,9	1 178,4
	%	29,6%	32,5%	30,8%	33,6%	31,7%	35,7%
TOTAL		3 526,0	3 002,2	3 512,6	3 029,9	3 767,7	3 302,2

Répartition en ETP des personnels enseignants par filière, corps/contrat



1 870,8 Enseignants-chercheurs titulaires

F : 40% H : 60%

279,5 Enseignants HU titulaires

F : 25% H : 75%

424,5 Enseignants second degré et ENSAM titulaires

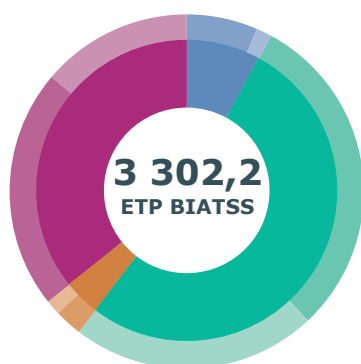
F : 48% H : 52%

1 192,9 Contractuels enseignants

F : 47% H : 53%

		2020		TOTAL
		F	H	
Enseignants-chercheurs	Professeurs des universités	172,0	413,0	585,0
	Maîtres de conférences	580,0	705,8	1 285,8
	S/Total	752,0	1 118,8	1 870,8
Enseignants HU titulaires	Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers	37,0	146,0	183,0
	Maîtres de conférences - Praticiens hospitaliers	34,0	62,5	96,5
	S/Total	71,0	208,5	279,5
Enseignants second degré et ENSAM	Professeurs agrégés	92,5	88,5	181,0
	Professeurs certifiés	78,9	90,3	169,2
	Professeurs de lycée professionnel	5,0	10,0	15,0
	Professeurs d'éducation physique et sportive	13,0	22,8	35,8
	Conseillers principaux d'éducation	1,0	1,0	2,0
	Professeurs des écoles	11,5	7,0	18,5
	Professeurs de l'ENSAM	1,0	2,0	3,0
S/Total	202,9	221,6	424,5	
Contractuels enseignants	CDI	13,4	19,0	32,4
	Enseignants CDD	47,3	40,2	87,5
	Associés HU	1,0	2,5	3,5
	Chefs de clinique et Assistants HU	97,0	133,0	230,0
	Doctorants	274,0	288,5	562,5
	ATER	91,0	89,0	180,0
	Associés	24,0	42,0	66,0
	Lecteurs et Maitres de langue	18,0	13,0	31,0
S/Total	565,7	627,2	1 192,9	
TOTAL	1 591,6	2 176,1	3 767,7	

Répartition en ETP des personnels BIATSS par filière, corps/contrat



261,3 AENES TOS Médicaux-sociaux

F : 82%

H : 18%

1 733,8 ITRF

F : 57%

H : 43%

128,7 Bibliothèque

F : 65%

H : 35%

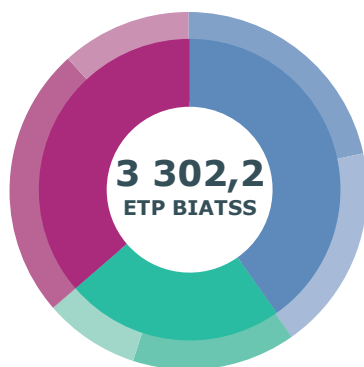
1 178,4 Contractuels BIATSS

F : 61%

H : 39%

		2020		TOTAL
		F	H	
AENES TOS Médicaux sociaux	Emplois fonctionnels	5,0	1,0	6,0
	Attachés de l'administration de l'Etat	27,7	22,8	50,5
	Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	58,8	6,0	64,8
	Adjointes administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	105,8	14,8	120,6
	Infirmiers	9,1	-	9,1
	Assistants de service social	4,3	-	4,3
	Conseillers techniques de service social	2,0	-	2,0
	Adjointes techniques des établissements d'enseignement	2,0	2,0	4,0
	S/Total	214,7	46,6	261,3
ITRF	Ingénieurs de recherche	52,2	69,4	121,6
	Ingénieurs d'études	197,9	156,5	354,4
	Assistants ingénieurs	87,3	92,5	179,8
	Techniciens de recherche et de formation	248,7	193,9	442,6
	Adjointes techniques de recherche et de formation	407,5	227,9	635,4
	S/Total	993,6	740,2	1 733,8
Bibliothèque	Conservateurs généraux	-	1,0	1,0
	Conservateurs	13,7	10,8	24,5
	Bibliothécaires	6,3	1,0	7,3
	Bibliothécaires assistants spécialisés	38,1	14,4	52,5
	Magasiniers	25,5	17,9	43,4
	S/Total	83,6	45,1	128,7
Contractuels	CDI	128,2	74,2	202,4
	CDD permanents	280,1	143,4	423,5
	CDD temporaires	146,3	54,5	200,8
	Contrats recherche	155,4	177,7	333,1
	Contrats voie titularisation	9,6	3,0	12,6
	Contrats aidés	3,0	3,0	6,0
		S/Total	722,6	455,8
	TOTAL	2 014,5	1 287,7	3 302,2

Répartition en ETP des personnels BIATSS par catégorie, corps/contrat

**1 327,9 catégorie A**

F : 54% H : 46%

774,4 catégorie B

F : 63% H : 37%

1 199,9 catégorie C

F : 68% H : 32%

	2020		TOTAL
	F	H	
Emplois fonctionnels	5,0	1,0	6,0
Attachés de l'administration de l'Etat	27,7	22,8	50,5
Ingénieurs de recherche	52,2	69,4	121,6
Ingénieurs d'études	197,9	156,5	354,4
Assistants ingénieurs	87,3	92,5	179,8
Conservateurs généraux	-	1,0	1,0
Conservateurs	13,7	10,8	24,5
Bibliothécaires	6,3	1,0	7,3
A Infirmiers	9,1	-	9,1
Assistants de service social	4,3	-	4,3
Conseillers techniques de service social	2,0	-	2,0
CDI	57,5	36,6	94,1
CDD permanents	51,2	33,2	84,4
CDD temporaires	53,2	21,0	74,2
Contrats recherche	146,0	167,7	313,7
Contrats voie titularisation	-	-	-
Contrats aidés	1,0	-	1,0
S/Total catégorie A	714,4	613,5	1 327,9
Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	58,8	6,0	64,8
Techniciens de recherche et de formation	248,7	193,9	442,6
Bibliothécaires assistants spécialisés	38,1	14,4	52,5
CDI	28,9	6,0	34,9
B CDD permanents	67,8	36,4	104,2
CDD temporaires	36,0	19,0	55,0
Contrats recherche	7,4	9,0	16,4
Contrats voie titularisation	2,0	1,0	3,0
Contrats aidés	1,0	-	1,0
S/Total catégorie B	488,7	285,7	774,4
Adjoint administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	105,8	14,8	120,6
Adjoint techniques de l'éducation nationale	2,0	2,0	4,0
Adjoint techniques de recherche et de formation	407,5	227,9	635,4
Magasiniers	25,5	17,9	43,4
CDI	41,8	31,6	73,4
CDD permanents	161,1	73,8	234,9
CDD temporaires	57,1	14,5	71,6
Contrats recherche	2,0	1,0	3,0
Contrats voie titularisation	7,6	2,0	9,6
Contrats aidés	1,0	3,0	4,0
S/Total catégorie C	811,4	388,5	1 199,9
TOTAL	2 014,5	1 287,7	3 302,2

Répartition en ETP des personnels BIATSS titulaires par catégorie et grade

			2020		TOTAL
			F	H	
A	Emplois fonctionnels	Directeur général des services	1,0	-	1,0
		Administrateurs	3,0	1,0	4,0
		Agent comptable	1,0	-	1,0
	Attachés de l'administration de l'Etat	Hors classe	1,0	1,0	2,0
		Principal	13,6	15,8	29,4
		AAE	13,1	6,0	19,1
	Ingénieurs de recherche	Hors classe	7,8	17,0	24,8
		1ere classe	29,4	27,5	56,9
		2eme classe	15,0	24,9	39,9
	Ingénieurs d'études	Hors classe	66,2	57,0	123,2
		Classe normale	131,7	99,5	231,2
	Assistants ingénieurs	ASI	87,3	92,5	179,8
	Conservateurs généraux	Conservateurs généraux	-	1,0	1,0
	Conservateurs	Conservateurs en chef	7,7	5,8	13,5
		Conservateurs	6,0	5,0	11,0
	Bibliothécaires	Hors classe	0,8	-	0,8
		Bibliothécaires	5,5	1,0	6,5
	Conseillers techniques de service social	CTSSAE	2,0	-	2,0
	Infirmiers	Hors classe	1,6	-	1,6
		Classe supérieure	4,1	-	4,1
Classe normale		3,4	-	3,4	
Assistants de service social	Hors classe	-	-	-	
	Classe supérieure	2,3	-	2,3	
	Classe normale	2,0	-	2,0	
		S/Total catégorie A	405,5	355,0	760,5
B	Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	Classe exceptionnelle	14,6	-	14,6
		Classe supérieure	16,9	2,0	18,9
		Classe normale	27,3	4,0	31,3
	Techniciens de recherche et de formation	Classe exceptionnelle	33,0	29,0	62,0
		Classe supérieure	49,0	47,0	96,0
		Classe normale	166,7	117,9	284,6
	Bibliothécaires assistants spécialisés	Classe exceptionnelle	19,3	3,8	23,1
		Classe supérieure	11,4	5,8	17,2
		Classe normale	7,4	4,8	12,2
		S/Total catégorie B	345,6	214,3	559,9
C	Adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	Principal 1ere classe	35,8	4,0	39,8
		Principal 2eme classe	70,0	9,8	79,8
		ADJAENES	-	1,0	1,0
	Adjoints techniques de recherche et de formation	Principal 1ere classe	76,6	44,5	121,1
		Principal 2eme classe	234,2	124,1	358,3
		ATRF	96,7	59,3	156,0
	Magasiniers	Principal 1ere classe	4,6	1,8	6,4
		Principal 2eme classe	15,9	13,1	29,0
		MAG	5,0	3,0	8,0
	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	Principal 1ere classe	1,0	1,0	2,0
		Principal 2eme classe	1,0	1,0	2,0
		S/Total catégorie C	540,8	262,6	803,4
		TOTAL	1 291,9	831,9	2 123,8

Répartition en ETP des personnels enseignants titulaires par grade

		2020		TOTAL
		F	H	
Professeurs des universités	Classe exceptionnelle	52,0	155,0	207,0
	1ere classe	60,0	159,0	219,0
	2eme classe	60,0	99,0	159,0
Professeur de médecine générale	2eme classe	-	1,0	1,0
Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers de pharmacie	Classe exceptionnelle	-	1,0	1,0
	1ere classe	1,0	4,0	5,0
	2eme classe	3,0	2,0	5,0
Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers	Classe exceptionnelle	7,0	56,0	63,0
	1ere classe	14,0	48,0	62,0
	2eme classe	11,0	31,0	42,0
Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires	Classe exceptionnelle	-	1,0	1,0
	1ere classe	-	1,0	1,0
	2eme classe	1,0	1,0	2,0
Maîtres de conférences - Praticiens hospitaliers de pharmacie	Hors classe	-	-	-
	1ere classe	2,0	-	2,0
	2eme classe	2,0	2,0	4,0
Maîtres de conférences	Hors classe	216,7	268,0	484,7
	Classe normale	363,3	437,8	801,1
Maîtres de conférences - Praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires	Hors classe	-	3,0	3,0
	1ere classe	6,0	13,5	19,5
	2eme classe	2,0	3,0	5,0
Maîtres de conférences - Praticiens hospitaliers	Hors classe	8,0	8,0	16,0
	1ere classe	7,0	10,0	17,0
	2eme classe	7,0	21,0	28,0
Maîtres de conférences de médecine générale	1ere classe	-	2,0	2,0
Professeurs de l'ENSAM	Hors classe	1,0	1,0	2,0
	Classe normale	-	1,0	1,0
Professeurs agrégés	Classe exceptionnelle	14,5	25,5	40,0
	Hors classe	21,5	19,8	41,3
	Classe normale	42,9	45,0	87,9
Professeurs certifiés	Classe exceptionnelle	33,0	33,5	66,5
	Hors classe	14,0	12,0	26,0
	Classe normale	45,5	43,0	88,5
Professeurs d'éducation physique et sportive	Classe exceptionnelle	4,0	11,8	15,8
	Hors classe	6,0	4,0	10,0
	Classe normale	3,0	7,0	10,0
Professeurs de lycée professionnel	Classe exceptionnelle	-	5,0	5,0
	Hors classe	2,0	-	2,0
	Classe normale	3,0	5,0	8,0
Professeurs des écoles	Classe exceptionnelle	4,5	1,0	5,5
	Hors classe	3,0	1,0	4,0
	Classe normale	4,0	5,0	9,0
Conseiller principal d'éducation	Classe exceptionnelle	4,5	1,0	5,5
	TOTAL	1 025,9	1 548,9	2 574,8

Répartition en ETP des personnels enseignants par affectation

	2020		TOTAL	
	F	H		
FST	190,6	490,5	681,1	
MEDECINE	166,0	318,1	484,1	
RECHERCHE ¹	182,0	178,0	360,0	
HUMANITES	138,0	103,8	241,8	
IUT A	74,5	141,8	216,3	
POLYTECH LILLE	43,8	132,0	175,8	
INSPE	87,3	76,5	163,8	
FSJPS	66,0	96,0	162,0	
FLLCE	93,0	62,5	155,5	
PHARMACIE	65,1	71,5	136,6	
FSES	47,0	67,0	114,0	
CLIL	70,3	38,5	108,8	
DECCID	61,5	41,0	102,5	
PSYCHO	54,8	34,5	89,3	
IAE	23,0	41,5	64,5	
CHIRURGIE DENTAIRE	24,0	39,5	63,5	
LEA	26,1	31,7	57,8	
FSSEP	17,0	40,0	57,0	
IUT C	29,5	23,0	52,5	
IUT B	23,5	25,9	49,4	
FFBC-IMMD	24,5	22,5	47,0	
MIME	11,3	29,5	40,8	
ILIS	20,0	15,5	35,5	
GEOGRAPHIE	13,5	20,0	33,5	
SUAPS	11,5	18,8	30,3	
SEFA	14,0	5,0	19,0	
FASEST	11,0	7,5	18,5	
CFMI	1,8	2,0	3,8	
DIRECTIONS CENTRALES ²	-	2,0	2,0	
EXTERIEUR (MAD) ³	1,0	-	1,0	
TOTAL	1 591,6	2 176,1	3 767,7	

1 Doctorants ayant pour affectation principale une unité de recherche

2 DGD FTLV, cf page 39 pour la répartition

3 CROUS, EXTERIEUR (MAD), FONDATION ULILLE, MAISON PR LA SCIENCE, PRESSES SEPTENTRION, SATT NORD, UNESS, UNISCIEL, USR 3185 - MESHS

Répartition en ETP des personnels BIATSS par affectation

	2020		TOTAL
	F	H	
DIRECTIONS CENTRALES ¹	685,8	535,0	1 220,8
FST	280,1	241,9	522,0
MEDECINE	184,0	129,2	313,2
SCD	117,3	77,1	194,4
FSJPS	65,3	49,6	114,9
INSPE	88,7	25,0	113,7
PHARMACIE	57,1	38,4	95,5
IUT A	51,8	29,0	80,8
POLYTECH LILLE	38,5	30,2	68,7
IAE	48,8	12,0	60,8
HUMANITES	44,4	12,5	56,9
FSES	36,8	11,0	47,8
FSSEP	28,7	6,5	35,2
DECCID	27,4	7,5	34,9
SUMPPS	31,0	2,8	33,8
EXTERIEUR (MAD) ²	21,9	10,2	32,1
FFBC-IMMD	24,7	5,6	30,3
PSYCHO	21,3	8,7	30,0
ILIS	22,7	4,8	27,5
CHIRURGIE DENTAIRE	11,3	16,0	27,3
IUT B	17,2	8,0	25,2
FLLCE	21,5	3,0	24,5
IUT C	21,0	2,0	23,0
GEOGRAPHIE	12,0	8,5	20,5
CLIL	13,3	2,0	15,3
LEA	11,5	1,8	13,3
SEFA	10,3	2,5	12,8
SUAPS	5,4	2,0	7,4
SCAS	5,8	1,0	6,8
MIME	3,8	1,9	5,7
CFMI	4,3	1,0	5,3
ERIC WEIL	0,8	1,0	1,8
TOTAL	2 014,5	1 287,7	3 302,2

1 cf page 39 pour la répartition

2 CROUS, EXTERIEUR (MAD), FONDATION ULILLE, MAISON PR LA SCIENCE, PRESSES SEPTENTRION, SATT NORD, UNESS, UNISCIEL, USR 3185 - MESHS

Répartition en ETP des personnels enseignants et BIATSS par affectation

	2020		TOTAL	
	F	H		
DIRECTIONS CENTRALES ¹	685,8	537,0	1 222,8	
FST	470,7	732,4	1 203,1	
MEDECINE	350,0	447,3	797,3	
RECHERCHE ²	182,0	178,0	360,0	
HUMANITES	182,4	116,3	298,7	
IUT A	126,3	170,8	297,1	
INSPE	176,0	101,5	277,5	
FSJPS	131,3	145,6	276,9	
POLYTECH LILLE	82,3	162,2	244,5	
PHARMACIE	122,2	109,9	232,1	
SCD	117,3	77,1	194,4	
FLLCE	114,5	65,5	180,0	
FSES	83,8	78,0	161,8	
DECCID	88,9	48,5	137,4	
IAE	71,8	53,5	125,3	
CLIL	83,6	40,5	124,1	
PSYCHO	76,1	43,2	119,3	
FSSEP	45,7	46,5	92,2	
CHIRURGIE DENTAIRE	35,3	55,5	90,8	
FFBC-IMMD	49,2	28,1	77,3	
IUT C	50,5	25,0	75,5	
IUT B	40,7	33,9	74,6	
LEA	37,6	33,5	71,1	
ILIS	42,7	20,3	63,0	
GEOGRAPHIE	25,5	28,5	54,0	
MIME	15,1	31,4	46,5	
SUAPS	16,9	20,8	37,7	
SUMPPS	31,0	2,8	33,8	
EXTERIEUR (MAD) ³	22,9	10,2	33,1	
SEFA	24,3	7,5	31,8	
FASEST	11,0	7,5	18,5	
CFMI	6,1	3,0	9,1	
SCAS	5,8	1,0	6,8	
ERIC WEIL	0,8	1,0	1,8	
Total général	3606,1	3463,8	7069,9	

1 cf page 39 pour la répartition

2 Doctorants ayant pour affectation principale une unité de recherche

3 CROUS, EXTERIEUR (MAD), FONDATION ULILLE, MAISON PR LA SCIENCE, PRESSES SEPTENTRION, SATT NORD, UNESS, UNISCIEL, USR 3185 - MESHS

Répartition en ETP des BIATSS et enseignants par direction centrale

	2020		TOTAL	
	F	H		
DGDIL	79,8	198,4	278,2	
DGD FTLV	172,5	60,5	233,0	
DGDNUM	30,3	149,5	179,8	
DGDRH*	125,6	12,8	138,4	
DGD RECHERCHE	66,0	17,8	83,8	
DGD VU	41,2	21,0	62,2	
AGENCE COMPTABLE	48,0	12,0	60,0	
DGDAF	35,6	13,0	48,6	
DGDRI	26,6	15,8	42,4	
DIRECTION DE LA COMMUNICATION	17,0	7,0	24,0	
DGS-PRESIDENCE	11,6	6,0	17,6	
DGSA projets transversaux	12,4	4,0	16,4	
DAJ	7,0	4,0	11,0	
PREVENTION RISQUES	5,8	4,7	10,5	
MEDIATION	3,6	3,0	6,6	
U LINK	2,8	3,5	6,3	
ATELIER MECANIQUE	-	4,0	4,0	
TOTAL	685,8	537,0	1 222,8	

* y compris Médecine du travail et service social des personnels

D. La masse salariale

Evolution de la masse salariale globale

Masse globale	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Rémunérations principales	222 741 250	225 709 491	240 915 252	6,7%
Rémunérations accessoires	17 535 767	18 592 365	19 519 520	5,0%
Prestations sociales	2 331 900	2 026 030	1 715 848	-15,3%
Cours complémentaires (Brut)	16 262 140	18 060 274	16 924 979	-6,3%
Vacations - Activités accessoires	2 356 922	2 920 054	3 494 141	19,7%
Charges patronales	182 670 266	185 012 544	196 857 213	6,4%
TOTAL COUT EMPLOYEUR	443 898 245	452 320 757	479 426 952	6,0%

Rémunérations principales : il s'agit des éléments de rémunération de base de chaque agent composés du traitement indiciaire (en fonction du corps, du grade et de l'échelon d'appartenance ou des termes du contrat), de l'indemnité de résidence (résidence administrative) et du supplément familial de traitement (lié au nombre d'enfants à charge). S'ajoute éventuellement la rémunération issue de l'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire liée à certains emplois comportant l'exercice d'une responsabilité ou d'une technicité particulière.

Rémunérations accessoires : elles incluent l'ensemble des éléments de rémunération qui ont le caractère d'indemnité ou de prime et sont octroyées en complément de la rémunération principale sur la base du texte réglementaire spécifique qui institue chacune d'entre elles. A noter qu'à compter de 2018, elles incluent les indemnités compensatrices CSG (instaurées en compensation de la hausse du taux de la contribution sociale généralisée dans la fonction publique - cf. art. 113 de la loi n°2017-1837 du 30/12/2017 de finances pour 2018).

Prestations sociales : il s'agit d'éléments particuliers tels que le versement de certaines allocations chômage, la prise en charge partielle des frais liés au transport Domicile-Travail, les sommes versées aux agents placés en congé de longue durée... Ces prestations sont différentes de celles prises en charge au titre de l'action sociale.

Cours complémentaires : il s'agit exclusivement des cours complémentaires d'enseignement réalisés par les enseignants au-delà de leur service statutaire ou par les vacataires d'enseignement. Ils peuvent être financés soit sur la dotation de l'université soit sur les ressources propres des composantes.

Vacations - Activités accessoires : cette rubrique ne regroupe que les vacances administratives, techniques et contrats étudiants, hors enseignement (participation à des activités de formation ou au fonctionnement de certains jurys).

Evolution des rémunérations principales

Rémunérations principales	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Traitement brut	218 384 694	221 356 356	236 416 794	6,8%
NBI	14 602	29 372	18 261	-37,8%
Indemnités liées à la résidence	2 018 152	2 048 740	2 185 337	6,7%
Supplément Familial de Traitement	2 323 802	2 275 023	2 294 859	0,9%
TOTAL	222 741 250	225 709 491	240 915 252	6,7%

Evolution des rémunérations accessoires

Rémunérations accessoires	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Primes Enseignants	5 638 715	5 898 820	6 052 311	2,6%
Primes Biatss	10 150 655	11 439 681	11 994 737	4,9%
Indemnités liées à la fonction	86 226	76 938	84 411	9,7%
Autres indemnités	2 476 665	2 614 988	2 912 866	11,4%
Transfert Prime/Point (PPCR)	-816 494	-1 438 062	-1 524 806	6,0%
TOTAL	17 535 767	18 592 365	19 519 520	5,0%

Primes Enseignants :

Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)
 Prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)
 Prime de charges administratives (PCA)
 Prime de responsabilités pédagogiques (PRP)
 Indemnité de membre de commission (CNU)

Primes Biatss :

Indemnité d'administration et de technicité
 Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires
 Indemnité de sujétions spéciales en faveur des personnels de magasinage spécialisé des bibliothèques
 Indemnité forfaitaire de sujétions spéciales
 Prime de participation à la recherche scientifique
 Prime de technicité forfaitaire en faveur de certains personnels des bibliothèques
 Indemnité spéciale des conservateurs des bibliothèques
 Prime de fonctions et de résultats
 Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)
 Prime agents non titulaires

Primes liées à la fonction :

Indemnité de caisse et de responsabilité
 Indemnité de régie et de régisseur
 Prime de fonction informatique
 Indemnité de charge administrative
 Indemnité de gestion
 Indemnité travaux dangereux ou salissants
 Indemnité de sortie en mer
 Indemnité habillement et chaussures
 Prime d'administration

Autres indemnités :

Prime spéciale d'installation
 Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)
 Indemnité de formation continue
 Indemnité de congés non pris
 Jours de Compte Epargne Temps (CET)
 Indemnité de participation aux opérations de recherche
 Prime pour invention ou intéressement
 Indemnité de jury et concours
 Indemnité de départ volontaire (IDV)
 Indemnité compensatrice CSG
 Indemnité de rupture conventionnelle

Transfert Prime/Point (PPCR) :

Le dispositif de transfert « primes/points » est instauré dans le cadre du protocole d'amélioration des parcours professionnels, de carrière et de rémunération des fonctionnaires (décret n° 2016-588 du 11 mai 2016 portant mise en œuvre de la mesure dite du « transfert primes/points »).
 Il consiste à diminuer le montant des primes versées aux fonctionnaires en contrepartie d'une augmentation de leur traitement de base par le biais d'une revalorisation des grilles indiciaires.

Evolution des prestations sociales

Prestations sociales	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Allocation de retour à l'emploi	938 940	558 179	207 060	-62,9%
Remboursement frais de transport	700 915	733 908	574 845	-21,7%
Congé Longue Durée	622 452	615 208	851 369	38,4%
Prestations diverses	69 593	118 735	82 572	-30,5%
TOTAL	2 331 900	2 026 030	1 715 848	-15,3%

Evolution des cours complémentaires (y compris vacances)

	2018	2019*	2020	Evolution 2019-2020
Montant brut	16 262 140	18 060 274	16 924 979	-6,3%
Charges patronales	2 749 970	2 756 301	2 483 056	-9,9%
TOTAL	19 012 110	20 816 575	19 408 035	-6,8%

*dont 67.244€ correspondant à des régularisations suite aux problèmes de l'application paye de la DRFIP sur la mise en œuvre de la défiscalisation des HC à compter de janvier 2019

Cours complémentaires (brut + charges) par type de formation*

	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Formation Initiale	14 509 371	16 285 559	15 330 391	-5,9%
Formation Continue	2 296 431	2 245 510	1 925 408	-14,3%
Formation Apprentissage	2 206 309	2 218 263	2 195 955	-1,0%
TOTAL	19 012 110	20 749 331	19 451 754	-6,3%

* hors régularisations suite à la mise en œuvre de la défiscalisation des HC

Cours complémentaires par type d'intervenant

Montants chargés et nombre d'heures

Type intervenant	2018		2019		2020	
	Heures TD	€	Heures TD	€	Heures TD	€
Permanents*	197 177	8 510 067	225 375	9 708 179	214 649	9 227 003
Extérieurs**	195 352	10 502 044	209 031	11 108 396	194 900	10 181 032
TOTAL	392 528	19 012 110	434 406	20 816 575	409 549	19 408 035

Permanents* : il s'agit des personnels enseignants et enseignants-chercheurs titulaires et contractuels exerçant à l'Université de Lille

Extérieurs** : il s'agit des personnels Biatss titulaires et contractuels exerçant à l'Université de Lille et des vacataires d'enseignement

Masse salariale par type d'agent

Type d'agent	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Enseignants titulaires	239 911 031	241 654 816	255 265 103	5,6%
Biatss titulaires	110 583 035	114 604 689	123 026 841	7,3%
Enseignants non titulaires	35 165 198	35 594 536	38 210 795	7,4%
Biatss non titulaires	34 281 502	34 321 830	37 536 720	9,4%
Cours complémentaires	19 012 110	20 816 575	19 408 035	-6,8%
Vacataires (hors enseignement)	3 314 384	4 036 188	4 838 456	19,9%
Prestations sociales*	1 630 985	1 292 122	1 141 002	-11,7%
TOTAL	443 898 245	452 320 757	479 426 952	6,0%

* prestations sociales : hors remboursements de transport (répartis par catégorie d'agent)

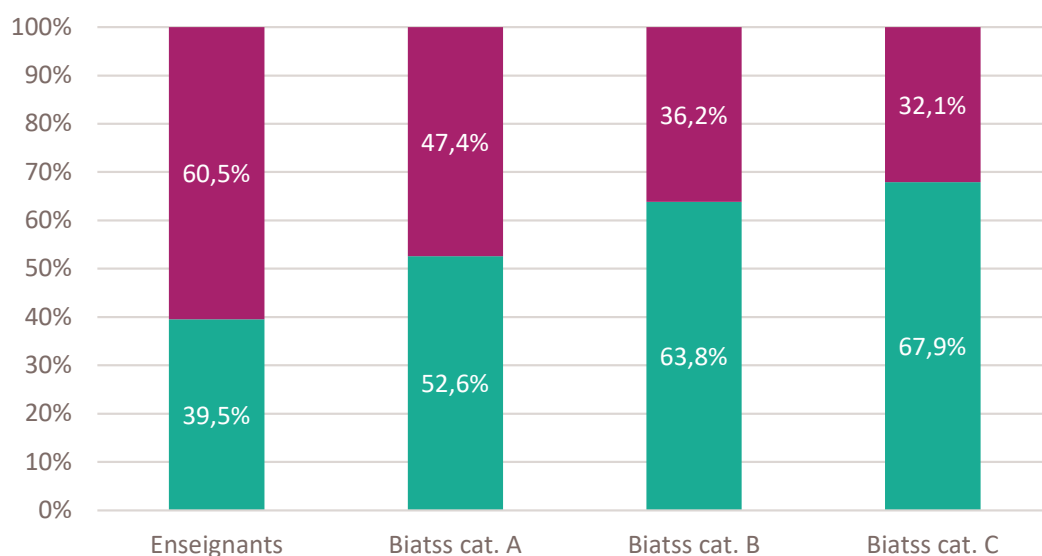
Répartition de la masse salariale par catégorie de dépenses et par SEXE (en euros)

Catégorie de dépenses		Sexe				TOTAL
		F	%	H	%	
Rémunérations principales		112 049 903	46,5%	128 865 349	53,5%	240 915 252
Indemnités	Primes Biatss titulaires	6 884 118	57,7%	5 048 728	42,3%	11 932 845
	Primes Biatss ANT	37 773	56,2%	29 483	43,8%	67 257
	Primes enseignants - PRES	1 346 868	42,5%	1 818 630	57,5%	3 165 498
	Primes enseignants - PEDR PES	771 860	34,5%	1 466 913	65,5%	2 238 774
	Primes enseignants - PCA	122 543	34,1%	236 824	65,9%	359 366
	Primes enseignants - PRP	37 818	28,9%	93 131	71,1%	130 949
	Primes enseignants - Administration	9 279	12,5%	65 048	87,5%	74 326
	Primes enseignants - PREC	4 829	58,9%	3 374	41,1%	8 203
	Primes enseignants - CNU	64 319	43,0%	85 202	57,0%	149 521
	Autres primes - CET	284 389	58,7%	200 502	41,3%	484 891
	Autres primes - FC	8 500	72,0%	3 300	28,0%	11 800
	Autres primes - Installation	4 080	40,0%	6 120	60,0%	10 199
	Autres primes - Brevet - Recherche	33 360	55,1%	27 230	44,9%	60 590
	Autres primes - IDV + Indemnité de rupture conventionnelle	18 786	28,4%	47 374	71,6%	66 160
	Transfert primes/points	-731 667	48,0%	-793 139	52,0%	-1 524 806
	Indemnités compensatrices CSG	932 534	47,4%	1 035 218	52,6%	1 967 752
	Autres primes - divers	187 616	59,3%	128 578	40,7%	316 194
S/Total Indemnités		10 017 004	51,3%	9 502 516	48,7%	19 519 520
Charges patronales	CAS pension civile + ATI	61 295 493	44,6%	75 990 262	55,4%	137 285 755
	Charges patronales (hors CAS pension civ. et ATI)	28 575 599	48,0%	30 995 859	52,0%	59 571 458
S/Total Charges patronales		89 871 092	45,7%	106 986 121	54,3%	196 857 213
Prestations sociales	Allocation de retour à l'emploi	141 417	68,3%	65 643	31,7%	207 060
	CLD	674 689	79,2%	176 680	20,8%	851 369
	Remboursement transport	307 554	53,5%	267 291	46,5%	574 845
	IJSS liées aux accidents du travail des ANT		0,0%	25 785	100,0%	25 785
	Autres prestations sociales	40 987	72,2%	15 801	27,8%	56 788
S/Total Prestations sociales		1 164 647	67,9%	551 200	32,1%	1 715 848
Vacations et activités accessoires (Brut)	Vacations administratives et techniques	1 002 094	42,2%	1 372 828	57,8%	2 374 922
	Vacations étudiants	644 960	61,9%	397 334	38,1%	1 042 294
	Activités accessoires - Conférenciers étrangers	18 841	24,5%	58 084	75,5%	76 924
S/Total Vacations		1 665 895	47,7%	1 828 245	52,3%	3 494 141
Cours complémentaires (Brut)		6 598 431	39,0%	10 326 548	61,0%	16 924 979
TOTAL		221 366 973	46,2%	258 059 979	53,8%	479 426 952

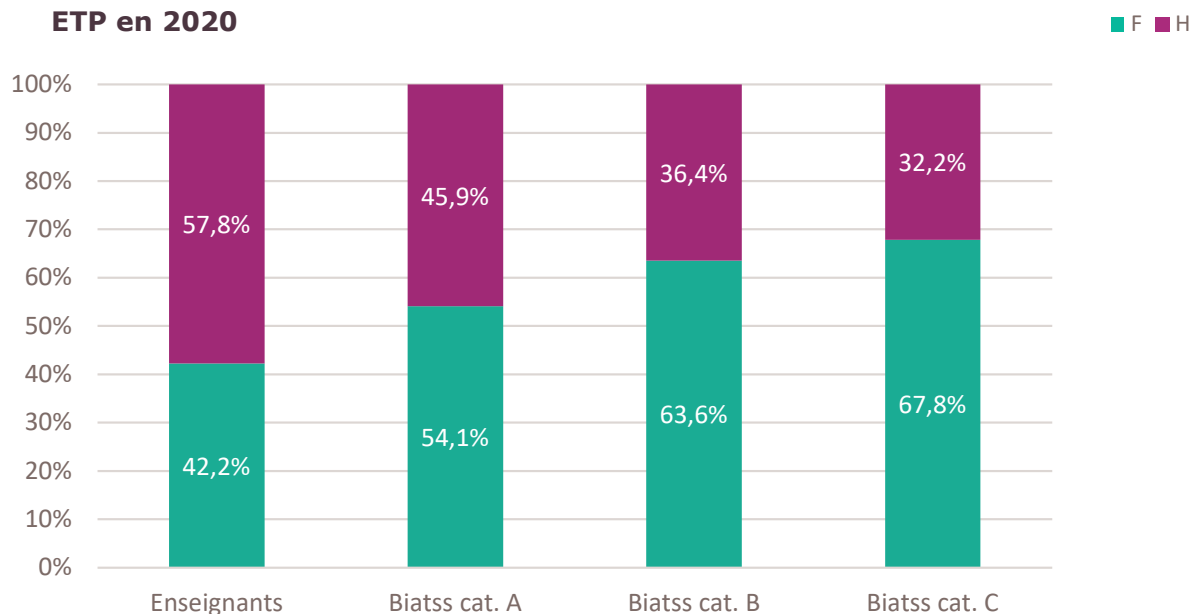
Répartition des rémunérations principales par catégorie de dépenses et par sexe (en millions d'euros)

	2018					2019					2020				
	Sexe				TOTAL (M €)	Sexe				TOTAL (M €)	Sexe				TOTAL (M €)
	F	%	H	%		F	%	H	%		F	%	H	%	
Ens.	56,1	38,2%	90,6	61,8%	146,7	57,1	38,6%	91,0	61,4%	148,1	62,0	39,5%	94,9	60,5%	156,9
Biatss A	18,2	49,4%	18,7	50,6%	36,8	19,4	51,2%	18,6	48,8%	38,0	21,5	52,6%	19,4	47,4%	40,9
Biatss B	10,1	63,9%	5,7	36,1%	15,9	10,2	62,9%	6,0	37,1%	16,2	11,4	63,8%	6,4	36,2%	17,8
Biatss C	15,6	66,9%	7,7	33,1%	23,3	15,7	67,1%	7,7	32,9%	23,4	17,1	67,9%	8,1	32,1%	25,2
TOTAL	100,0	44,9%	122,7	55,1%	222,7	102,4	45,4%	123,3	54,6%	225,7	112,0	46,5%	128,9	53,5%	240,9

Rémunérations principales en 2020



ETP en 2020



Grilles de rémunération pour les agents non titulaires exerçant des missions pérennes

Grilles en vigueur à compter du 01/01/2018

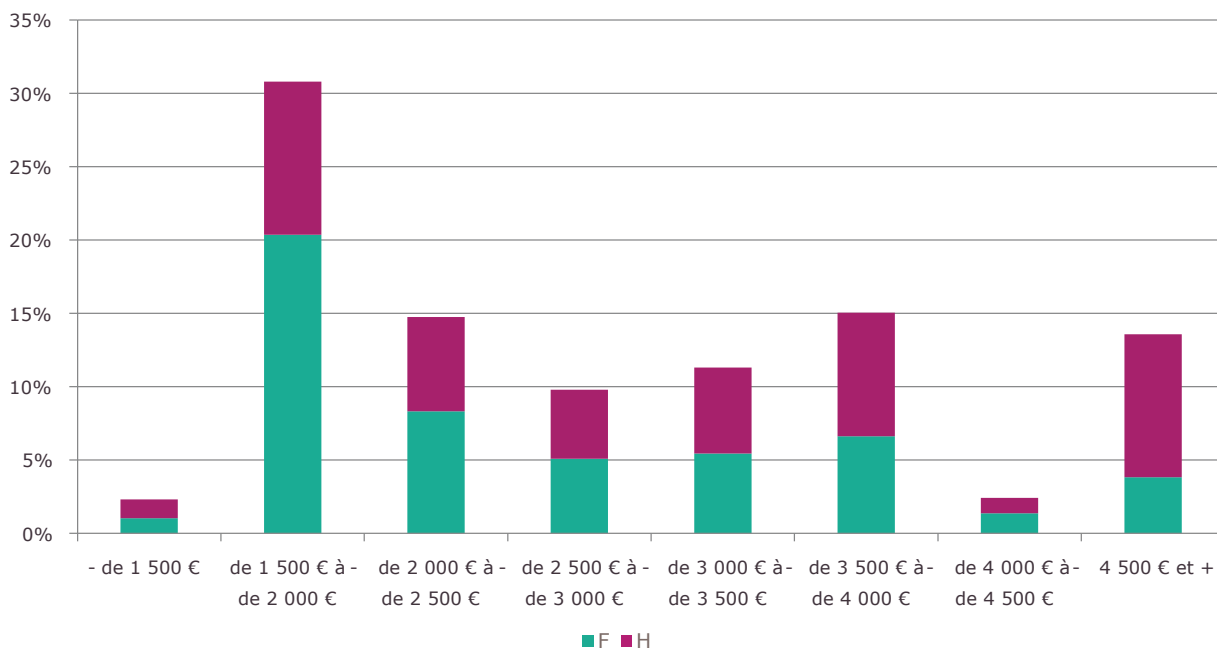
Equivalent corps	Echelon	INM	Temps de passage - échelon supérieur
Fonctions d'encadrement ou d'expertise			
IGR RF	1	421	1 an
	2	446	1 an 6 mois
	3	473	1 an 6 mois
	4	501	2 ans
	5	523	2 ans
	6	559	2 ans
	7	591	2 ans
	8	628	2 ans
	9	667	3 ans
	10	695	3 ans
	11	722	Echelon terminal
IGE RF	1	383	1 an
	2	404	1 an 6 mois
	3	414	1 an 6 mois
	4	432	1 an 6 mois
	5	455	1 an 6 mois
	6	476	1 an 6 mois
	7	499	1 an 6 mois
	8	520	2 ans
	9	541	2 ans
	10	570	2 ans
	11	583	2 ans
	12	603	2 ans
	13	625	3 ans
	14	664	Echelon terminal
ASI RF	1	361	1 an 6 mois
	2	379	1 an 6 mois
	3	395	2 ans
	4	412	2 ans
	5	431	2 ans
	6	448	2 ans
	7	465	2 ans
	8	482	2 ans
	9	498	2 ans
	10	513	2 ans
	11	530	2 ans
	12	546	2 ans
	13	559	3 ans
	14	581	3 ans
	15	612	3 ans
	16	622	Echelon terminal

Equivalent corps	Echelon	INM	Temps de passage échelon supérieur
Fonctions d'application ou d'exécution			
TECH RF	1	339	2 ans
	2	344	2 ans
	3	349	2 ans
	4	356	2 ans
	5	366	2 ans
	6	379	2 ans
	7	394	2 ans
	8	413	3 ans
	9	429	3 ans
	10	440	3 ans
	11	453	3 ans
	12	474	4 ans
	13	498	Echelon terminal
ATRF	1	325	1 an
	2	326	2 ans
	3	327	2 ans
	4	328	2 ans
	5	329	2 ans
	6	330	2 ans
	7	332	2 ans
	8	336	2 ans
	9	342	3 ans
	10	354	3 ans
	11	367	Echelon terminal

Fourchettes de rémunération par sexe (brut hors impôts)

Il s'agit d'une répartition sur la base des agents titulaires ou contractuels présents dans le fichier de paye de décembre 2020 en fonction de leur seul INM (ou forfait pour certains agents non titulaires) en excluant le supplément familial de traitement,

l'indemnité de résidence et l'ensemble des rémunérations accessoires (primes, heures complémentaires, prestations sociales) mais en incluant la NBI le cas échéant.





3

LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION

A. La démographie : répartition par sexe

1 – Ensemble du personnel

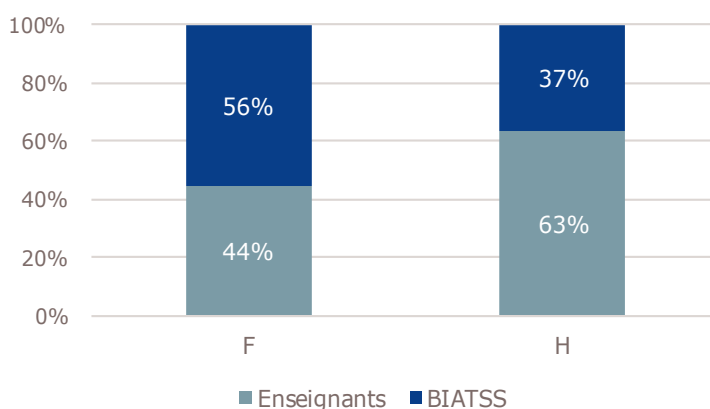
Répartition des personnels titulaires et contractuels

		2018		2019		2020	
		Enseignants	Biatss	Enseignants	Biatss	Enseignants	Biatss
Titulaires	Nombre	2 500	2 124	2 451	2 115	2 236	2 597
	%	68,4%	67,6%	67,0%	66,3%	57,0%	75,0%
Contractuels	Nombre	1 154	1 018	1 205	1 073	1 327	1 225
	%	31,6%	32,4%	33,0%	33,7%	33,8%	35,4%
TOTAL		3 654	3 142	3 656	3 188	3 924	3 461
%		53,8%	46,2%	53,4%	46,6%	53,1%	46,9%

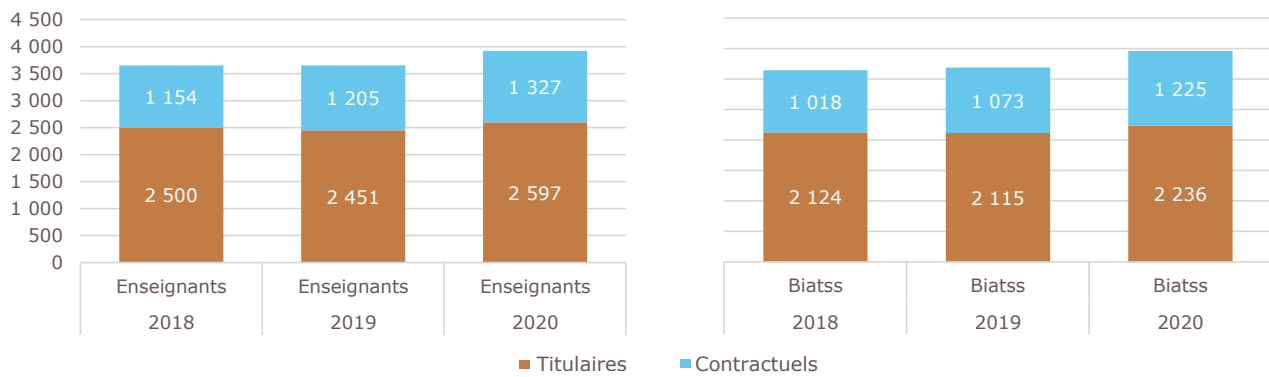
Répartition des personnels enseignants et Biatss par sexe

		2018		2019		2020	
		Nbre agents	ETP	Nbre agents	ETP	Nbre agents	ETP
Enseignants	F	1 509	1 452,3	1 529	1 463,3	1 668	1 591,6
	H	2 145	2 073,7	2 127	2 049,3	2 256	2 176,1
	S/Total	3 654	3 526,0	3 656	3 512,6	3 924	3 767,7
Biatss	F	1 899	1 779,4	1 973	1 839,4	2 147	2 014,5
	H	1 243	1 222,8	1 215	1 190,5	1 314	1 287,7
	S/Total	3 142	3 002,2	3 188	3 029,9	3 461	3 302,2
S/Total	F	3 408	3 231,7	3 502	3 302,7	3 815	3 606,1
	H	3 388	3 296,5	3 342	3 239,8	3 570	3 463,8
	TOTAL	6 796	6 528,2	6 844	6 542,5	7 385	7 069,9

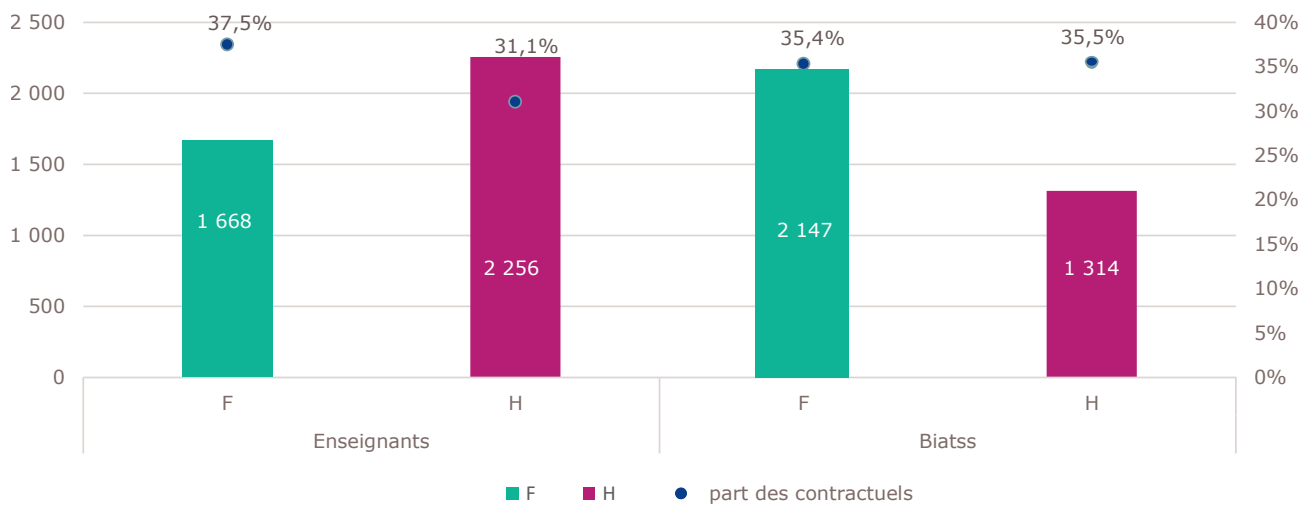
Répartition des personnels Biatss et enseignants par sexe



Evolution de la part des Titulaires / Contractuels par type de population

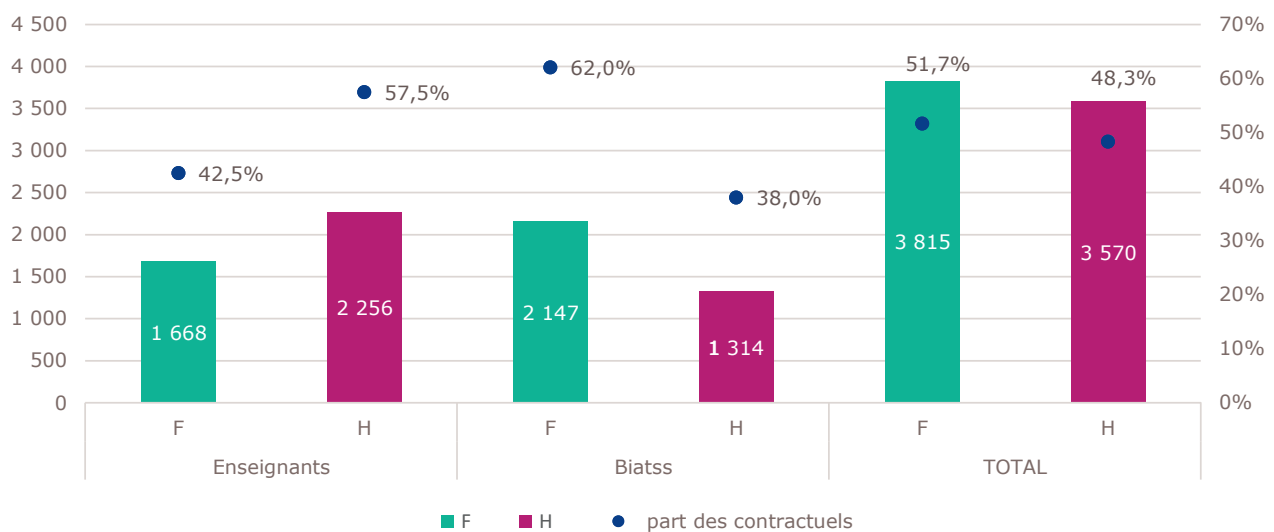


Effectif et part des contractuels



Note de lecture : Sur les 1 668 femmes enseignantes, 37,5% d'entre elles sont des non titulaires.

Effectif et part selon le type de population et le sexe

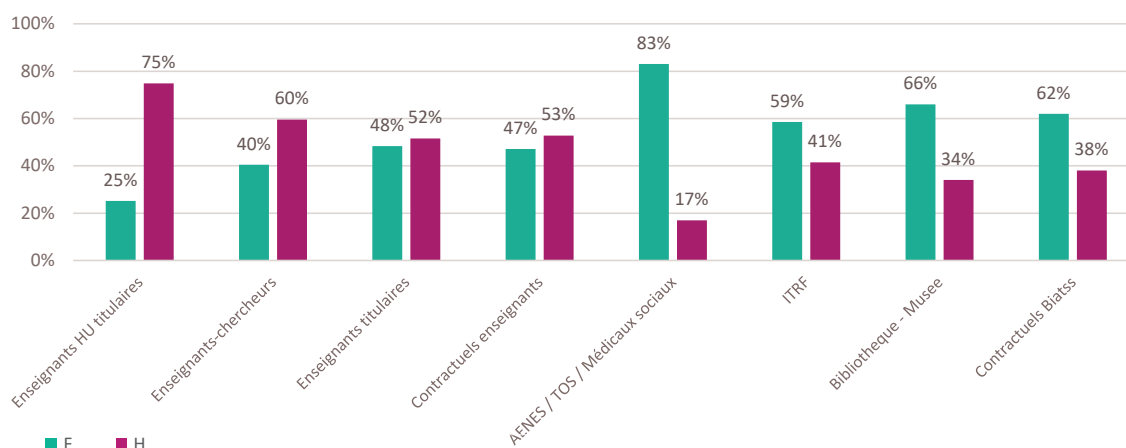


Note de lecture : Sur les 3 924 enseignants, 42,5% sont des femmes.

Nombre de personnels par filière

		2020				TOTAL
		F		H		
		Nbre	%	Nbre	%	
Enseignants	Enseignants HU titulaires	71	25%	211	75%	282
	Enseignants-chercheurs	761	40%	1 120	60%	1 881
	Enseignants second degré et ENSAM	210	48%	224	52%	434
	Contractuels enseignants	626	47%	701	53%	1 327
BIATSS	AENES / TOS / Médicaux sociaux	231	83%	47	17%	278
	ITRF	1 066	59%	754	41%	1 820
	Bibliothèque - Musée	91	66%	47	34%	138
	Contractuels Biatss	759	62%	466	38%	1 225
TOTAL		3 815	52%	3 570	48%	7 385

Répartition par filière des personnels



2 – Enseignants

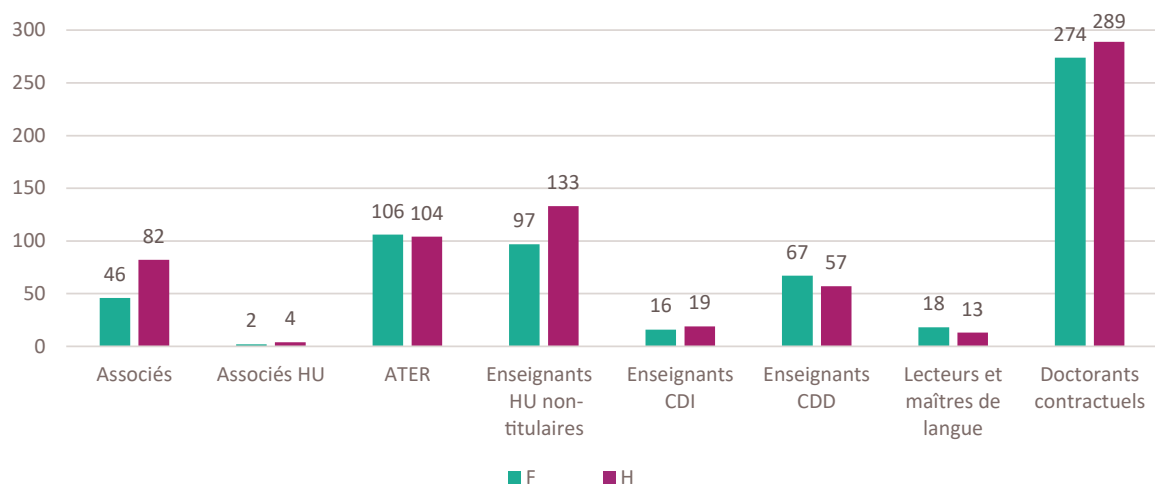
Répartition des personnels enseignants titulaires par grade

		F		H		TOTAL
		Nbre	%	Nbre	%	
Professeurs des universités	Classe exceptionnelle	52	25,1%	155	74,9%	207
	1ère classe	60	27,4%	159	72,6%	219
	2ème classe	60	37,7%	99	62,3%	159
	S/Total PROF.UNIV.	168	29,7%	398	70,3%	566
Professeurs des universités Praticiens Hospitaliers*	Classe exceptionnelle	7	10,8%	58	89,2%	65
	1ère classe	15	21,4%	55	78,6%	70
	2ème classe	15	30,0%	35	70,0%	50
	S/Total PUPH*	37	20,0%	148	80,0%	185
Maîtres de conférences	Hors classe	219	45,0%	268	55,0%	487
	Classe normale	370	45,7%	439	54,3%	809
	S/Total MAIT.CONF.	589	45,4%	707	54,6%	1 296
Maîtres de conférences Praticiens Hospitaliers*	Hors classe	8	42,1%	11	57,9%	19
	1ère classe	15	36,6%	26	63,4%	41
	2ème classe	11	29,7%	26	70,3%	37
	S/Total MCPH*	34	35,1%	63	64,9%	97
Professeurs de l'ENSAM	Hors classe	-	-	1	100,0%	1
	Classe normale	1	50,0%	1	50,0%	2
	S/Total PROF. ENSAM	1	33,3%	2	66,7%	3
Professeurs agrégés	Classe exceptionnelle	16	38,1%	26	61,9%	42
	Hors classe	25	54,3%	21	45,7%	46
	Classe normale	44	49,4%	45	50,6%	89
	S/Total AGREGES	85	48,0%	92	52,0%	177
Professeurs certifiés	Classe exceptionnelle	33	49,3%	34	50,7%	67
	Hors classe	14	53,8%	12	46,2%	26
	Classe normale	46	51,7%	43	48,3%	89
	S/Total CERTIFIES	93	51,1%	89	48,9%	182
Professeurs d'éducation physique et sportive	Classe exceptionnelle	4	25,0%	12	75,0%	16
	Hors classe	6	60,0%	4	40,0%	10
	Classe normale	3	30,0%	7	70,0%	10
	S/Total PROF. EPS	13	36,1%	23	63,9%	36
Professeurs de Lycée Professionnel	Classe exceptionnelle	-	-	5	100,0%	5
	Hors classe	2	100,0%	-	-	2
	Classe normale	3	37,5%	5	62,5%	8
	S/Total P.L.P.	5	33,3%	10	66,7%	15
Professeurs des écoles	Classe exceptionnelle	5	83,3%	1	16,7%	6
	Hors classe	3	75,0%	1	25,0%	4
	Classe normale	4	44,4%	5	55,6%	9
	S/Total P.E..	12	63,2%	7	36,8%	19
Conseillers principaux d'éducation	Classe exceptionnelle	1	50,0%	1	50,0%	2
	S/Total C.P.E.	1	50,0%	1	50,0%	2
	TOTAL	1 042	40,1%	1 555	59,9%	2 597

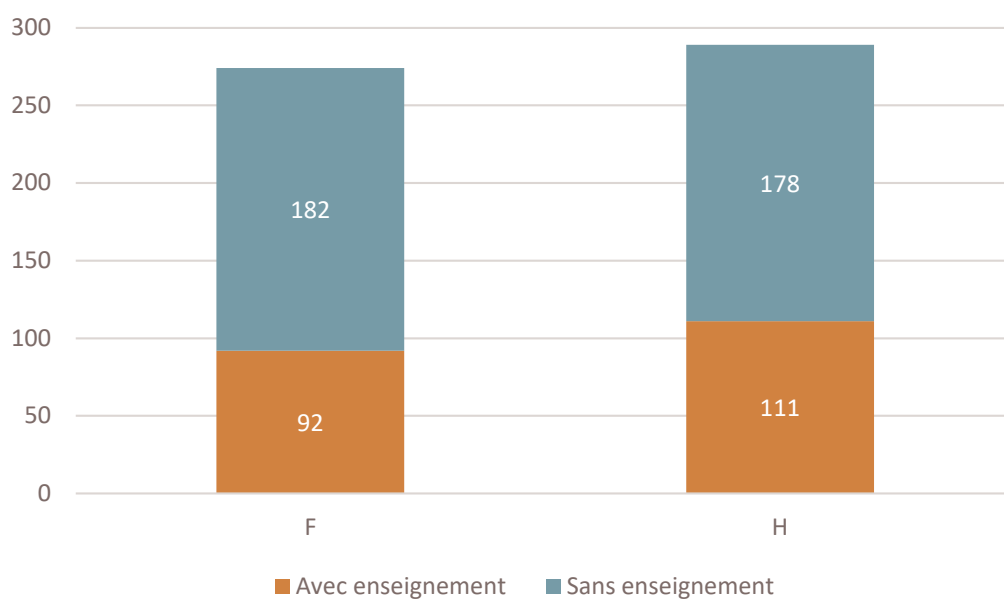
* Comprend les spécialités odontologie, médecine, pharmacie

Répartition des personnels enseignants contractuels

	F		H		TOTAL
	Nbre	%	Nbre	%	
Associés	46	35,9%	82	64,1%	128
Associés HU	2	33,3%	4	66,7%	6
ATER	106	50,5%	104	49,5%	210
Enseignants HU non-titulaires	97	42,2%	133	57,8%	230
Enseignants CDI	16	45,7%	19	54,3%	35
Enseignants CDD	67	54,0%	57	46,0%	124
Lecteurs et maîtres de langue	18	58,1%	13	41,9%	31
Doctorants contractuels	274	48,7%	289	51,3%	563
TOTAL	626	47,2%	701	52,8%	1 327



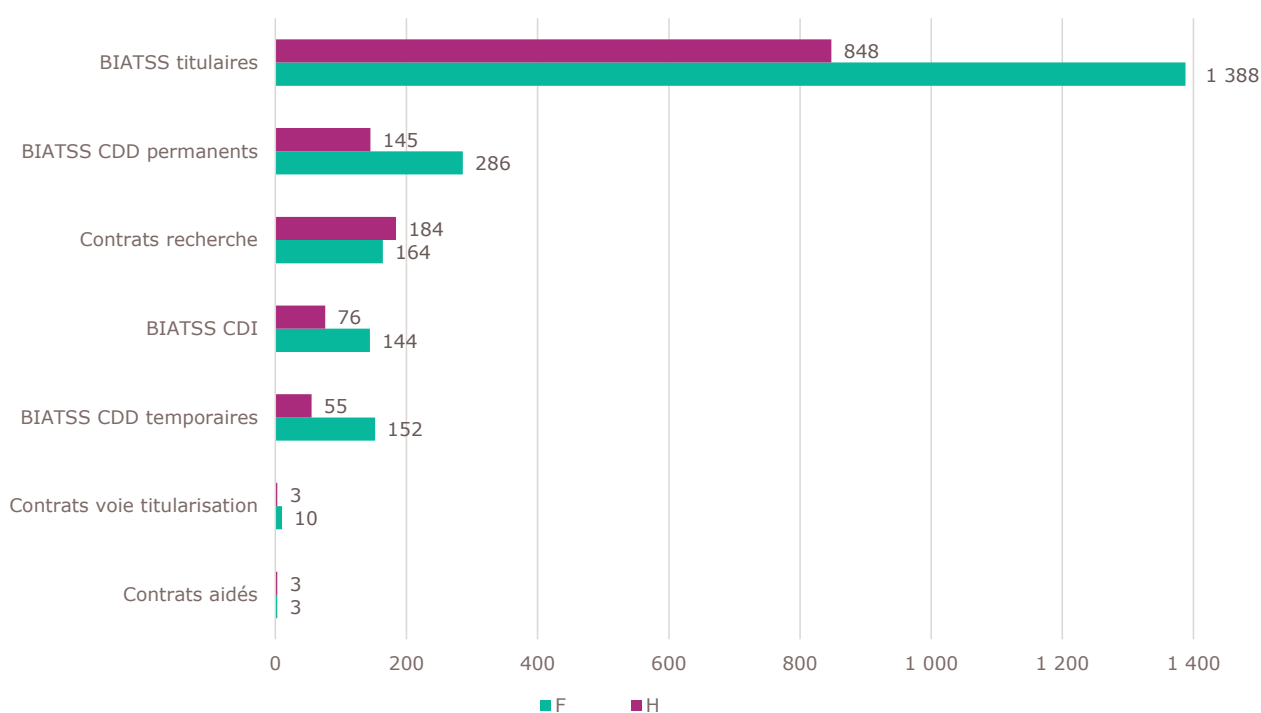
Répartition des doctorants contractuels avec ou sans enseignement



3 – Biatss

Répartition des personnels BIATSS par catégorie et statut

		2020				TOTAL
		F		H		
		Nbre	%	Nbre	%	
A	BIATSS titulaires	431	54,6%	359	45,4%	790
	BIATSS CDI	64	63,4%	37	36,6%	101
	BIATSS CDD permanents	53	60,9%	34	39,1%	87
	BIATSS CDD temporaires	56	72,7%	21	27,3%	77
	Contrats recherche	154	47,0%	174	53,0%	328
	Contrats aidés	1	100,0%	-	-	1
	S/Total catégorie A	702	55,0%	574	45,0%	1 276
B	BIATSS titulaires	369	62,9%	218	37,1%	587
	Contrats voie titularisation	2	66,7%	1	33,3%	3
	BIATSS CDI	31	83,8%	6	16,2%	37
	BIATSS CDD permanents	68	64,8%	37	35,2%	105
	BIATSS CDD temporaires	37	66,1%	19	33,9%	56
	Contrats recherche	8	47,1%	9	52,9%	17
	Contrats aidés	1	100,0%	-	-	1
S/Total catégorie B	516	64,0%	290	36,0%	806	
C	BIATSS titulaires	588	68,5%	271	31,5%	859
	Contrats voie titularisation	8	80,0%	2	20,0%	10
	BIATSS CDI	49	59,8%	33	40,2%	82
	BIATSS CDD permanents	165	69,0%	74	31,0%	239
	BIATSS CDD temporaires	59	79,7%	15	20,3%	74
	Contrats recherche	2	66,7%	1	33,3%	3
	Contrats aidés	1	25,0%	3	75,0%	4
S/Total catégorie C	872	68,6%	399	31,4%	1 271	
TOTAL	2 147	62,0%	1 314	38,0%	3 461	

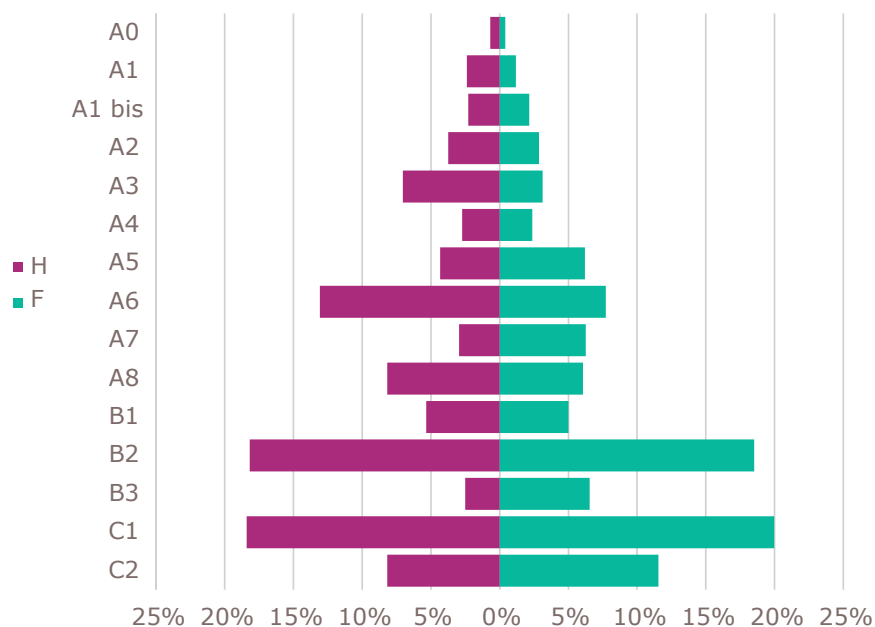


Répartition des personnels BIATSS titulaires par grade

			2020				TOTAL	
			F		H			
			Nbre	%	Nbre	%		
A	Directeur Général des Services	DGS EPSCP	1	100,0%	-	-	1	
	S/Total DGS		1	100,0%	-	-	1	
	Agent comptable	AG EPSCP	1	100%	-	-	1	
	S/Total Agent comptable		1	100%	-	-	1	
	Administrateurs	ADMENESR	3	75,0%	1	25,0%	4	
	S/Total ADMENESR		3	75,0%	1	25,0%	4	
	Attachés d'administration de l'Etat	Hors classe		1	50,0%	1	50,0%	2
		Principal		14	46,7%	16	53,3%	30
		Attaché		14	70,0%	6	30,0%	20
	S/Total AAE		29	55,8%	23	44,2%	52	
	Ingénieurs de recherche	Hors classe		9	34,6%	17	65,4%	26
		1ere classe		15	37,5%	25	62,5%	40
		2eme classe		31	52,5%	28	47,5%	59
	S/Total IGR		55	44,0%	70	56,0%	125	
	Ingénieurs d'études	Hors classe		69	54,8%	57	45,2%	126
		Classe normale		140	57,9%	102	42,1%	242
	S/Total IGE		209	56,8%	159	43,2%	368	
	Assistants ingénieurs	ASI		93	50,0%	93	50,0%	186
	S/Total ASIRF		93	50,0%	93	50,0%	186	
	Conservateurs généraux	Conservateur général		-	-	1	100,0%	1
	S/Total CONSERVATEUR GENERAL		-	-	1	100,0%	1	
	Conservateurs	Conservateur en chef		8	57,1%	6	42,9%	14
		Conservateur		6	54,5%	5	45,5%	11
	S/Total CONSERVATEUR		14	56,0%	11	44,0%	25	
	Bibliothécaires	Hors classe		1	100,0%	-	-	1
		Classe normale		6	85,7%	1	14,3%	7
	S/Total BIBLIOTH.		7	87,5%	1	12,5%	8	
	Conseillers Techniques de Service Social	CTSSAE		2	100,0%	-	-	2
	S/Total CTSSAE		2	100,0%	-	-	2	
	Infirmiers de l'éducation nationale	Hors classe		2	100,0%	-	-	2
Classe supérieure			5	100,0%	-	-	5	
Classe normale			4	100,0%	-	-	4	
S/Total INF ENES		11	100,0%	-	-	11		
Assistants de service social des administrations de l'Etat	Classe supérieure		4	100,0%	-	-	4	
	Classe normale		2	100,0%	-	-	2	
S/Total ASSAE		6	100,0%	-	-	6		
S/Total catégorie A			431	54,6%	359	45,4%	790	

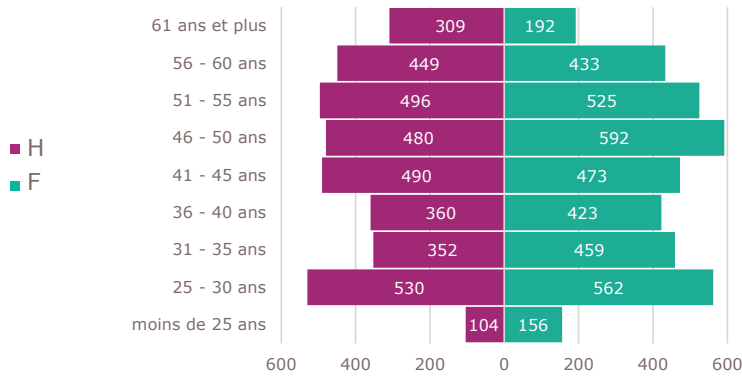
			2020				TOTAL
			F		H		
			Nbre	%	Nbre	%	
B	Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	Classe exceptionnelle	15	100,0%	-	-	15
		Classe supérieure	18	90,0%	2	10,0%	20
		Classe normale	28	87,5%	4	12,5%	32
	S/Total SAENES		61	91,0%	6	9,0%	67
	Techniciens	Classe exceptionnelle	35	53,8%	30	46,2%	65
		Classe supérieure	51	52,0%	47	48,0%	98
		Classe normale	180	60,0%	120	40,0%	300
	S/Total TECH		266	57,5%	197	42,5%	463
	Bibliothécaires assistants spécialisés	Classe exceptionnelle	20	83,3%	4	16,7%	24
		Classe supérieure	13	68,4%	6	31,6%	19
Classe normale		9	64,3%	5	35,7%	14	
S/Total BIBAS		42	73,7%	15	26,3%	57	
S/Total catégorie B			369	62,9%	218	37,1%	587
C	Adjoints administratifs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur	Principal 1ere classe	39	90,7%	4	9,3%	43
		Principal 2eme classe	76	88,4%	10	11,6%	86
		ADJAENES	-	-	1	100,0%	1
	S/Total ADJAENES		115	88,5%	15	11,5%	130
	Adjoints techniques de recherche et de formation	Principal 1ere classe	83	64,8%	45	35,2%	128
		Principal 2eme classe	254	66,5%	128	33,5%	382
		ATRF	106	63,1%	62	36,9%	168
	S/Total ATRF		443	65,3%	235	34,7%	678
	Magasiniers	Principal 1ere classe	5	71,4%	2	28,6%	7
		Principal 2eme classe	18	56,3%	14	43,8%	32
		MAG	5	62,5%	3	37,5%	8
	S/Total MAG		28	59,6%	19	40,4%	47
	ATEE	Principal 1ere classe	1	50,0%	1	50,0%	2
		Principal 2eme classe	1	50,0%	1	50,0%	2
S/Total ATEC		2	50,0%	2	50,0%	4	
S/Total catégorie C			588	68,5%	271	31,5%	859
TOTAL			1 388	62,1%	848	37,9%	2 236

Répartition des personnels en groupe fonction (en %)



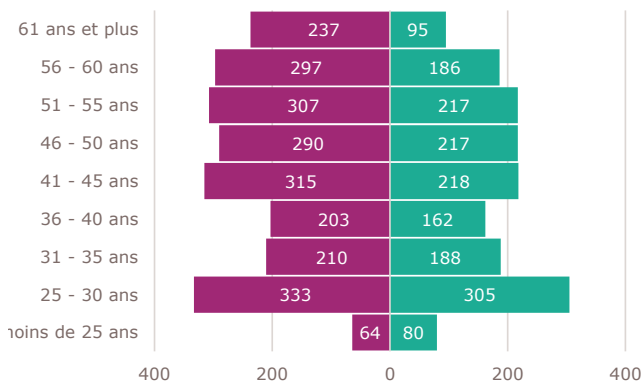
4 – Pyramides des âges

Ensemble des personnels



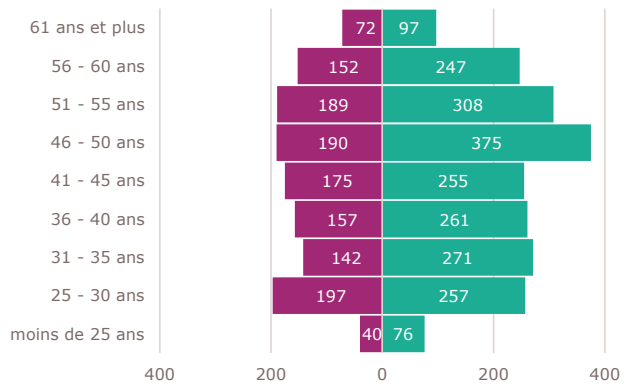
Enseignants

Ensemble des personnels enseignants

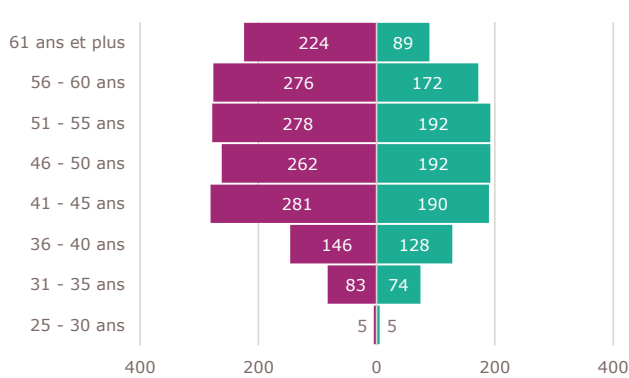


BIATSS

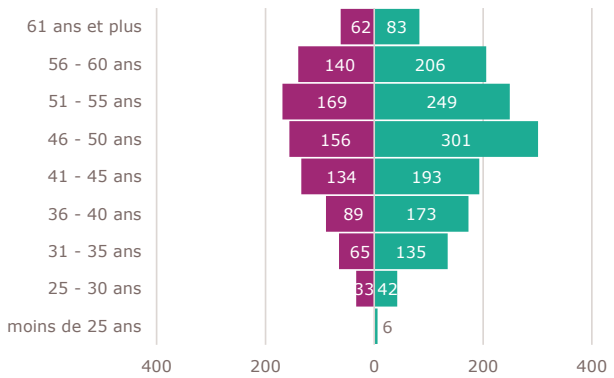
Ensemble des personnels BIATSS



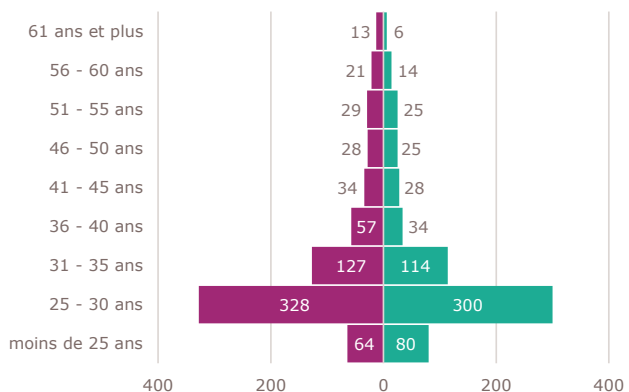
Ensemble des personnels enseignants titulaires



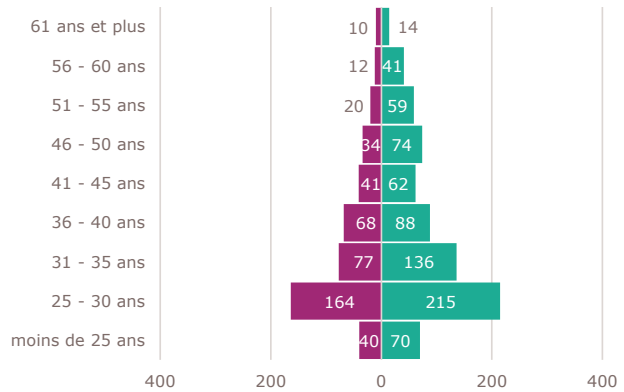
Ensemble des personnels BIATSS titulaires



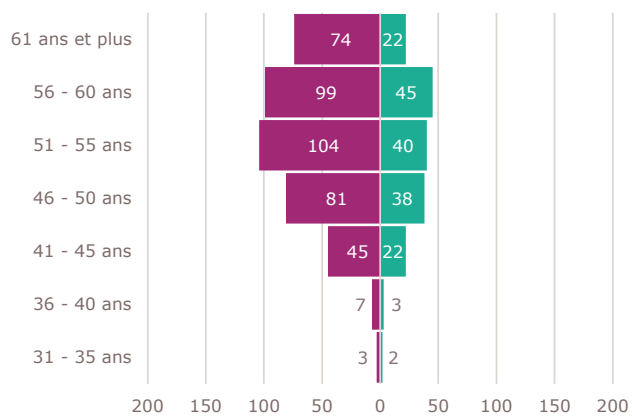
Ensemble des personnels enseignants contractuels



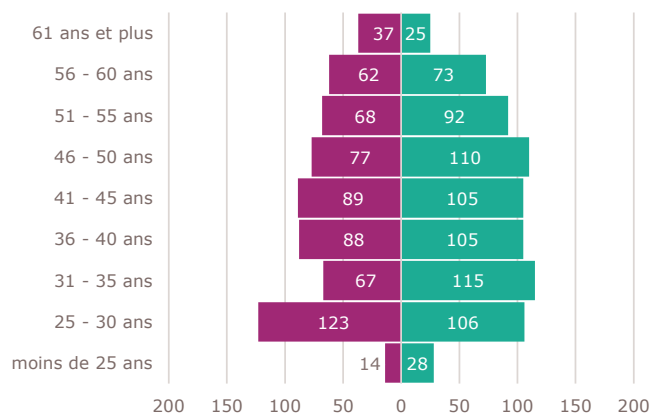
Ensemble des personnels BIATSS contractuels



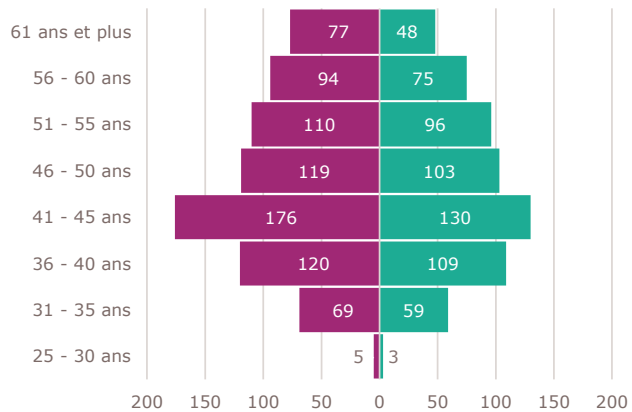
PR - PUPH



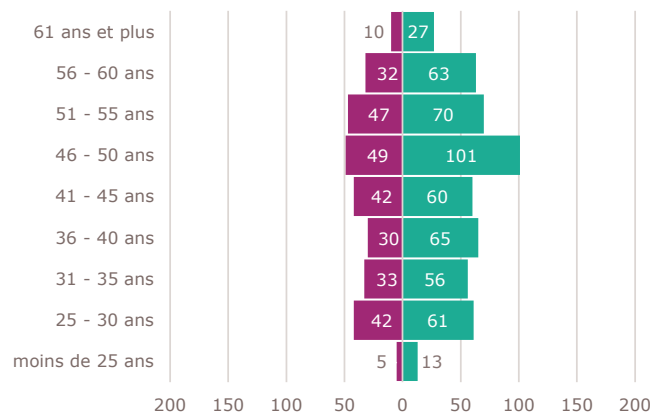
BIATSS de catégorie A



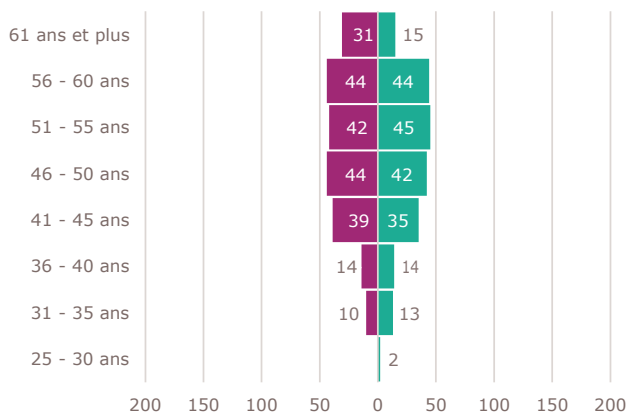
MCF - MCUPH



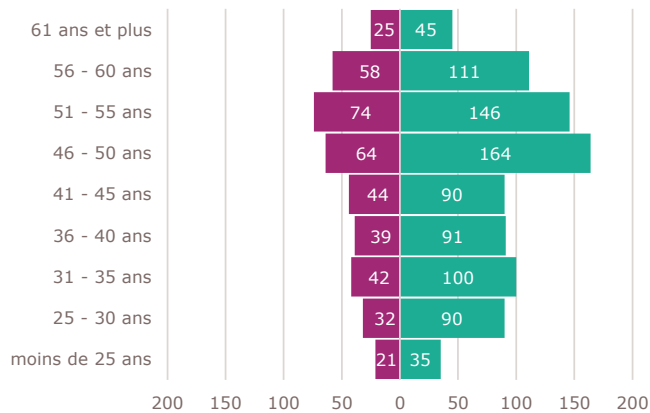
BIATSS de catégorie B



Enseignants titulaires



BIATSS de catégorie C



B. Les métiers au 31 décembre 2020

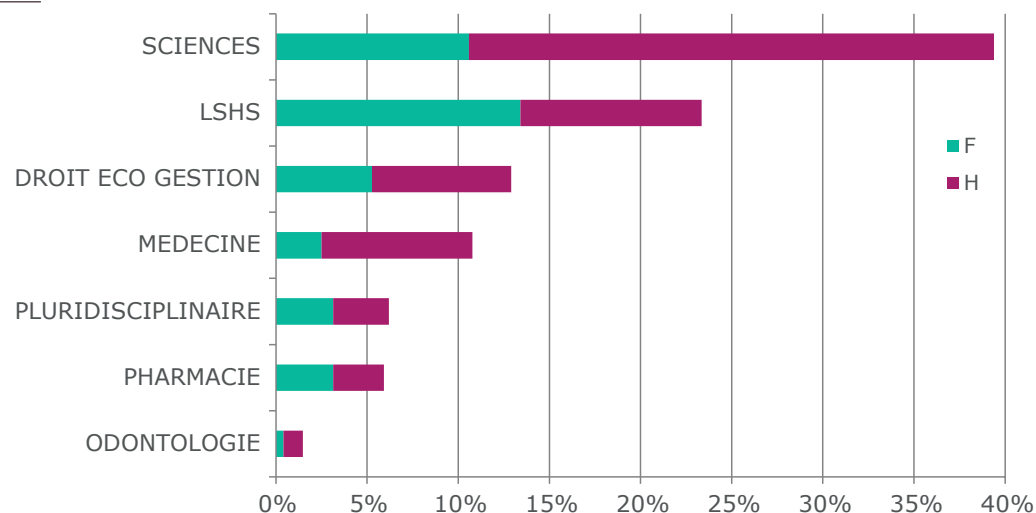
1 – Enseignants titulaires

Répartition des personnels enseignants-chercheurs titulaires par groupe de sections CNU

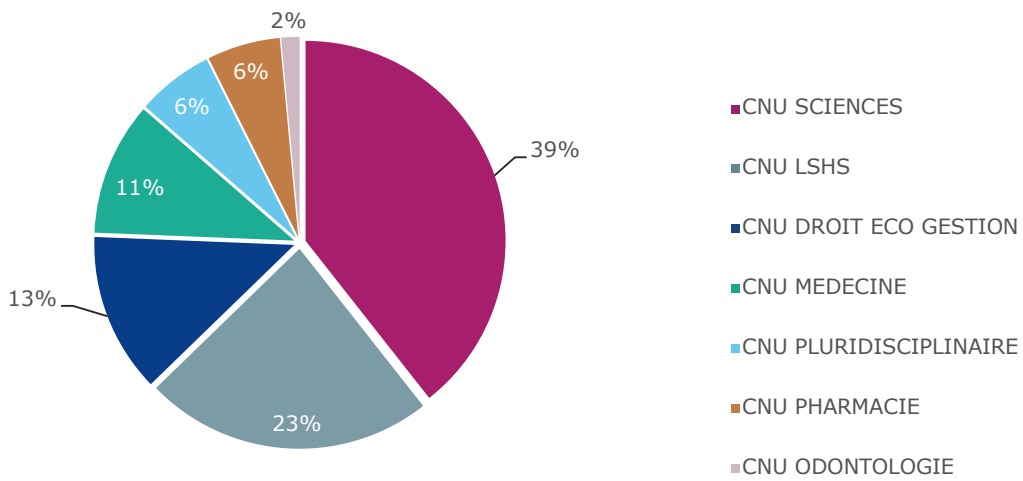
Groupes de sections	MCF - MCPH*		Total MCF	PR - PUPH*		Total PR	TOTAL
	F	H		F	H		
Droit, économie et gestion	83	100	183	31	65	96	279
Droit et science politique	32	44	76	15	25	40	116
Sciences économiques et de gestion	51	56	107	16	40	56	163
Lettres et sciences humaines	228	140	368	62	75	137	505
Langues et littératures	102	54	156	31	21	52	208
Sciences humaines	126	86	212	31	54	85	297
Pharmacie	51	33	84	17	27	44	128
Pharmacie (mono-appartenants)	47	31	78	13	20	33	111
Pharmacie (bi-appartenants)	4	2	6	4	7	11	17
Pluridisciplinaire	58	50	108	10	16	26	134
Sciences	173	386	559	56	237	293	852
Biologie et biochimie	62	74	136	21	40	61	197
Chimie	25	41	66	6	32	38	104
Mathématiques et informatique	40	116	156	11	65	76	232
Physique	11	48	59	6	33	39	98
Sciences de la terre	9	20	29	3	14	17	46
Sciences de l'ingénieur	26	87	113	9	53	62	175
Médecine	22	41	63	32	138	170	233
Odontologie	8	20	28	1	3	4	32
TOTAL	623	770	1 393	209	561	770	2 163

* Concerne les sections médecine, odontologie et pharmacie (bi-appartenants)

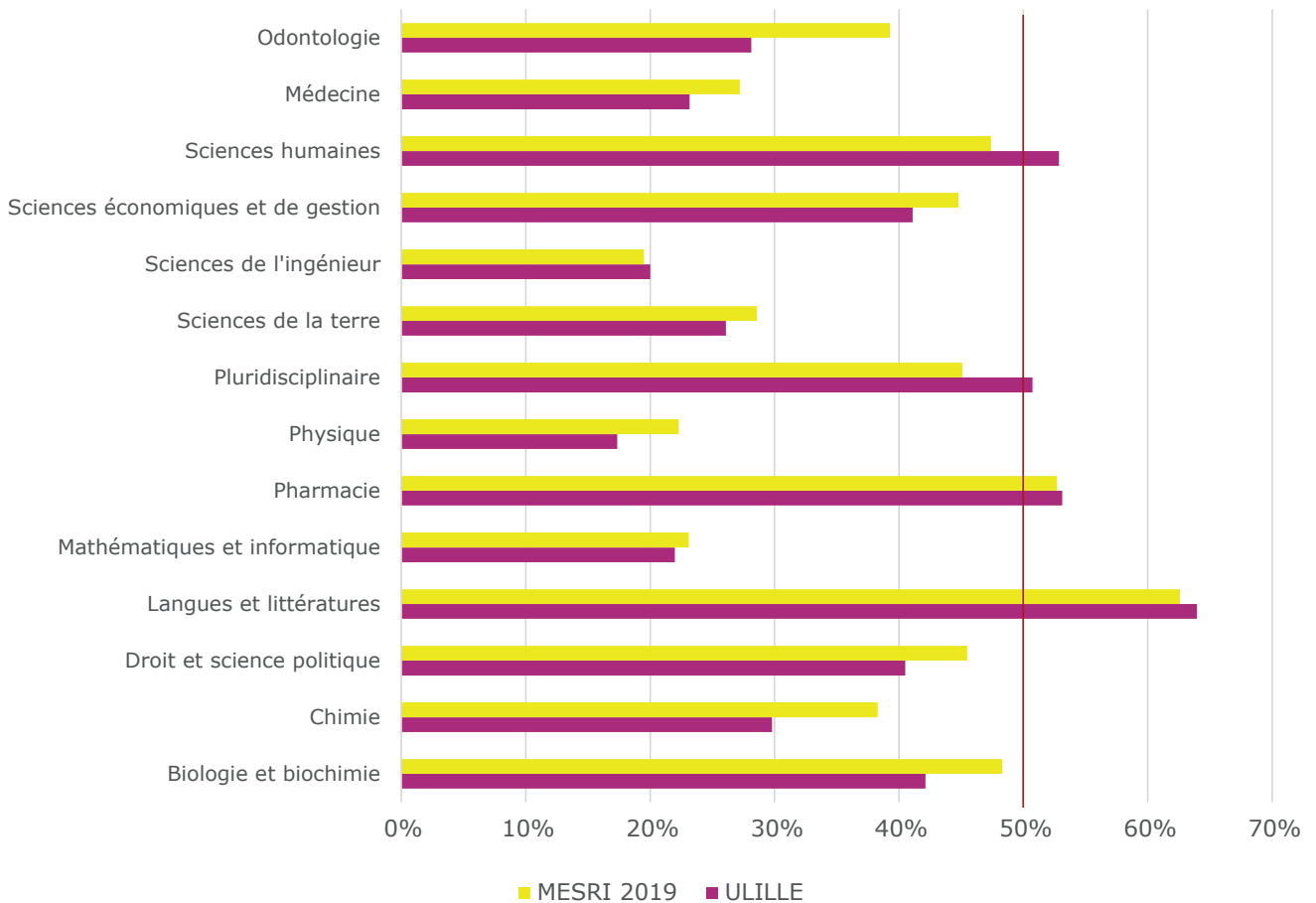
Répartition des enseignants-chercheurs par sexe et par groupe de sections CNU



Répartition des personnels enseignants-chercheurs par discipline CNU



Taux de féminisation des disciplines CNU (en %) comparé aux données BS 2019 MESRI



Liste des CNU en annexe

Répartition des personnels enseignants du second degré et ENSAM titulaires par discipline

	Disciplines	F	H	TOTAL	%
LANGUES VIVANTES	ALLEMAND	9	2	11	2,7%
	ANGLAIS	62	41	103	24,9%
	ESPAGNOL	12	6	18	4,4%
	ITALIEN	1	-	1	0,2%
	LANG SIGNE	-	1	1	0,2%
	LET ANGL	-	2	2	0,5%
	PORTUGAIS	1	-	1	0,2%
		S/total	85	52	137
LETTRES - SCIENCES HUMAINES	DOCUMENTATION	2	1	3	0,7%
	HISTOIRE-GEO.	8	10	18	4,4%
	LET HIS GE	3	1	4	1,0%
	LET. CLASSIQ.-GRAM.	2	1	3	0,7%
	LETTRES MODERNES	25	7	32	7,7%
	PHILOSOPHIE	1	2	3	0,7%
	SC. ECO. ET SOCIALES	3	5	8	1,9%
		S/total	44	27	71
SCIENCES	MATH SC PH	-	2	2	0,5%
	MATHEMATIQUES	12	21	33	8,0%
	PHYSIQUE - CHIMIE	4	6	10	2,4%
	SCIEN. VIE TERRE	4	7	11	2,7%
	SCIEN.PHY.-PHY.APPLI	-	2	2	0,5%
		S/total	20	38	58
SERVICES	COMPTABILITE FINANCE	7	9	16	3,9%
	COMMUNICATION DES ORGANISATIONS	-	1	1	0,2%
	COMMUNICATION DES ORGANISATIONS / GRH	2	2	4	1,0%
	COMMERCE ET VENTE	-	1	1	0,2%
	ECONOMIE GESTION	12	18	30	7,3%
	INFORMATIQUE ET GESTION	1	1	2	0,5%
		S/total	22	32	54
EPS	EDUCAT.PHYS.SPORT	20	30	50	12,1%
PRODUCTION	BIOCHIMIE-GENIE BIOLOGIQUE	1	-	1	0,2%
	GENIE ELECTRIQUE OPTION. ELECTROTECHNIQUE	-	1	1	0,2%
	GENIE MECANIQUE MAINTENANCE	-	1	1	0,2%
	GENIE CHIM.-CHIMIE	1	-	1	0,2%
	ARCHITECTURE ET CONSTRUCTION	-	1	1	0,2%
	INGENIERIE ENERGIE ENVIRONNEMENT	-	1	1	0,2%
	INGENIERIE CONSTRUCTION	1	2	3	0,7%
	INGENIERIE ELECTRIQUE	-	6	6	1,5%
	INGENIERIE MECANIQUE	-	13	13	3,1%
	TECHNOLOGIE	-	3	3	0,7%
		S/Total	3	28	31
DISCIPLINES ARTISTIQUES	ARTS PLASTIQUES	1	4	5	1,2%
	EDUCAT. MUSICALE	2	5	7	1,7%
		S/Total	3	25	28
	TOTAL	197	216	413	100,0%

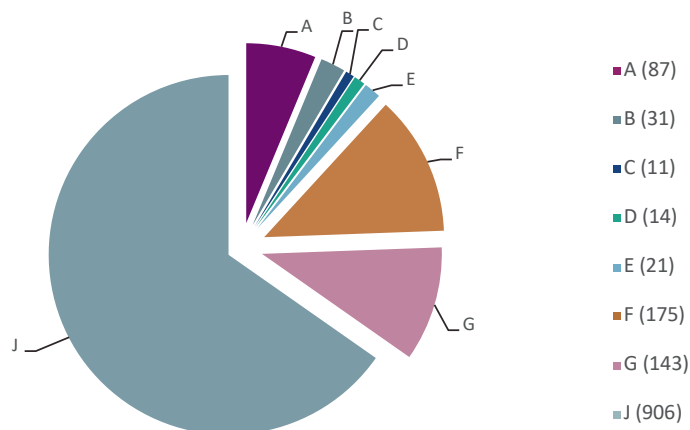
2 – Biatss

Répartition des personnels Biatss titulaires par branche d'activité professionnelle (BAP)

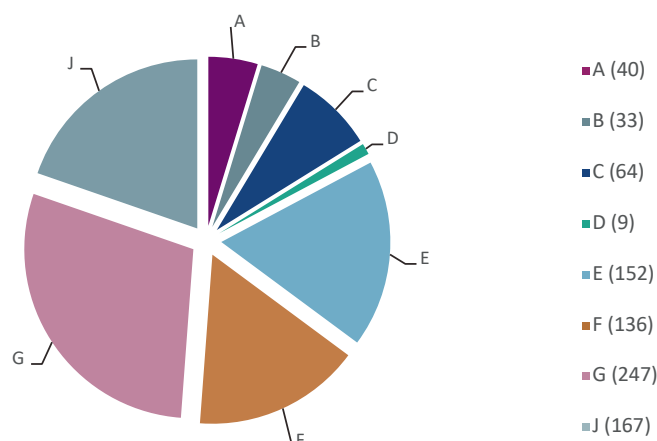
Filière	BAP	F	H	TOTAL
AENES ITRF Emplois fonctionnels	A - Sciences du vivant	87	40	127
	B - Sciences chimiques Sciences des matériaux	31	33	64
	C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	11	64	75
	D - Sciences Humaines et Sociales	14	9	23
	E - Informatique, Statistique et Calcul Scientifique	21	152	173
	F - Information, Documentation, Culture, Communication, Edition, TICE	84	89	173
	G - Patrimoine, logistique, prévention et restauration	124	247	371
	J - Gestion et pilotage	906	167	1073
Bibliothèque	F - Information, Documentation, Culture, Communication, Edition, TICE	91	47	138
Médicaux sociaux TOS	G - Patrimoine, logistique, prévention et restauration	19	-	19
TOTAL		1 388	848	2 236

Personnels titulaires par BAP

Femmes



Hommes



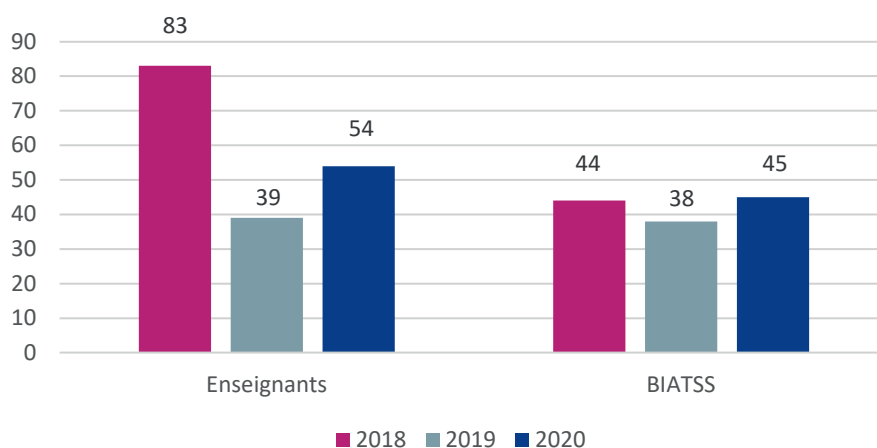
C. Les mouvements et le recrutement des personnels titulaires

1 – Flux des entrées et des sorties des personnels titulaires

Entrées

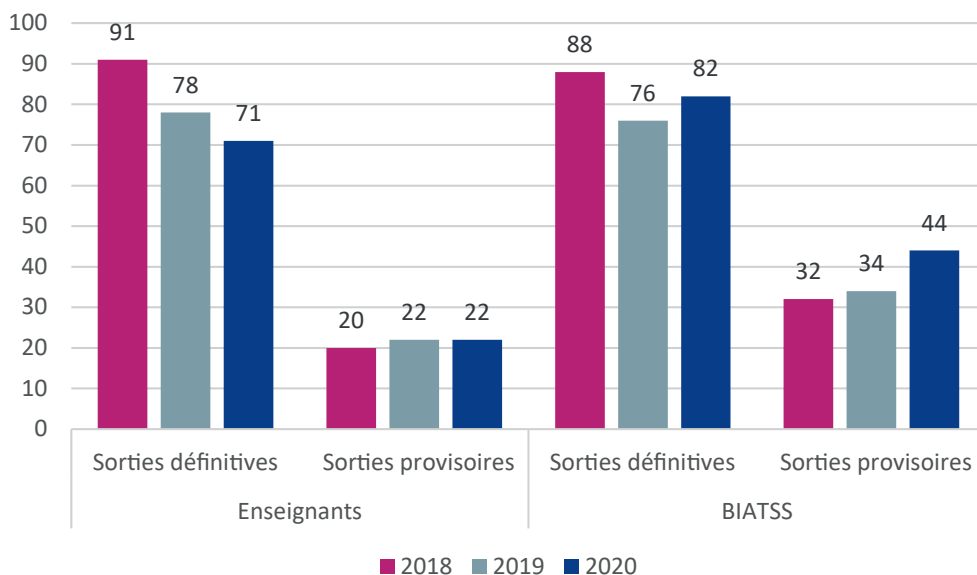
Motif		2018			2019			2020		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Personnels enseignants	Concours	28	31	59	6	5	11	6	17	23
	Mutation	3	12	15	9	5	14	8	12	20
	Retour Détachement	-	2	2	1	3	4	-	1	1
	Retour Disponibilité	2	2	4	1	2	3	2	5	7
	Retour CG Formation	-	-	-	2	-	2	1	-	1
	Retour CG Parental	3	-	3	1	2	3	-	1	1
	Retour CLD	-	-	-	1	1	2	1	-	1
S/Total	36	47	83	21	18	39	18	35	54	
Personnels BIATSS	Concours	4	5	9	6	3	9	4	-	4
	Mutation	9	3	12	4	4	8	11	2	13
	Détachement	4	2	6	3	4	7	7	4	11
	Retour Détachement	1	1	2	2	1	3	-	3	3
	Retour Disponibilité	2	2	4	1	2	3	1	2	3
	Retour CG Formation	-	-	-	1	-	1	4	1	5
	Retour CG Parental	5	-	5	3	-	3	2	-	2
	Retour CLD	6	-	6	4	-	4	2	2	4
S/Total	31	13	44	24	14	38	31	14	45	
TOTAL	67	60	127	45	32	77	49	50	99	

Ne sont pas comptabilisés les personnels contractuels titularisés par voie de concours (ex: ATER devenant MCF, contractuel Biatss lauréat de concours ITRF).



Sorties

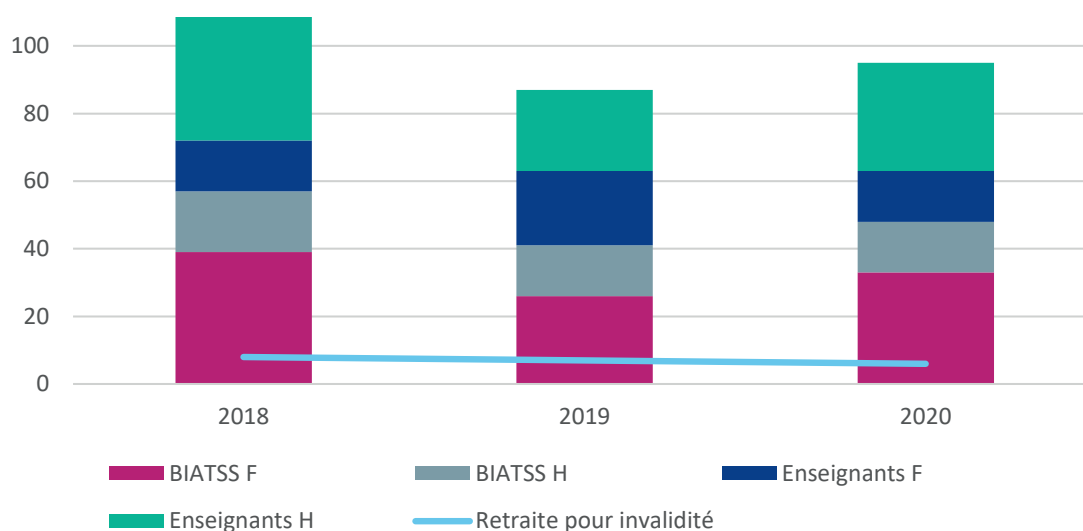
Motif			2018			2019			2020			
			F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	
Personnels enseignants	Sorties définitives	Concours	5	1	6	-	2	2	-	1	1	
		Mutation	12	15	27	5	15	20	8	6	14	
		Démission	1	1	2	1	8	9	3	2	5	
		Radiation	-	2	2	-	-	-	-	-	-	
		Retraite	16	35	51	22	23	45	14	32	46	
		Retraite invalidité	-	1	1	-	-	-	1	-	1	
		Retraite handicap	-	-	-	-	1	1	-	-	-	
		Décès	1	1	2	-	1	1	1	3	4	
	Sorties provisoires	Détachement	3	3	6	3	4	7	3	4	7	
		Disponibilité	4	3	7	5	5	10	2	6	8	
		Congé parental	5	-	5	1	2	3	-	1	1	
		CLD	1	1	2	2	-	2	5	1	6	
	S/Total			48	63	111	39	61	100	37	56	93
	Personnels BIATSS	Sorties définitives	Concours	2	-	2	-	-	-	2	-	2
Fin de détachement			-	1	1	1	1	2	3	1	4	
Mutation			18	8	26	16	12	28	16	4	20	
Démission			-	-	-	-	-	-	1	1	2	
Retraite			35	18	53	23	14	37	32	13	45	
Retraite invalidité			3	-	3	2	1	3	1	2	3	
Retraite handicap			-	1	1	1	-	1	-	-	-	
Radiation			1	-	1	2	2	4	-	5	5	
Licenciement			-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Décès			1	-	1	1	-	1	1	-	1	
Sorties provisoires		Détachement	8	5	13	8	6	14	7	6	13	
		Disponibilité	5	3	8	3	3	6	6	4	10	
		Congé parental	4	-	4	4	-	4	6*	1	7	
		Congé formation	-	-	-	-	-	-	4	-	4	
		CLD	6	1	7	9	1	10	6	4*	10	
S/Total			83	37	120	70	40	110	85	41	126	
TOTAL			131	100	231	109	101	210	122	97	219	



2 – Etude sur les départs à la retraite et sur l'âge

Evolution des départs à la retraite sur 3 ans

		2018	2019	2020
BIATSS	F	39	26	33
	H	18	15	15
	S/Total	57	41	48
Enseignants	F	15	22	15
	H	37	24	32
	S/Total	52	46	47
	TOTAL	109	87	95



Moyenne d'âge au jour du départ à la retraite (hors retraite pour invalidité)

		2018	2019	2020
F	BIATSS	62 ans et 8 mois	63 ans et 1 mois	63 ans et 8 mois
	Enseignants	64 ans et 2 mois	65 ans et 10 mois	66 ans et 10 mois
	S/Total	63 ans et 1 mois	64 ans et 4 mois	64 ans et 8 mois
H	BIATSS	62 ans et 7 mois	62 ans et 7 mois	64 ans et 6 mois
	Enseignants	66 ans et 5 mois	65 ans et 11 mois	66 ans et 10 mois
	S/Total	65 ans et 2 mois	64 ans et 8 mois	65 ans et 7 mois
	TOTAL	63 ans et 11 mois	64 ans et 6 mois	65 ans et 2 mois

		2018		2019		2020	
		Age minimum	Age maximum	Age minimum	Age maximum	Age minimum	Age maximum
F	BIATSS	59 ans et 5 mois	65 ans et 9 mois	59 ans	67 ans et 10 mois	53 ans et 2 mois	68 ans et 3 mois
	Enseignants	61 ans	68 ans	62 ans et 10 mois	69 ans et 3 mois	62 ans et 1 mois	69 ans
H	BIATSS	58 ans et 2 mois	65 ans et 9 mois	60 ans et 2 mois	66 ans et 2 mois	61 ans et 3 mois	66 ans et 2 mois
	Enseignants	62 ans	70 ans et 5 mois	60 ans et 2 mois	69 ans et 3 mois	60 ans et 10 mois	69 ans

3 - Mobilité et Recrutement

Concours enseignants - chercheurs

Corps d'accès	Origine	2018			2019			2020*		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Professeurs des universités	MCF (ULille)	8	8	16	-	-	-	7	9	16
	PR extérieur	1	-	1	-	-	-	1	1	2
	MCF extérieur	9	5	14	-	-	-	1	3	4
	Autres	-	1	1	-	-	-	-	2	2
	S/Total	18	14	32	-	-	-	9	15	24
Maîtres de Conférences	ATER (ULille)	2	-	2	-	-	-	2	2	4
	Second degré (ULille)	1	1	2	-	-	-	-	-	-
	Post doctorant (ULille)	1	-	1	1	1	2	-	1	1
	ATER Extérieur	3	-	3	-	-	-	1	1	2
	Second degré extérieur	2	1	3	1	-	1	-	1	1
	MCF extérieur	1	1	2	1	-	1	-	2	2
	Post doctorant extérieur	3	12	15	2	1	3	2	5	7
	Autres	8	10	18	1	-	1	2	2	4
	S/Total	21	25	46	6	2	8	7	14	21
	TOTAL	39	39	78	6	2	8	16	29	45

*Pour information, s'ajoutent à ces chiffres deux professeurs recrutés par le biais du concours d'agrégation du supérieur.

Lauréats ayant soutenu leur thèse à l'université de Lille

Corps d'accès	Origine	2018			2019			2020		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Professeurs des universités	MCF Université de Lille							4	4	8
	MCF extérieur							-	-	-
	Autres							-	-	-
	S/Total							4	4	8
Maîtres de Conférences	ATER Université de Lille	1	-	1	-	-	-	-	1	1
	Post doctorant Université de Lille	-	-	-	1	1	2	-	1	1
	Autres	1	2	3	-	1	1	1	3	4
	S/Total	2	2	4	1	2	3	1	5	6
	TOTAL	2	2	4	1	2	3	5	9	14

Lauréats ayant soutenu leur HDR à l'université de Lille

Corps d'accès	Origine	2018			2019			2020		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Professeurs des universités	MCF Université de Lille	6	5	11	-	-	-	6	6	12
	MCF extérieur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres	1	-	1	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	7	5	12	-	-	-	6	6	12

Affectation de nouveaux enseignants du second degré

	2018			2019			2020		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Second degré	3	14	17	8	7	15	7	6	13

Mobilité interne des personnels BIATSS

	2018		2019		2020	
	F	H	F	H	F	H
Nbre d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne (postes sur besoins permanents)	99	24	98	47	70	28
TOTAL	123		145		98	

Tout poste vacant de personnel BIATSS en cours d'année est systématiquement proposé en mobilité interne

	2018				2019				2020			
	A	B	C	TOTAL	A	B	C	TOTAL	A	B	C	TOTAL
Nbre d'agents titulaires par catégorie ayant bénéficié d'une mobilité interne	36	32	41	109	27	27	47	101	32	23	28	83
Nbre d'agents contractuels par catégorie ayant bénéficié d'une mobilité interne	1	4	9	14	9	11	24	44	5	6	4	15
TOTAL	37	36	50	123	36	38	71	145	37	29	32	98

Concours ITRF

	2018			2019			2020		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Postes ouverts aux concours de droit commun (internes et externes)	25	18	18	24	25	25	17	18	13
Postes ouverts au titre de la voie du PACTE	-	-	2	-	-	1	-	-	1
Postes ouverts au titre de l'obligation d'emploi	1	4	4	-	1	4	-	2	4
Postes ouverts au titre du recrutement sans concours	-	-	1	-	-	-	-	-	-
Postes ouverts au titre du recrutement réservé Sauvadet	20	7	15	-	-	-	-	-	-
S/Total	46	29	40	24	26	30	17	20	18
TOTAL	115			80			55		

Prise en charge

	2018	2019	2020
Prises en charge des déplacements liés aux concours	43	40	50
Participations des personnels biatss de l'Université à des jurys de concours organisés par l'Université	98	77	72

Nombre de lauréats aux concours de recrutement BIATSS ouverts à Lille (Listes principales et par appel à Listes complémentaires)

	2020		
	F	H	TOTAL
Personnels ULille	36	31	67
Personnels extérieurs à ULille	5	-	5
TOTAL	41	31	72

Recrutements ITRF à ULille Session 2020

Niveau	Corps	Nature	BAP	Emploi-type	Postes	Candidats à l'admissibilité			Admissibles			Présents Admission			Admis sur liste principale			Admis sur liste complémentaire			
						F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
CAT A	IGR	Externe	A	Ingénieur-e biologiste en analyse de données	1				1	4	5	1	3	4	-	1	1	1	1	1	2
		Externe	B	Ingénieur-e de recherche en science des matériaux/caractérisation	1				5	5	10	4	3	7	-	1	1	1	1	-	1
		Interne	E	Chef de projet ou expert en ingénierie logicielle	1				-	2	2	-	2	2	-	1	1	1	-	1	1
	IGE	Interne	B	Ingénieur-e en analyse chimique	1				2	-	2	2	-	2	1	-	1	-	-	-	-
		Externe	D	Ingénieur-e d'études en analyses des sources historiques et culturelles	1				7	1	8	4	1	5	1	-	1	1	1	-	1
		Externe	E	Ingénieur-e en ingénierie logicielle	1				-	1	1	-	1	1	-	1	1	-	-	-	-
		Externe	E	Administrateur-trice systèmes et réseaux	1				-	7	7	-	3	3	-	1	1	-	1	1	1
		Interne	F	Chargé-e de communication	1				7	-	7	3	-	3	1	-	1	-	-	-	-
		Interne	G	Chargé-e de la logistique	1				1	5	6	1	2	3	-	1	1	-	1	1	1
		Interne	J	Chargé-e de gestion financière et comptable	1				3	1	4	2	-	2	-	-	-	-	-	-	-
		Externe	J	Chargé-e de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel	1				12	4	16	4	4	8	1	-	1	-	2	2	2
	ASI	Interne	B	Assistant-e ingénieur en sciences des matériaux/caractérisation	1				1	1	2	-	1	1	-	1	1	-	-	-	-
		Interne	E	Gestionnaire d'infrastructures	1				-	5	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		Interne	J	Assistant-e d'orientation et d'insertion professionnelle	1				2	1	3	2	1	3	-	1	1	1	1	-	1
		Externe	J	Assistant-e en gestion administrative	2				4	2	6	2	-	2	2	-	2	-	-	-	-
		Interne	J	Assistant-e des ressources humaines	1				7	3	10	5	1	6	-	1	1	1	1	-	1

Chiffres non communiqués, concours organisés par un autre établissement

Niveau	Corps	Nature	BAP	Emploi-type	Postes	Candidats à l'admissibilité			Admissibles			Présents Admission			Admis sur liste principale			Admis sur liste complémentaire			
						F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
CAT B	TECH	Externe	A	Technicien-ne biologiste	1							5	-	5	1	-	1	1	-	1	
		Interne	B	Technicien-ne en chimie et en sciences physiques	1							5	2	7	1	-	1	1	-	1	
		Externe	E	Technicien-ne d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information	1											-	1	1			
		Interne	G	Technicien-ne sécurité incendie	1							1	9	10	-	1	1	-	-	-	
		Interne	J	Technicien-ne en formation et en orientation insertion professionnelle	2							14	5	19	2	-	2	-	-	-	
		Interne	J	Gestionnaire financier et comptable	1										1	-	1				
		Externe	J	Gestionnaire financier et comptable	2							20	6	26	2	-	2	-	1	1	
		Interne	J	Technicien-ne en gestion des ressources humaines	2							31	1	32	1	1	2	1	-	1	
		externe	J	Technicien-ne en gestion administrative	5							119	18	137	3	2	5	-	1	1	
		Interne	J	Technicien-ne en gestion administrative	2							142	21	163	1	1	2	1	-	1	
		BOE	J	Technicien-ne en gestion administrative	1	6	2	8	2	1	3	1	1	2	1	-	1	-	-	-	
		BOE	E	Technicien-ne d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information	1	-	6	6	-	6	6	-	4	4	-	1	1	-	-	-	
		CAT C	ATRF	Externe	G	Electricien-ne courants fort et faible	1										-	1	1		
Interne	G			Opérateur-trice logistique	2										-	2	2				
Interne	J			Adjoint-e en gestion administrative	6							133	13	146	5	1	6	-	1	1	
Externe	J			Adjoint-e en gestion administrative	4							120	28	148	4	-	4	1	-	1	
BOE	J			Adjoint-e en gestion administrative	4	21	7	28	12	3	15	9	2	11	3	-	3	-	-	-	
PACTE	G			Opérateur -trice logistique	1	-	6	6	-	5	5	-	3	3	-	1	1	-	-	-	

Chiffres non communiqués, concours organisé par un autre établissement

D. Avancement

1 - Avancement de grade des personnels enseignants-chercheurs

2018	Grade	Promouvables			Candidats			Promus		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Etablissement	PR CE2	19	58	77	6	22	28	1	6	7
	PR CE1	56	133	189	18	47	65	6	8	14
	PR 1C	67	140	207	23	71	94	4	12	16
	MCF HC	142	184	326	36	58	94	10	10	20
	S/Total	284	515	799	83	198	281	21	36	57
C.N.U.	PR CE2	19	58	77	5	15	20	2	4	6
	PR CE1	56	133	189	12	38	50	5	7	12
	PR 1C	67	140	207	20	58	78	9	7	16
	MCF HC	142	184	326	26	47	73	11	15	26
	S/Total	284	515	799	63	158	221	27	33	60
							TOTAL	48	69	117

2019	Grade	Promouvables			Candidats			Promus		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Etablissement	PR CE2	21	69	90	8	13	21	2	4	6
	PR CE1	49	137	186	7	41	48	3	9	12
	PR 1C	73	128	201	23	51	74	4	11	15
	MCF HC	158	214	372	35	57	92	11	16	27
	S/Total	301	548	849	73	162	235	20	40	60
C.N.U.	PR CE2	21	69	90	8	21	29	-	8	8
	PR CE1	49	137	186	12	45	57	4	4	8
	PR 1C	73	128	201	26	65	91	3	12	15
	MCF HC	158	214	372	46	70	116	11	12	23
	S/Total	301	548	849	92	201	293	18	36	54
							TOTAL	38	76	114

2020	Grade	Promouvables			Candidats			Promus		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Etablissement	PR CE2	29	69	98	14	28	42	5	6	11
	PR CE1	49	144	193	14	49	63	1	11	12
	PR 1C	68	107	175	25	52	77	6	11	17
	MCF HC	193	237	430	84	84	168	25	14	39
	S/Total	339	557	896	137	213	350	37	42	79
C.N.U.	PR CE2	29	69	98	9	22	31	4	4	8
	PR CE1	49	144	193	13	38	51	5	7	12
	PR 1C	68	107	175	19	41	60	7	7	14
	MCF HC	193	237	430	59	70	129	16	18	34
	S/Total	339	557	896	100	171	271	32	36	68
							TOTAL	69	78	147

* Les promouvables au titre du CNU et au titre de l'établissement sont les mêmes personnes puisqu'elles répondent aux mêmes critères.

Avancement à l'échelon spécial des MCF Hors-Classe

		Promouvables			Candidats			Promus		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
CNU	2018	39	71	110	12	41	33	8	8	16
Etablissement		39	71	110	4	12	16	4	12	16
						TOTAL	12	20	32	
CNU	2019	44	46	90	26	16	42	15	7	22
Etablissement		44	46	90	11	9	20	9	6	15
						TOTAL	24	13	37	
CNU	2020	31	50	81	12	20	32	2	5	7
Etablissement		31	50	81	10	15	25	6	6	12
						TOTAL	8	11	19	

2 - Avancement de grade des personnels hospitalo-universitaires

Grade	Promus 2018			Promus 2019			Promus 2020		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
PUPH EX2	-	4	4	2	4	6	-	9	9
PUPH EX1	2	2	4	3	6	9	-	11	11
PUPH 1C	2	6	8	-	7	7	4	5	9
MCPH HC	-	1	1	3	2	5	-	2	2
MCPH 1C	-	1	1	4	5	9	2	5	7
MCMG 1C	-	1	1	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4	15	19	12	24	36	6	32	38

3 - Avancement de corps et de grade des personnels enseignants du 2nd degré et ENSAM

LA: Inscription à la liste d'aptitude au corps supérieur

TA: Inscription au tableau d'avancement de grade

LA 2018	Promouvables	Candidats	Promus F	Promus H	Promus TOTAL
LA PRAG	179	58	1	-	1

TA 2018					
ENSAM HCL	1	1	-	1	1
PRAG CE	37	36	3	12	15
PRAG HCL	43	43	6	1	7
PRCE CE	35	35	12	12	24
PRCE HCL	29	29	1	2	3
PEPS CE	10	10	1	4	5
PEPS HCL	6	6	-	-	-
PLP CE	2	2	-	2	2
PLP HCL	5	5	-	-	-
TOTAL	347	225	24	34	58

LA 2019	Promouvables	Candidats	Promus F	Promus H	Promus TOTAL
LA PRAG	187	66	-	-	-

TA 2019					
PRAG HCL	41	41	2	5	7
PRCE HCL	31	31	1	1	2
PEPS HCL	8	8	1	-	1
PLP HCL	6	6	-	-	-
PRAG CE	36	35	8	4	12
PRCE CE	19	18	5	4	9
PEPS CE	8	8	-	5	5
PLP CE	-	-	-	-	-
TOTAL	149	147	17	19	36

LA 2020	Promouvables	Candidats	Promus F	Promus H	Promus TOTAL
LA PRAG	200	74	-	1	1

TA 2020					
ENSAM HCL	2	1	-	1	1
PRAG CE	23	23	1	6	7
PRAG HCL	47	47	8	6	14
PRCE CE	11	11	1	3	4
PRCE HCL	43	43	3	4	7
PEPS CE	3	3	2	-	2
PEPS HCL	10	10	2	2	4
PLP CE	1	1	-	-	-
PLP HCL	6	6	1	-	1
P ECOLE HC			2	1	3
C.P.E			-	1	1
TOTAL	146	145	20	24	44

4 - Avancement de corps et de grade des personnels BIATSS

LA: Inscription à la liste d'aptitude au corps supérieur

TA: Inscription au tableau d'avancement de grade

ITRF

LA 2019	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
IGR	135	109	244	37	24	61	1	-	1	0,7%	-	0,4%
IGE	55	52	107	36	36	72	3	4	7	5,5%	7,7%	6,5%
ASI	172	121	293	72	54	126	4	1	5	2,3%	0,8%	1,7%
TECH	330	188	518	174	133	307	4	3	7	1,2%	1,6%	1,4%
TOTAL	692	470	1162	319	247	566	12	8	20	1,7%	1,7%	1,7%

TA 2019	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
IGR HC	4	7	11	2	4	6	1	2	3	25,0%	28,6%	27,3%
IGR 1C	13	21	34	7	7	14	3	4	7	23,1%	19,0%	20,6%
IGE HC	45	40	85	22	15	37	7	2	9	15,6%	5,0%	10,6%
TCH CE	43	30	73	21	19	40	4	1	5	9,3%	3,3%	6,8%
TCH CS	62	48	110	31	22	53	6	4	10	9,7%	8,3%	9,1%
ATRF P1C	174	90	264	102	40	142	13	5	18	7,5%	5,6%	6,8%
ATRF P2C	55	29	84	26	9	35	7	3	10	12,7%	10,3%	11,9%
TOTAL	396	265	661	211	116	327	41	21	62	10,4%	7,9%	9,4%

TOTAL	53	29	82
--------------	-----------	-----------	-----------

LA 2020	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
IGR	159	129	288	45	28	73	-	1	1	-	0,8%	0,3%
IGE	62	57	119	36	36	72	7	-	7	11,3%	-	5,9%
ASI	178	130	308	78	63	141	1	4	5	0,6%	3,1%	1,6%
TECH	364	194	558	169	73	242	5	3	8	1,4%	1,5%	1,4%
TOTAL	763	510	1273	328	200	528	13	8	21	1,7%	1,6%	1,6%

TA 2020	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
IGR HC	3	6	9	1	2	3	1	2	3	33,3%	33,3%	33,3%
IGR 1C	15	19	34	8	7	15	5	4	9	33,3%	21,1%	26,5%
IGE HC	51	48	99	21	18	39	5	5	10	9,8%	10,4%	10,1%
TCH CE	43	34	77	23	22	45	3	2	5	7,0%	5,9%	6,5%
TCH CS	73	48	121	33	18	51	5	5	10	6,8%	10,4%	8,3%
ATRF P1C	174	92	266	76	29	105	17	5	22	9,8%	5,4%	8,3%
ATRF P2C	71	35	106	19	8	27	12	3	15	16,9%	8,6%	14,2%
TOTAL	430	282	712	181	104	285	48	26	74	11,2%	9,2%	10,4%

TOTAL	61	34	95
--------------	-----------	-----------	-----------

AENES

LA 2019	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
AAE	45	2	47	12	1	13	-	-	-	-	-	-
SAENES	112	14	126	50	5	55	1	-	1	0,9%	-	0,8%
TOTAL	157	16	173	62	6	68	1	-	1	0,6%	-	0,6%

TA 2019	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
APAENES	4	5	9	2	2	4	1	-	1	25,0%	-	11,1%
SAENES CE	15	-	15	8	-	8	-	-	-	-	-	-
SAENES CS	14	3	17	9	3	12	2	-	2	14,3%	-	11,8%
ADJENES P1C	71	10	81	71	10	81	6	1	7	8,5%	10,0%	8,6%
ADJENES P2C	1	1	2	1	1	2	1	-	1	100,0%	-	50,0%
TOTAL	105	19	124	91	16	107	10	1	11	9,5%	5,3%	8,9%

TOTAL	11	1	12
--------------	-----------	----------	-----------

LA 2020	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
AAE	49	4	53	11	1	12	1	-	1	2,0%	-	1,9%
SAENES	124	16	140	53	8	61	-	-	-	-	-	-
TOTAL	173	20	193	64	9	73	1	-	1	0,6%	-	0,5%

TA 2020	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
AAE HC	5	6	11	3	3	6	-	1	1	-	16,7%	9,1%
APAENES	5	4	9	3	4	7	-	-	-	-	-	-
SAENES CE	20	1	21	13	1	14	1	-	1	5,0%	-	4,8%
SAENES CS	13	3	16	11	3	14	-	1	1	-	33,3%	6,3%
ADJENES P1C	79	9	88	79	8	87	7	1	8	8,9%	11,1%	9,1%
ADJENES P2C	-	1	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-
TOTAL	117	18	135	106	17	123	8	3	11	6,8%	16,7%	8,1%

TOTAL	9	3	12
--------------	----------	----------	-----------

Sociaux santé

LA 2019	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
CTSS	4	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TA 2019	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
ASSPAE	6	-	6	6	-	6	1	-	1	16,7%	-	16,7%
INFENES HC	3	-	3	3	-	3	-	-	-	-	-	-
INFENES CS	4	-	4	4	-	4	-	-	-	-	-	-
TOTAL	13	-	13	13	-	13	1	-	1	7,7%	-	7,7%

TOTAL	1	-	1
--------------	----------	----------	----------

LA 2020	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
CTSS	1	-	1	1	-	1	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1	-	1	1	-	1	-	-	-	-	-	-

TA 2020	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
ASSPAE	4	-	4	4	-	4	-	-	-	-	-	-
INFENES HC	3	-	3	3	-	3	-	-	-	-	-	-
INFENES CS	4	-	4	4	-	4	1	-	1	25,0%	-	25,0%
TOTAL	11	-	11	11	-	11	1	-	1	9,1%	-	9,1%

TOTAL	1	-	1
--------------	----------	----------	----------

BIBLIOTHEQUE

LA 2019	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Conservateur général	6	4	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conservateur	6	1	7	2	-	2	-	-	-	-	-	-
Bibliothécaire	26	9	35	14	1	15	-	-	-	-	-	-
BIBAS	19	14	33	14	5	19	-	-	-	-	-	-
TOTAL	57	28	85	30	6	36	-	-	-	-	-	-

TA 2019	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Conservateur en chef	5	3	8	4	2	6	1	1	2	20,0%	33,3%	25,0%
BIB HC	2	1	3	1	-	1	-	-	-	-	-	-
BIBAS CE	6	3	9	5	3	8	-	-	-	-	-	-
BIBAS CS	1	3	4	1	3	4	-	-	-	-	-	-
Magasinier P1	11	11	22	10	8	18	1	1	2	9,1%	9,1%	9,1%
Magasinier P2	3	1	4	3	1	4	1	-	1	33,3%	-	25,0%
TOTAL	28	22	50	24	17	41	3	2	5	10,7%	9,1%	10,0%

TOTAL	3	2	5
--------------	----------	----------	----------

LA 2020	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Conservateur général	7	5	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conservateur	5	1	6	1	-	1	-	-	-	-	-	-
Bibliothécaire	36	12	48	6	-	6	1	-	1	2,8%	-	2,1%
BIBAS	22	15	37	4	2	6	1	-	1	4,5%	-	2,7%
TOTAL	70	33	103	11	2	13	2	-	2	2,9%	-	1,9%

TA 2020	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Conservateur en chef	5	2	7	4	1	5	1	-	1	20,0%	-	14,3%
BIB HC	2	1	3	2	-	2	-	-	-	-	-	-
BIBAS CE	10	3	13	9	3	12	1	-	1	10,0%	-	7,7%
BIBAS CS	2	4	6	2	3	5	-	-	-	-	-	-
Magasinier P1	11	11	22	8	7	15	2	-	2	18,2%	-	9,1%
Magasinier P2	2	1	3	1	-	1	-	-	-	-	-	-
TOTAL	32	22	54	26	14	40	4	-	4	12,5%	-	7,4%

TOTAL	6	-	6
--------------	----------	----------	----------

ATEE

TA 2020	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
ATEE P1C	1	2	3	-	1	1	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1	2	3	-	1	1	-	-	-	-	-	-

* Pas de TA en 2019

Répartition des avancements de grade par examens professionnels

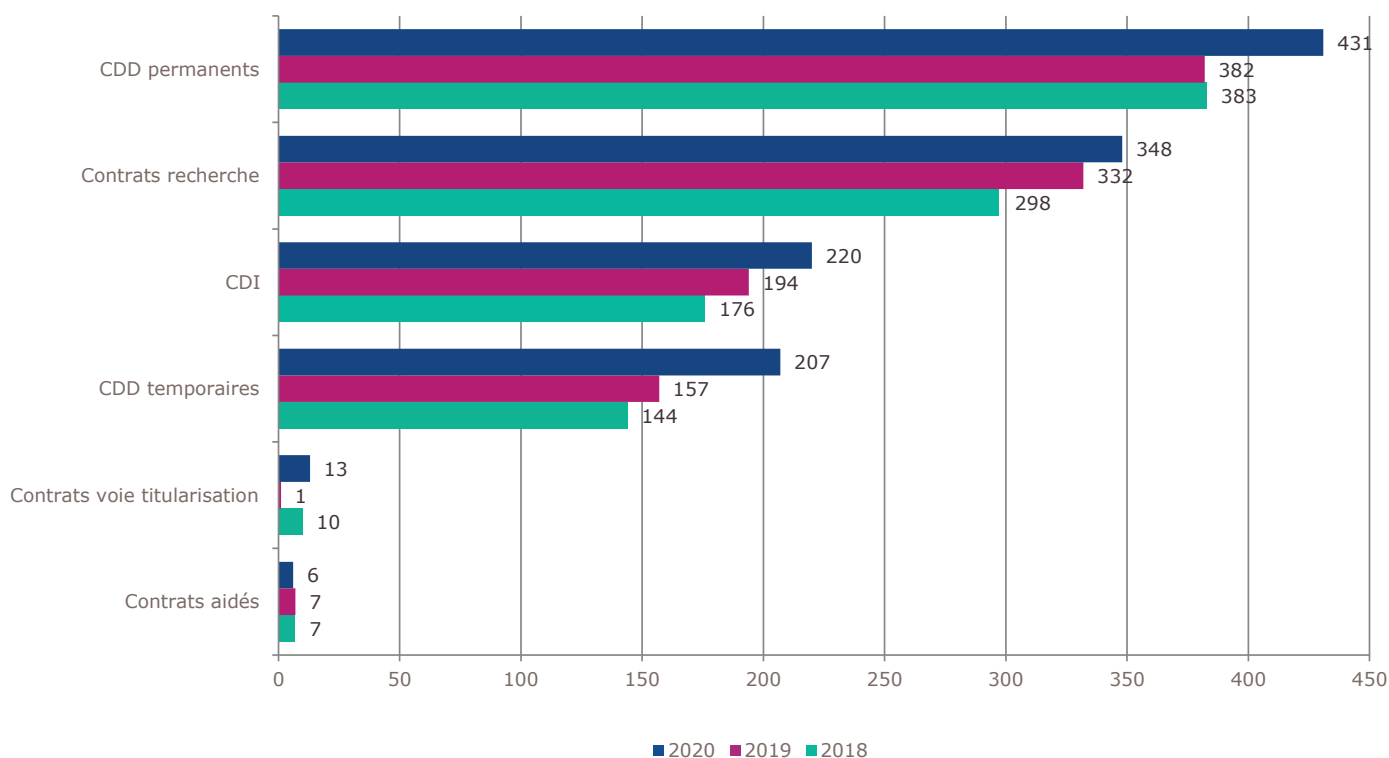
	2019			2020		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
IGR HC	1	1	2	1	-	1
TEC RF CE	3	2	5	3	3	6
TEC RF CS	3	3	6	5	9	14
ATRF P2C	-	-	-	2	-	2
APAE	1	1	2	1	1	1
SAENS CE	-	1	1	-	-	-
SAENS CS	1	-	1	1	-	1
BIBAS CS	-	-	-	1	-	1
BIBAS CE	-	-	-	1	-	1
TOTAL	9	8	17	15	13	28

E. Etude sur les personnels BIATSS contractuels

Evolution du nombre d'agents contractuels BIATSS par catégorie et par type de contrat

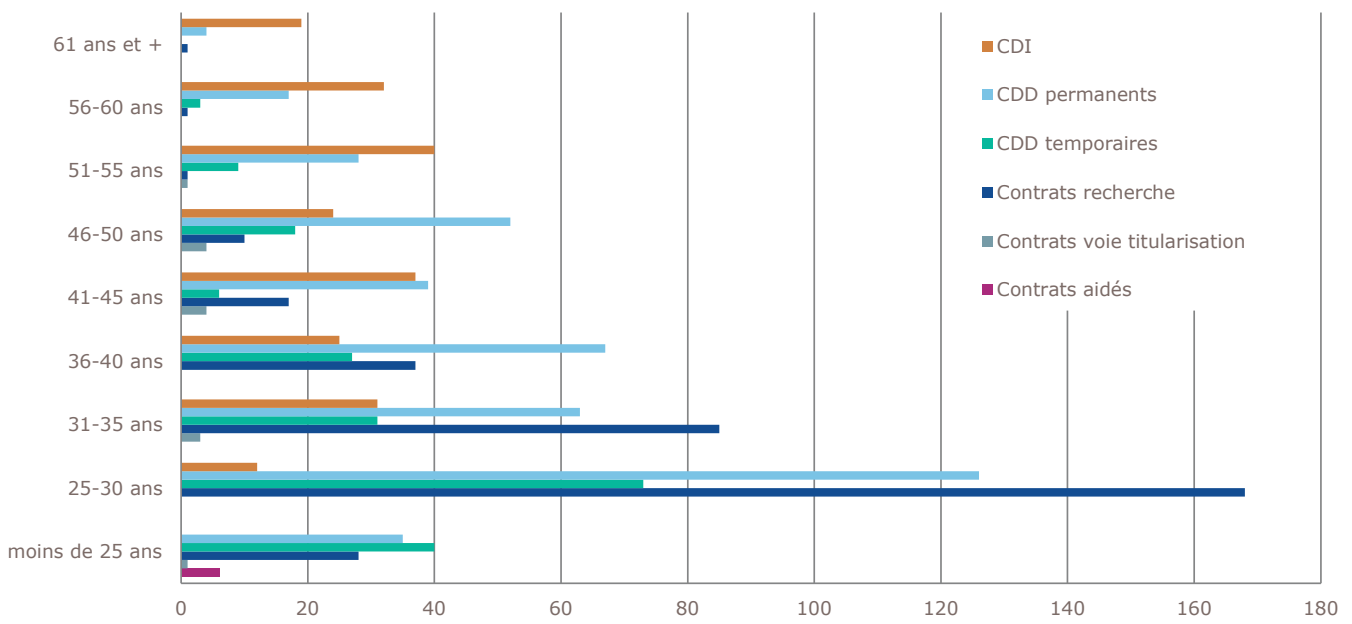
		2018				2019				2020			
		A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total
Contrats sur missions permanentes	CDI	77	33	66	176	87	31	76	194	101	37	82	220
	CDD	101	75	207	383	80	87	215	382	87	105	239	431
	Contrats voie titularisation	1	2	7	10	1	-	-	1		3	10	13
Autres contrats	CDD temporaires	43	33	68	144	55	28	74	157	77	56	74	207
	Contrats recherche	289	8	1	298	309	19	4	332	328	17	3	348
	Contrats aidés	-	-	7	7	1	-	6	7	1	1	4	6
TOTAL		511	151	356	1 018	533	165	375	1 073	594	219	412	1 225

Evolution des contrats BIATSS

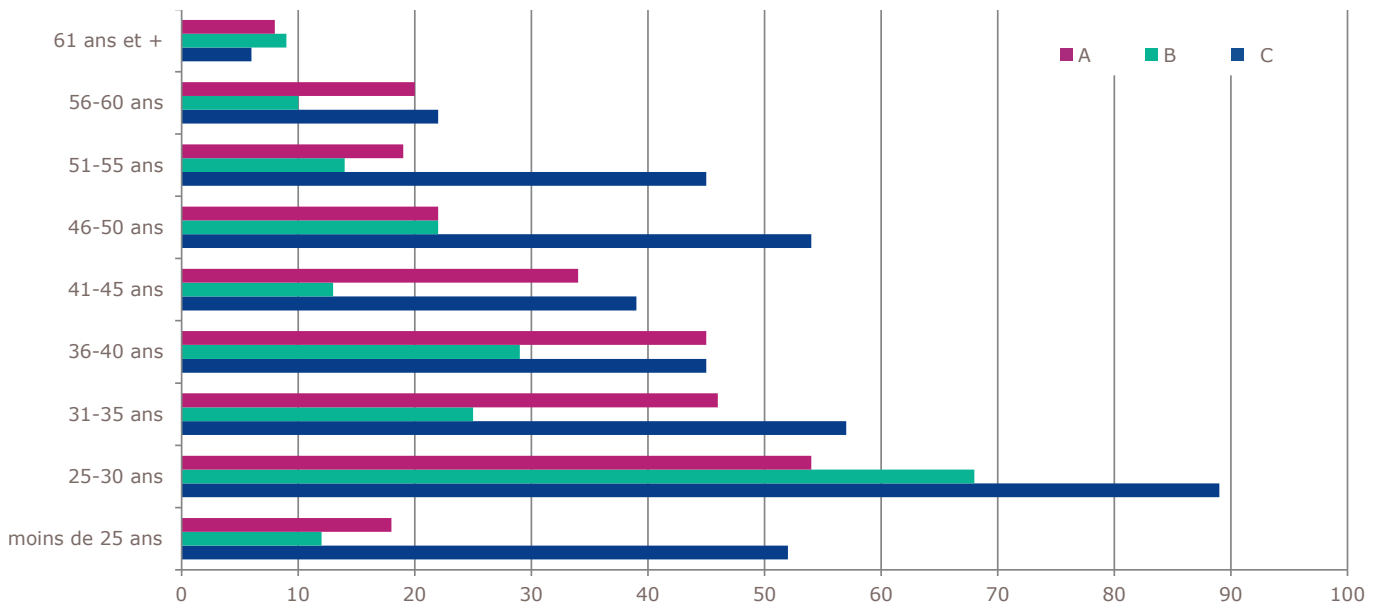


Répartition des contractuels BIATSS par âge

Par type de contrat



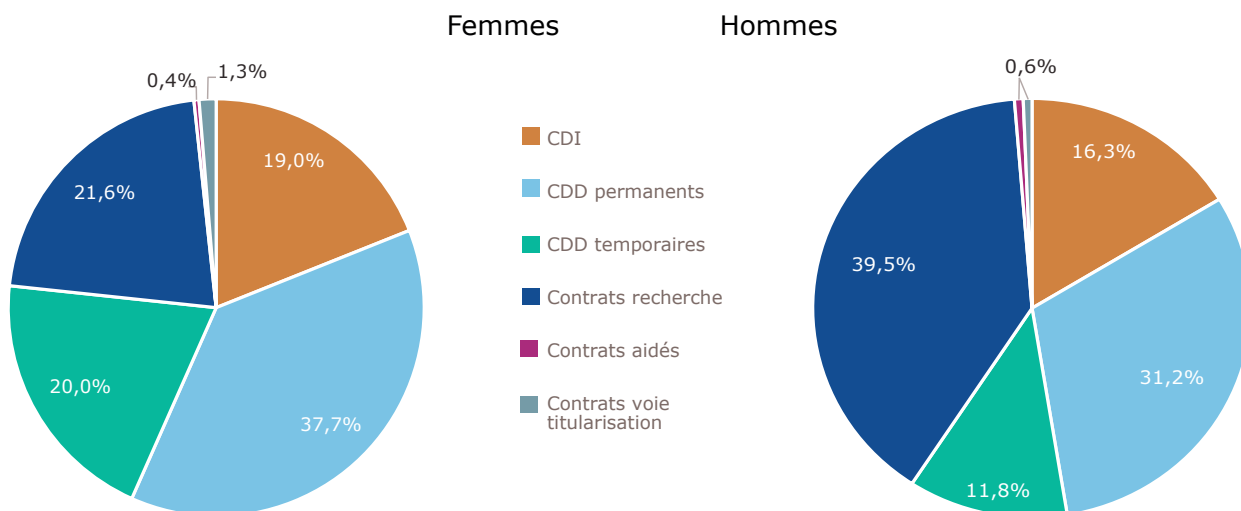
Par catégorie (hors contrats de recherche)



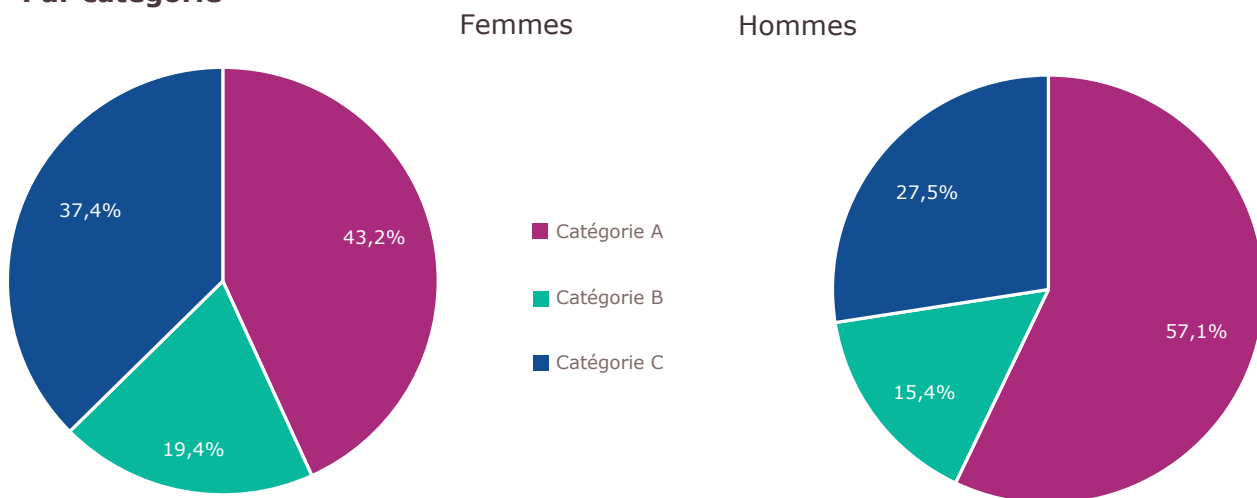
Répartition des contractuels Biatss par catégorie et type de contrat

2020	Femmes				Hommes				TOTAL			
	Cat A	Cat B	Cat C	TOTAL	Cat A	Cat B	Cat C	TOTAL	Cat A	Cat B	Cat C	TOTAL
CDI	64	31	49	144	37	6	33	76	101	37	82	220
CDD missions permanentes	53	68	165	286	34	37	74	145	87	105	239	431
CDD missions temporaires	56	37	59	152	21	19	15	55	77	56	74	207
Contrats recherche	154	8	2	164	174	9	1	184	328	17	3	348
Contrats aidés	1	1	1	3	-	-	3	3	1	1	4	6
Contrats voie titularisation	-	2	8	10	-	1	2	3	-	3	10	13
TOTAL	328	147	284	759	266	72	128	466	594	219	412	1 225

Par type de contrat



Par catégorie

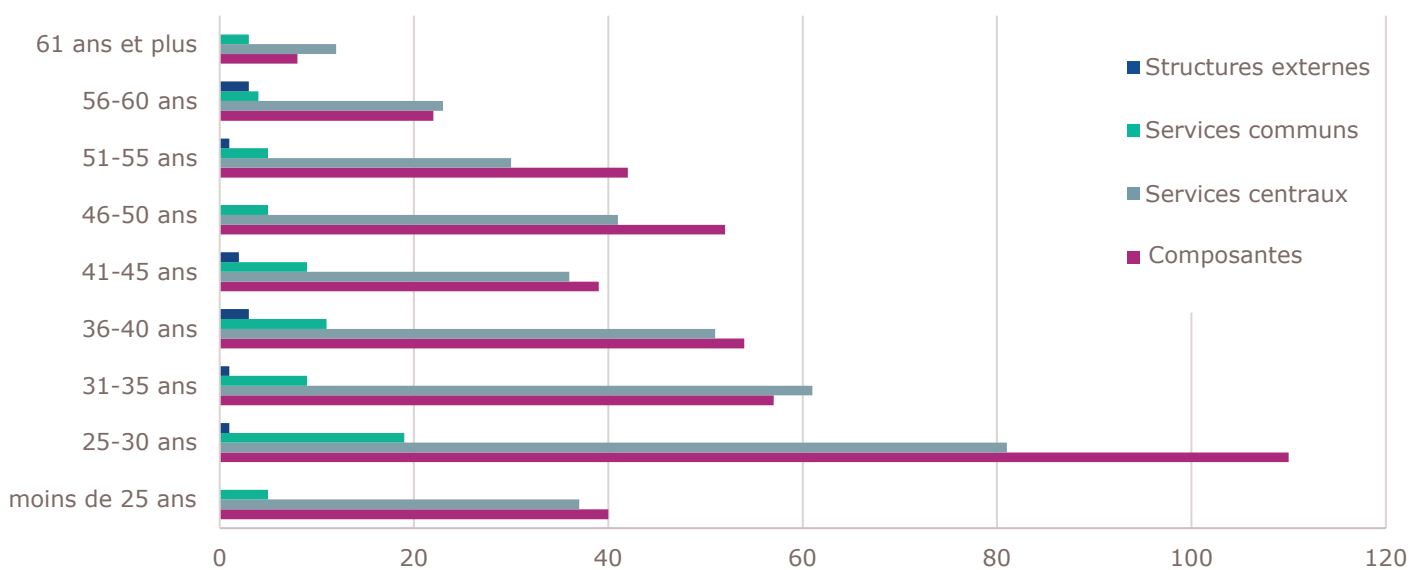


Répartition des contractuels BIATSS par structure

		Composantes	Services centraux	Services communs	Structures externes*	TOTAL
Contrats "Hors recherche"	F	319	218	49	9	595
	H	105	154	21	2	282
S/Total		424	372	70	11	877
Contrats Recherche	F	158	3	-	3	164
	H	180	1	-	3	184
S/Total		338	4	-	6	348
TOTAL		762	376	70	17	1 225

Nombre de contractuels BIATSS par âge et par structure (hors contrats de recherche)

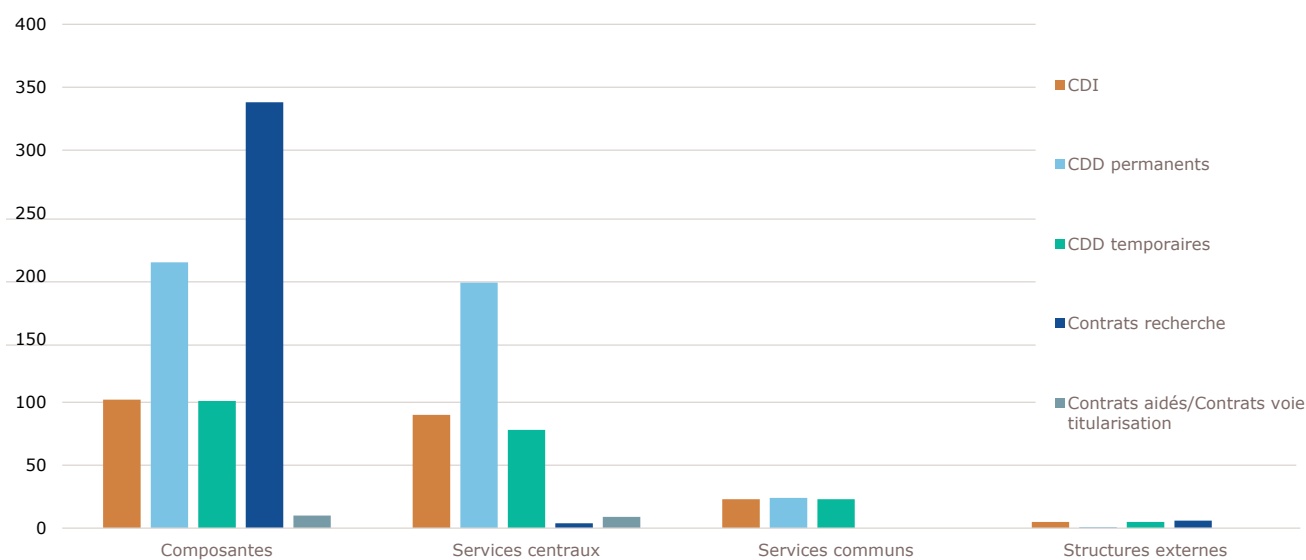
	Composantes	Services centraux	Services communs	Structures externes*	TOTAL
61 ans et plus	40	37	5	-	82
56-60 ans	110	81	19	1	211
51-55 ans	57	61	9	1	128
46-50 ans	54	51	11	3	119
41-45 ans	39	36	9	2	86
36-40 ans	52	41	5	-	98
31-35 ans	42	30	5	1	78
25-30 ans	22	23	4	3	52
moins de 25 ans	8	12	3	-	23
TOTAL	424	372	70	11	877



* CROUS, I-SITE ULNE, PRESSES SEPTENTRION, SATT NORD, UNESS, USR3185 MESHs

Nombre de contractuels BIATSS par structure et par type de contrat

	Composantes	Services centraux	Services communs	Structures externes*	TOTAL
CDI	102	90	23	5	220
CDD missions permanentes	211	195	24	1	431
CDD missions temporaires	101	78	23	5	207
Contrats recherche	338	4	-	6	348
Contrats aidés/Contrats voie titularisation	10	9	-	-	19
TOTAL	762	376	70	17	1 225



* CROUS, I-SITE ULNE, PRESSES SEPTENTRION, SATT NORD, UNESS, USR3185 MESHs



4

LES CONDITIONS DE
TRAVAIL
ET LA VIE SUR LE CAMPUS

A. Temps de travail des personnels BIATSS

1 - Gestion du temps

Préambule

L'uniformisation des règles relatives à la gestion du temps de travail des personnels BIATSS a pris effet au 01/09/2018. Plusieurs choix sont proposés aux personnels BIATSS (hors SCD et personnels de santé), en particulier le badgeage ou non et le volume horaire parmi 3 cycles horaires hebdomadaires. Chaque cycle ouvre droit à un nombre de jours de congés et d'ARTT préétabli qui est proratisé à la quotité de travail (90%, 80%, 70% etc) de l'agent.

Chaque agent peut choisir de badger ou de ne pas badger (=badgeage automatique).

Pour un agent travaillant à 100% :

35h00/semaine = 37 jours de congés annuels

37h30/semaine = 47 jours de congés annuels

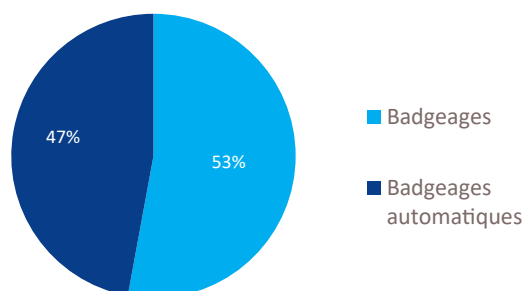
40h00/semaine = 47 jours de congés annuels + 13 jours d'ARTT

Des dispositions particulières s'appliquent pour les personnels du service commun de la documentation (SCD) et des personnels médico-sociaux

Régime choisi 2020/2021

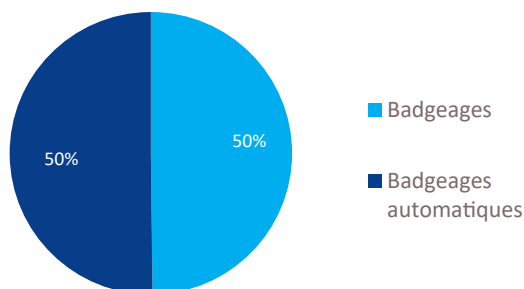
Base horaire	Badgeage	Badgeage automatique	TOTAL
35:00	14	63	77
37:00*	208	-	208
37:30	1 403	963	2 366
40:00	166	569	735
TOTAL	1 791	1 595	3 386

*uniquement possible pour le SCD



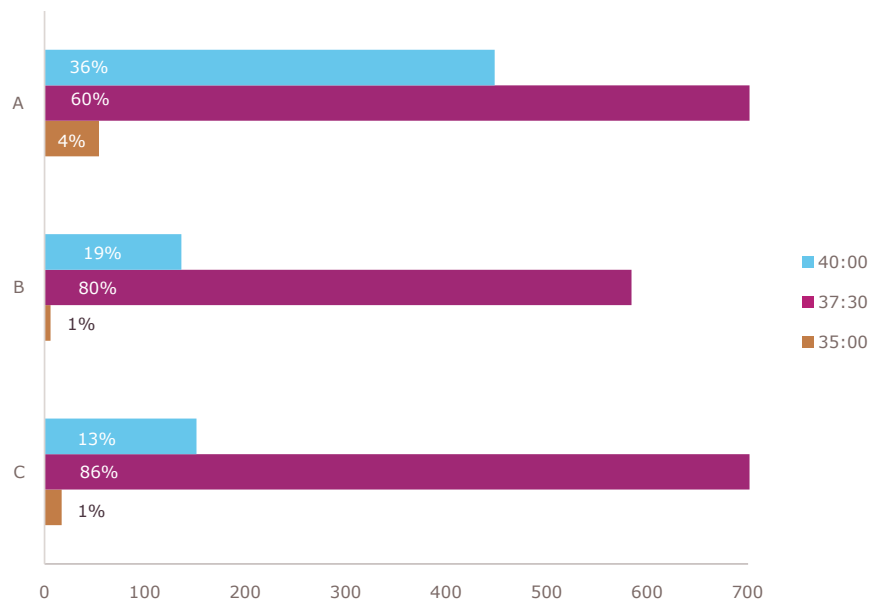
Hors SCD et médico-sociaux

Base horaire	Badgeage	Badgeage automatique	TOTAL
35:00	14	63	77
37:30	1 403	963	2 366
40:00	166	569	735
TOTAL	1 583	1 595	3 178



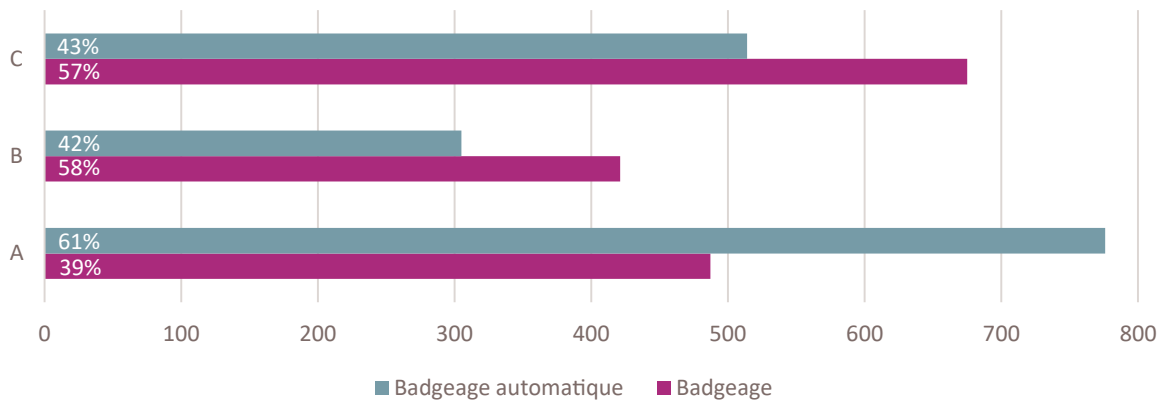
Régime horaire par catégorie (hors SCD et médico-sociaux)

Base horaire	A	B	C	TOTAL
35:00	54	6	17	77
37:30	761	584	1 021	2366
40:00	448	136	151	735
TOTAL	1 263	726	1 189	3 178



Modalité de badgeage par catégorie (hors SCD et médico-sociaux)

Badgeage	A	B	C	TOTAL
Badgeage	487	421	675	1 583
Badgeage automatique	776	305	514	1 595
TOTAL	1 263	726	1 189	3 178



Nombre de jours d'autorisations d'absence pour enfants malades par catégorie (hors covid)

	A	B	C	TOTAL
H	80,5	48,5	60,5	189,5
F	214,5	223,5	404,5	842,5
TOTAL	295	272	465	1 032

2 - Le télétravail

Préambule

Le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 permet la mise en place du télétravail dans la fonction publique et en donne la définition suivante : « Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées

par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication. »

Pourquoi mettre en place le télétravail à l'Université de Lille ?

Axe de développement de la politique RH, le télétravail permet d'améliorer la qualité de vie au travail grâce à une meilleure conciliation vie professionnelle-vie personnelle mais aussi de développer l'autonomie des agents, renforcer leur motivation et leur permettre d'être plus concentrés chez eux. Réduire le stress et la fatigue liés aux déplacements domicile-travail, mieux organiser le rapport temps de travail/temps personnel sont les bénéfices attendus par les agents.

La mise en place d'une phase expérimentale a été approuvée par le CHSCT le 15 mars 2018 et par le Comité Technique le 29 mars de la même année, sur la base du volontariat ouvert à toutes les structures de l'Université et ce pour tout agent public, fonc-

tionnaire ou contractuel, bénéficiant d'une année d'ancienneté.

Le télétravail ponctuel est mis en place à compter du 01/09/2020, permettant aux agents d'utiliser un nombre de jours flottants pour télétravailler. Le forfait est fixé à 20 jours par année universitaire maximum pour un temps plein.

A compter de septembre 2021, les demandes de télétravail se font au fil de l'eau. Les protocoles établis sont bornés au 31 août de l'année universitaire. Les campagnes biannuelles sont supprimées.

Sur les 806 agents en télétravail :

- 31 font suite à la campagne de janvier
- 679 font suite à la campagne de septembre
- 38 le sont sur préconisations médicales

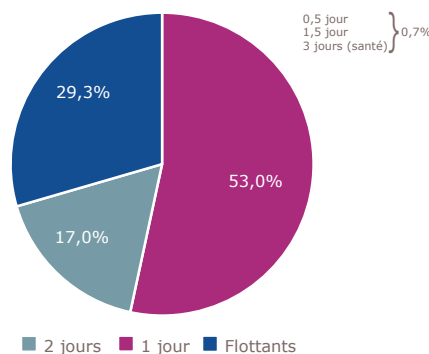
Effectifs

Par motif	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		TOTAL
	F	H	F	H	F	H	
Eloignement géographique	53	44	59	20	63	7	246
Convenances personnelles	182	99	99	25	101	8	514
Santé	15	5	11	2	12	1	46
TOTAL	250	148	169	47	176	16	806

Par structure	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		TOTAL
	F	H	F	H	F	H	
Composantes	73	34	68	13	116	9	313
Services centraux	171	108	98	34	58	7	476
Structures recherche	6	6	3	-	2	-	17
TOTAL	250	148	169	47	176	16	806

Nombre de jours télétravaillés

Sur la base d'un temps plein, le télétravail est limité à deux jours par semaine au maximum (3 jours sont autorisés pour raison de santé) et trois jours de présence sur le site au minimum, notamment dans le but de limiter les risques d'isolement de l'agent.



En complément de ce graphique,

- 0,1% des agents ont eu recours à 0,5 jours de télétravail,
- 0,4% à 1,5 jours
- 0,2% à 3 jours (santé)

3 - Compte Epargne Temps

Les agents titulaires et non titulaires Biatss peuvent, sous certaines conditions cumulatives, ouvrir un Compte Epargne-Temps (CET) leur permettant de déposer des jours de congés non consommés.

Depuis 2018, les 15 premiers jours déposés sur le CET ne peuvent être utilisés que sous forme de congés. Les jours au-delà peuvent soit être monétisés (indemnisation ou utilisation au titre de la RAFP) soit être pris en congés. Chaque CET est plafonné à

60 jours maximum.

Toutefois, s'agissant de l'année 2020, pour prendre en compte les conséquences de la situation sanitaire, le plafond a été porté à 70 jours.

Pour information, certains agents possèdent encore un CET ouvert sur la base de l'ancienne réglementation et sont intégrés aux données en stock au 31/12 ci-dessous.

Avant campagne 2019/2020

Nombre d'agents		Agents titulaires			Agents non titulaires			TOTAL		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Catégorie	A	235	181	416	27	19	46	262	200	462
	B	131	50	181	11	11	22	142	61	203
	C	147	52	199	14	7	21	161	59	220
TOTAL		513	283	796	52	37	89	565	320	885

Stock de jours		Agents titulaires			Agents non titulaires			TOTAL		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Catégorie	A	4 667	3 308	7 975	322	209	531	4 989	3 517	8 506
	B	2 144	863	3 007	145	141	286	2 289	1 004	3 293
	C	2 065	771	2 836	154	99	253	2 219	870	3 089
TOTAL		8 876	4 942	13 818	621	449	1 070	9 497	5 391	14 888

Nombre moyen de jours		Agents titulaires			Agents non titulaires			TOTAL		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Catégorie	A	19,9	18,3	19,2	11,9	11,0	11,5	19,0	17,6	18,4
	B	16,4	17,3	16,6	13,2	12,8	13,0	16,1	16,5	16,2
	C	14,0	14,8	14,3	11,0	14,1	12,0	13,8	14,7	14,0
TOTAL		17,3	17,5	17,4	11,9	12,1	12,0	16,8	16,8	16,8

Monétisation des jours de CET lors de la campagne 2019/2020

(y compris RAFP)

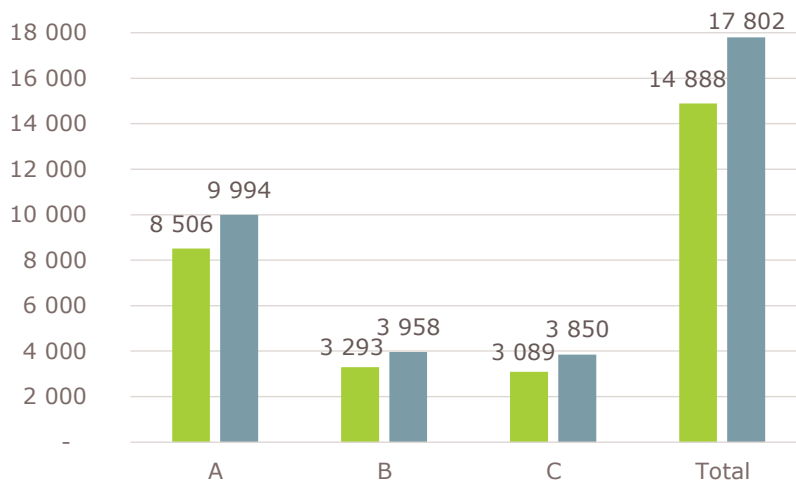
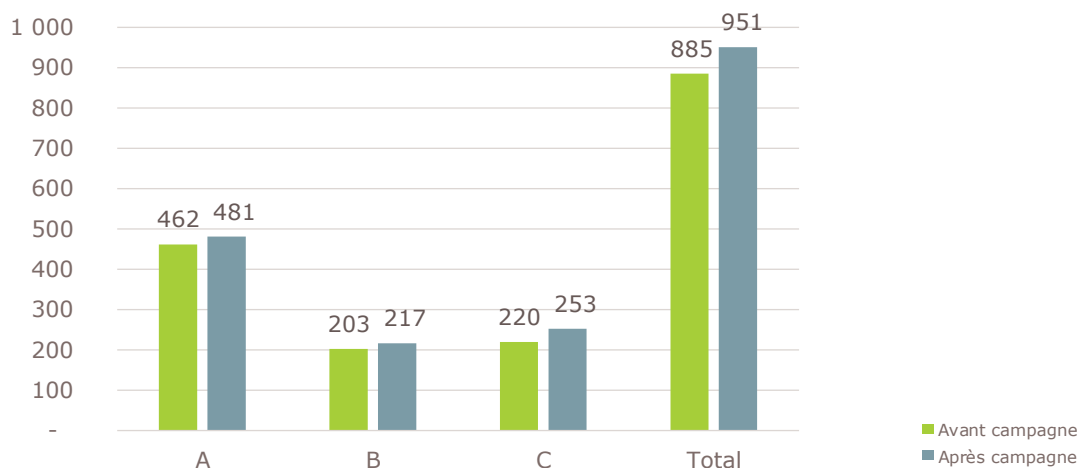
Nombre d'agents		Agents titulaires			Agents non titulaires			TOTAL		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Catégorie	A	111	76	187	16	13	29	127	89	216
	B	35	15	50	2	5	7	37	20	57
	C	29	12	41	5	3	8	34	15	49
TOTAL		175	103	278	23	21	44	198	124	322

Nombre de jours		Agents titulaires			Agents non titulaires			TOTAL		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Catégorie	A	1 355	942	2 297	80	173	253	1 435	1 115	2 550
	B	321	151	472	23	60	83	344	211	555
	C	319	111	430	37	29	66	356	140	496
TOTAL		1 995	1 204	3 199	140	262	402	2 135	1 466	3 601

Après campagne 2019/2020

(avec au moins 1 jour en stock sur le CET au 31/12/2020)

Nombre d'agents		Agents titulaires			Agents non titulaires			TOTAL		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Catégorie	A	244	180	424	35	22	57	279	202	481
	B	137	60	197	12	8	20	149	68	217
	C	168	59	227	17	9	26	185	68	253
TOTAL		549	299	848	64	39	103	613	338	951
Stock de jours		Agents titulaires			Agents non titulaires			TOTAL		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Catégorie	A	5 367	3 806	9 173	478	343	821	5 845	4 149	9 994
	B	2 518	1 117	3 635	179	144	323	2 697	1 261	3 958
	C	2 534	980	3 514	210	126	336	2 744	1 106	3 850
TOTAL		10 419	5 903	16 322	867	613	1 480	11 286	6 516	17 802
Nombre moyen de jours		Agents titulaires			Agents non titulaires			TOTAL		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Catégorie	A	22,0	21,1	21,6	13,7	15,6	14,4	20,9	20,5	20,8
	B	18,4	18,6	18,5	14,9	18,0	16,2	18,1	18,5	18,2
	C	15,1	16,6	15,5	12,4	14,0	12,9	14,8	16,3	15,2
TOTAL		19,0	19,7	19,2	13,5	15,7	14,4	18,4	19,3	18,7



B. Les congés et les modalités de service

1 - Nombre d'agents ayant bénéficié des modalités de service suivantes : décharge syndicale, congé pour recherches ou conversions thématiques, délégation

		CRCT		DECHARGE SYNDICALE		DELEGATION		TOTAL	
		F	H	F	H	F	H	F	H
Enseignants	Professeurs des universités	5	11	-	1	15	39	20	51
	Professeurs des universités Praticiens hospitaliers*	-	-	-	-	1	1	1	1
	Maîtres de conférences	24	16	-	-	23	22	47	38
	Maîtres de conférences Praticiens hospitaliers	-	-	-	-	1	5	1	5
	Maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers pharmacie	-	-	2	2	-	-	2	2
	Professeurs agrégés	-	-	1	1	-	-	1	1
BIATSS	Conservateurs Bibliothèques			-	1			-	1
	Ingénieurs de recherche			-	1			-	1
	Ingénieurs d'études			5	4			5	4
	Infirmière			1	-			1	-
	Assistants ingénieurs			1	2			1	2
	Bibliothécaires assistants spécialisés			1	-			1	-
	Techniciens			1	7			1	7
	Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur			-	1			-	1
	Adjointes techniques de recherche et de formation			4	6			4	6
	CDD			1	1			1	1
	CDI			-	2			-	2
TOTAL		29	27	17	29	40	67	86	123
		56		46		107		209	

* Comprend les spécialités odontologie, médecine et pharmacie.

2 - Volume horaire et nombre d'ETP correspondant aux décharges syndicales

	nbre d'heures*	nbre d'ETP**
Professeurs des universités	19,00	0,10
Maîtres de conférences	174,00	0,91
Professeurs agrégés	376,67	0,98
Conservateurs Bibliothèques	140,00	0,09
Ingénieurs de recherche	546,67	0,34
Ingénieurs d'études	5 182,00	3,22
Assistants ingénieurs	696,33	0,43
Bibliothécaires assistants spécialisés	40,00	0,02
Infirmière	52,00	0,03
Techniciens	1 367,67	0,85
Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	160,00	0,10
Adjointes techniques de recherche et formation	1 141,00	0,71
CDI	153,33	0,10
CDD	153,33	0,10
TOTAL	10 202,00	7,98

* en heures d'enseignement pour les personnels enseignants et enseignants-chercheurs

** un ETP enseignant du 2nd degré = 384 h, un 1/2 ETP enseignant-chercheur = 192 h (autre 1/2 = recherche), un ETP Biatss = 1 607 h.

3 - Nombre d'agents ayant bénéficié d'un temps partiel

	50%		60%		70%		80%		90%		TOTAL		
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	TOTAL
Enseignants	5	2	2	2	-	2	18	7	2	-	27	13	40
BIATSS A	2	2	10	-	5	1	86	9	4	2	107	14	121
BIATSS B	3	-	2	-	5	-	86	6	8	-	104	6	110
BIATSS C	5	2	2	1	8	1	118	6	4	-	137	10	147
TOTAL	15	6	16	3	18	4	308	28	18	2	375	43	418

4 - Nombre d'agents ayant bénéficié d'un temps partiel thérapeutique*

	50%		60%		70%		80%		90%	TOTAL		
	F	H	F	H	F	H	F	H	H	F	H	TOTAL
Enseignants	15	4	-	-	-	-	-	-	-	15	4	19
BIATSS A	9	7	3	-	1	1	1	1	1	14	10	24
BIATSS B	7	5	-	-	1	-	3	1	-	11	6	17
BIATSS C	22	10	-	2	2	-	1	2	-	25	14	39
TOTAL	53	26	3	2	4	1	5	4	1	65	34	99

* Le temps partiel thérapeutique est octroyé suite à préconisations médicales

Sont comptabilisés les changements de catégorie ou de quotité de temps partiel

5 - Nombre d'agents ayant bénéficié de congés (hors congés annuels)

Nombre d'agents titulaires		CONGE ORDINAIRE de MALADIE	CONGE MATERNITE	CONGE PATERNITE - ACCUEIL ENFANT	AS.MP*	CONGE PARENTAL	CONGE LONGUE MALADIE	CONGE LONGUE DUREE	TOTAL
Biatss titulaires	F	487	32	-	22	-	52	34	627
	H	231		15	20	-	25	9	300
S/Total		718	32	15	42	-	77	43	927
Enseignants titulaires	F	143	28	-	1	-	23	9	204
	H	105		17	2	1	12	5	142
S/Total		248	28	17	3	1	35	14	346
TOTAL		966	60	32	45	1	112	57	1 273

* accident de service et maladie professionnelle

Nombre d'agents contractuels		CONGE MALADIE	CONGE MATERNITE	CONGE PATERNITE - ACCUEIL ENFANT	AT.MP*	CONGE PARENTAL	CONGE GRAVE MALADIE	CONGE CTRHU	TOTAL
Biatss contractuels	F	245	38	-	7	3	13	-	306
	H	88		10	6	1	3		108
S/Total		333	38	10	13	4	16	-	414
Enseignants contractuels	F	35	26	-	3	-	1	33	98
	H	17		7		-		15	39
S/Total		52	26	7	3	-	1	48	137
TOTAL		385	64	17	16	4	17	48	551

* accident de travail et maladie professionnelle

6 - Nombre de jours d'absences dus à des congés (hors congés annuels)

Nombre de jours titulaires		CONGE ORDINAIRE de MALADIE	CONGE MATERNITE	CONGE PATERNITE - ACCUEIL ENFANT	AS.MP*	CONGE PARENTAL	CONGE LONGUE MALADIE	CONGE LONGUE DUREE	TOTAL
Biatss titulaires	F	10 464	3 403	-	2 036	-		10 043	37 679
	H	5 299		172	1 901	-	11 733	2 284	15 002
S/Total		15 763	3 403	172	3 937	-	5 346	12 327	52 681
Enseignants titulaires	F	3 105	2 677	-	5	-	5 452	1 979	13 218
	H	2 212		187	40	133	2 597	1 688	6 857
S/Total		5 317	2 677	187	45	133	8 049	3 667	20 075
TOTAL		21 080	6 080	359	3 982	133	25 128	15 994	72 756

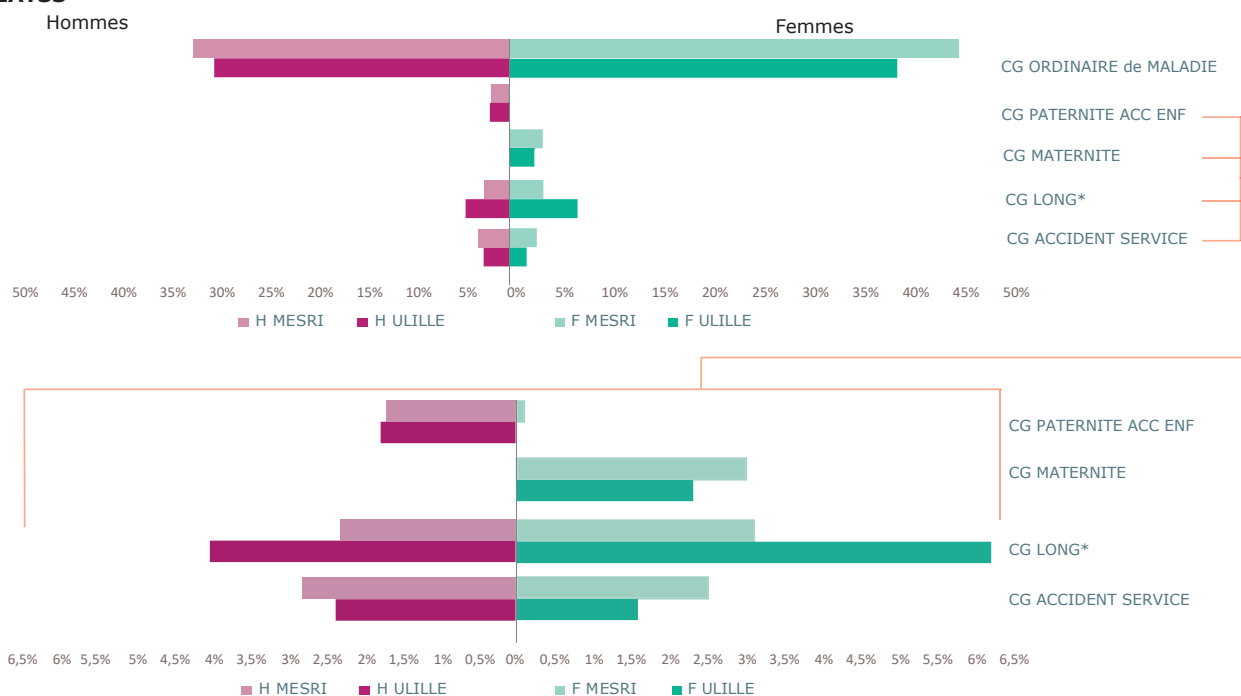
* accident de service et maladie professionnelle

Nombre de jours contractuels		CONGE MALADIE	CONGE MATERNITE	CONGE PATERNITE - ACCUEIL ENFANT	AT.MP*	CONGE PARENTAL	CONGE GRAVE MALADIE	CONGE CTRHU	TOTAL
Biatss contractuels	F	5 510	3 846	-	492	534	3 603	-	13 985
	H	1 673		111	460	194	784	-	3 222
S/Total		7 183	3 846	111	952	728	4 387	-	17 207
Enseignants contractuels	F	1 164	2 122		24	-	271	472	4 053
	H	555		77	-	-	-	194	826
S/Total		1 719	2 122	77	24	-	271	666	4 879
TOTAL		8 902	5 968	188	976	728	4 658	666	22 086

* accident de travail et maladie professionnelle

7 . Proportion d'agents titulaires ayant pris au moins un jour de congé pour raison de santé au cours de l'année (en %) / données MESRI Bilan social 2018-2019

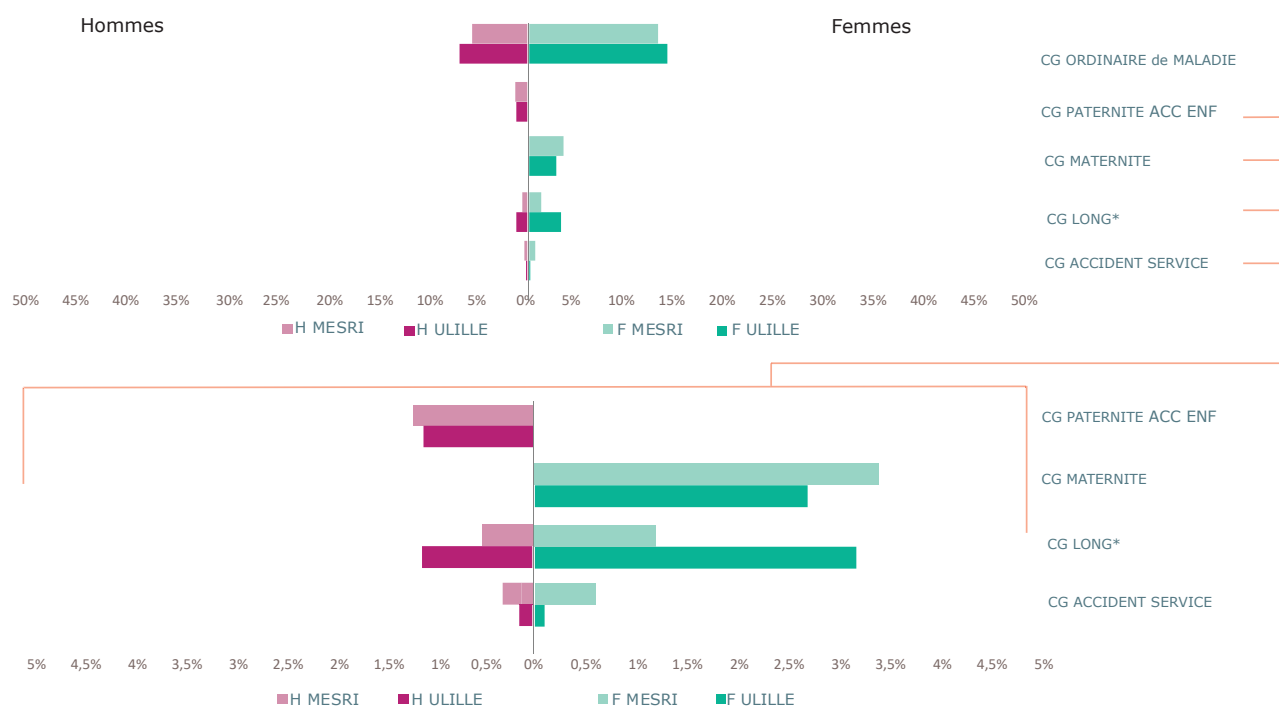
BIATSS



Note de lecture : Sur la population des femmes BIATSS, 6,2% ont au moins eu un congé long (CLM/CLD) dans l'année. Ce rapport est de 3,1% au niveau national.

* Congé long (CLM/CLD)

ENSEIGNANTS



Note de lecture : Sur la population des femmes Enseignants, 3,2% ont au moins eu un congé long (CLM/CLD) dans l'année. Ce rapport est de 1,2% au niveau national.

8 . Nombre d'agents et de jours d'autorisations spéciales d'absence (ASA) pris en 2020

	Nombre d'agents	Nombre de jours ASA	Moyenne Nbr de jours
Effectifs	911	27 639	30,3

	Effectifs
0 - 5 jours	91
5,5 - 15 jours	63
15,5 - 25 jours	101
25,5 jours et +	656
TOTAL	911

27% des ASA ont une durée de 32 jours.

C. Statistiques générales sur le contentieux

Aucun dossier pour la Juridiction judiciaire

Dossiers en cours en 2020	Juridiction administrative
BIATSS	12 dossiers
Recours introduits en 2018	Demande de réparation de préjudices
Recours introduits en 2020	Contestation d'une décision individuelle relative à l'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE)
	Contestation d'une décision de refus d'imputation d'accident de service
	Contestation d'une décision individuelle relative à l'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE)
	Contestation d'une décision individuelle relative à l'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE)
	Contestation d'une décision individuelle relative à l'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE)
	Contestation d'une décision individuelle relative à l'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE)
	Contestation d'une décision individuelle relative à l'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE)
	Contestation d'une décision individuelle relative à l'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE)
	Contestation d'une décision individuelle relative à l'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE)
	Contestation d'une décision individuelle relative à l'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE)
ENSEIGNANTS	10 dossiers
Recours introduits en 2019	Demande du bénéfice de la protection fonctionnelle + demande de réparation de divers préjudices
	Contestation d'un refus de recrutement par mutation
	Contestation d'un non-renouvellement d'un contrat d'enseignement
	Contestation d'un non-renouvellement d'un contrat d'enseignement
Recours introduits en 2020	Contestation d'une décision de refus de prolongation des activités d'enseignement
	Demande de suspension d'une procédure d'expertise
	Dans le cadre d'un appel d'un jugement de première instance, demande de réparation d'un préjudice subi suite à des faits de harcèlement moral
	Contestation d'une décision de classement dans le corps des maîtres de conférence
	Contestation d'une décision de suppression de cours de troisième d'année d'une licence
Contestation d'une procédure d'expertise demandée par l'Université	
SYNDICAT	1 dossier
Recours introduits en 2020	Contestation d'une décision relative à l'obligation de prise de jours de congés suite aux mesures de confinement
TOTAL	23

Décisions rendues en 2020	Favorables à l'université	Favorables à l'agent	Désistements de l'agent
Juridiction administrative : 8			
Enseignants: 7	5	1	2
	Contestation d'une décision de retrait de cours de TD		
	Dans le cadre d'un appel d'un jugement de première instance, demande de réparation d'un préjudice subi suite à des faits de harcèlement moral		
	Contestation d'une procédure d'expertise demandée par l'Université		
	Contestation d'une décision refusant l'attribution de l'avantage spécifique d'ancienneté		
	Contestation d'une décision refusant l'attribution de l'avantage spécifique d'ancienneté		
		Demande de réparation des préjudices financiers et moral subis du fait de la défaillance de l'Université dans la gestion d'un dossier d'allocation de retour à l'emploi	
			Contestation d'une décision de suppression de cours de troisième d'année d'une licence
BIATSS : 1			Contestation d'une décision individuelle relative à l'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE)
TOTAL	5	1	2

Recours introduits selon le sexe	H	F
Recours introduits en 2018	-	1
Recours introduits en 2019	3	1
Recours introduits en 2020	7	9
TOTAL	10	11

* une personne ayant introduit plusieurs recours ne compte que pour un.

D. Prévention des risques

Préambule

La direction de la prévention se décline en plusieurs niveaux pour ULILLE :

- Un niveau central dans lequel est positionné le conseiller de prévention d'ULILLE et directeur de la Direction de la Prévention des Risques (DPR) dont le personnel dispose d'une expertise dans le domaine de la prévention des risques.
- Un niveau intermédiaire avec des coordinateurs de composantes à risques (faculté de pharmacie, faculté des sciences et technologies, polytech Lille). Les coordinateurs de composante occupent cette fonction à plein temps et sont rattachés à la fois à la composante et à la direction de la prévention des risques.
- Un niveau local représenté par les assistants de prévention avec lesquels la direction de la prévention des risques entretient un lien fonctionnel

L'année 2020 a principalement consisté en :

1 - Les Actions de prévention

Les Assistants de prévention

Les Assistants de prévention constituent le réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain. À ce titre, il existe un lien fonctionnel étroit entre eux et la direction prévention des risques.

Dans ce cadre, leurs missions sont les suivantes :

Conseiller leur chef de service et le personnel de leur service

- Accueillir et former les nouveaux entrants aux risques du service et aux procédures mises en place
- Identifier et évaluer les risques du service, proposer des actions préventives et correctives et assurer le suivi des actions retenues
- Animer la culture « sécurité » du service
- Analyser les accidents, incidents et assurer la bonne tenue du registre santé et sécurité au travail en lien avec les conseillers et médecins de prévention de l'établissement et des tutelles
- Organiser la gestion des premiers secours et des situations d'urgences sur le service en lien avec les procédures de l'établissement
- Organiser la gestion des déchets du service en lien avec les procédures de l'établissement
- Suivre les contrôles périodiques et les contrats de maintenance des équipements de travail du service
- Suivre les plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures
- S'assurer du suivi des formations réglementaires en sécurité par les agents du service

- La gestion du risque amiante, essentiellement suite à une problématique sur le site Pont de bois liée aux changements de châssis de fenêtre en 2019 qui avait amené à retrouver des traces d'amiante sur du mobilier dans un bureau. Cette problématique nécessite d'envisager une réflexion à l'échelle de l'établissement

- La gestion de la crise sanitaire : le pilotage au niveau central, la rédaction de consignes (consignes générales pour le personnel, consignes particulières pour le personnel de ménage, pour les secouristes, pour les chauffeurs de véhicules...), la communication/formation, la commande et l'organisation de la distribution des masques et du gel hydroalcoolique, le conseil des services dans l'application des mesures et les visites de sites pour s'assurer de leur application.

- L'organisation de la prévention par la rédaction de processus clef des activités.

Les objectifs de leurs missions sont :

- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service et le chef d'établissement.
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents.
- L'approfondissement, dans le service, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre.

Nombre d'assistants de prévention de l'Université de Lille au 31/12/2020 :

- 114 assistants de prévention sont formés
- 101 assistants de prévention ont été nommés par leur chef de service
- 78 assistants de prévention disposent d'une lettre de cadrage

Équivalents temps plein : 11,8

Sur l'ensemble des EA, UMR, Services communs, Siège, on totalise 212 assistants de prévention (140 AP ULILLE, 29 AP CNRS, 16 AP IPL, 15 AP Inserm, 4 AP Centrale Lille, 2 AP INRA, 1 COL, 5 CHU).

Il est noté qu'en 2020, 13 départs d'assistants de prévention ont été dénombrés (retraites, mutations...). Une augmentation significative du nombre de nominations et de lettres cadrage a été enregistrée.

Le Colloque Assistants de prévention

Dans le cadre de l'animation du réseau et de la formation continue des assistants de prévention de l'Université de Lille, le CNRS, l'Inserm, Centrale Lille, l'ENSCL, la démarche initiée en 2010 d'organiser un colloque des assistants de prévention s'est perpétuée. Ce colloque a pour objectifs de servir de formation continue à l'ensemble des assistants de prévention de par les informations transmises mais aussi de créer une dynamique de réseau.

En raison de la crise sanitaire, le colloque a été décalé au mois d'octobre et s'est déroulé sur la matinée du jeudi 8 octobre en distanciel. Les Conseillers de Prévention étaient tous réunis dans une salle de visioconférence au sein des locaux de l'Institut Pas-

teur pour animer cette demi-journée, avec comme sujet la crise sanitaire, la nouvelle réglementation sur la médecine de prévention et la prévention dans le cadre du télétravail. 130 Assistants de Prévention se sont connectés, avec un taux d'attention à la présence de 76% ainsi que 200 échanges par chat.

Le bilan du colloque est toujours positif, les assistants de prévention apprécient ce moment d'échanges et d'informations qui leur est consacré. Toutefois, à la question de poursuivre ce genre d'évènement en distanciel, les APs sont majoritairement contre, ce qui prouve que les moments d'échange en présentiel restent fondamentaux.

Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

Le CHSCT ULILLE a été mis en place le 1er février 2019 suite aux résultats des élections des représentants du personnel en décembre 2018 et à la délibération du CA du 31 janvier 2019.

Le CHSCT était composé de :

- Du président de l'Université de Lille ou de son représentant
- Du responsable ayant autorité en matières de gestion des ressources humaines : le directeur général des services ou la directrice générale des services adjointe
- 9 représentants titulaires (2 FSU, 2 SNPTES, 3 CGT-UDL et 2 SGEN-CFDT)
- 9 représentants titulaires (2 FSU, 2 SNPTES, 3 CGT-UDL et 2 SGEN-CFDT)

Les représentants du CHSCT à la date du 31/12/2019 étaient 9 femmes et 9 hommes.

- Du médecin de prévention coordonnateur
- Du conseiller de prévention (directeur de la prévention des risques) et de son représentant (directeur de la prévention des risques adjoint)
- De la directrice des relations humaines
- De l'inspectrice santé sécurité au travail

Le CHSCT s'est réuni à 13 reprises.

Plusieurs visites de délégations du CHSCT se sont déroulées en 2019 :

Visite à l'animalerie EOPS sur le pôle recherche
Visite du département des arts sur le site Pont de Bois

Visite du laboratoire Evo Eco Paléo sur le site de la Cité Scientifique.

Ces délégations comportaient un représentant du président et des représentants des personnels.

Un groupe de travail « Patrimoine » s'est réuni 1 fois en 2020

Un groupe de travail « Amiante » s'est constitué et s'est réuni 3 fois en 2020

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et beaucoup de réunions ont concerné ce sujet notamment pour recueillir les avis relatifs aux Plan de Continuité des Activités (PCA) et Plan de Reprise des Activités (PRA).

Le Document Unique d'Évaluation des Risques

Pour l'Université de Lille, la politique relative au déploiement du document Unique est la suivante :

- Les unités disposant d'un document unique sous une version ex ULILLE DS, ex UDL ST ou Inserm continuent la mise à jour selon ce modèle. Toutefois, si une unité est volontaire pour mettre en application le nouvel outil, la direction de la prévention des risques l'accompagne. Le passage au nouvel outil pour l'ensemble des unités se fera progressivement jusqu'en 2021 (à l'exception des unités Inserm qui pourront continuer à déployer l'outil Inserm)

- Les unités qui ne disposaient pas de document unique (comme sur le site de pont de bois) doivent mettre en place le DUER avec le nouvel outil. Plusieurs unités ont été accompagnées par la direction de la prévention des risques pour la réalisation de leur DUER

En 2019, coexistent donc des DUER sous la forme ex ULILLE DS, ex UDL ST, version ULILLE et version Inserm.

Pour le moment la méthodologie d'évaluation des Risques PsychoSociaux dans le DUER n'est pas définie. C'est au groupe de travail RPS de valider la méthodologie qui sera retenue.

Etat d'avancement du déploiement et de la mise à jour du DUER au niveau de l'UDL

Nombre d'unités de travail : 249

(ce nombre est à affiner car notamment au niveau de chaque plateforme, selon le rattachement à une équipe de recherche elle serait intégrée à l'unité de recherche)

- DUER Réalisé : 102 (104 en 2019)
- DUER en cours : 34 (37 en 2019)
- DUER non réalisé : 97 (70 en 2019) (dans ces unités n'ayant pas réalisé le DUER on retrouve toutes les directions des services centraux)
- Données insuffisantes : 13 (cela concerne essentiellement des plateformes pour lesquels le lien avec les laboratoires attachés n'est pas clairement établi)
- Unités ayant mis à jour leur DUER en 2019: 22 (52 en 2019).

La crise sanitaire a clairement eu un impact sur la mise à jour des documents uniques. La charge de travail des AP a été fortement impactée par la mise en place des mesures sanitaires.

Par ailleurs, si les chiffres semblent avoir chuté, cela est à mettre en corrélation avec le périmètre qui a changé suite à la réorganisation des unités de recherche et des fusions de services

Maladies professionnelles

En 2020, la direction de l'environnement social au travail de la DGDRH a inscrit 5 nouvelles demandes de déclaration dont 4 sont en cours de traitement (1 COVID (non reconnu), 1 plaque pleurale, 1 dépression, et 2 TMS (Troubles Musculos-Squelettiques)). Egalement, 3 dossiers suite à expertise ont été reconnus non imputables au service.

Sur les 14 maladies déclarées en 2019, 6 sont imputables au service, 5 sont non imputables et 3 sont encore en cours de traitement.

Les maladies professionnelles concernent essentiellement des troubles musculosquelettiques.

Risques Psycho-Sociaux

L'université de Lille s'est doté d'un groupe de travail RPS constitué de la manière suivante :

8 représentants de l'administration :

- La Vice-Présidente Ressources,
- 2 représentantes de la DRH (Directrice Relations Humaines et Directrice DEST),
- 5 représentants administratifs de composante, de service commun et de laboratoire.
- 8 représentants des personnels : 2 par organisation syndicale candidate aux élections professionnelles, et désignés librement par elle ;

Au titre d'experts :

- Le médecin de prévention,
- Le conseiller de prévention,

- L'ergonome,
- L'infirmière,
- 2 psychologues,
- 1 représentante des assistantes sociales,
- 1 représentant de la maison de la méditation

Les travaux de ce groupe de travail ont consisté à la création d'un questionnaire sur le ressenti des conditions de travail et d'un questionnaire sur le ressenti des personnels sur le confinement . A ces occasions, 2 sous-groupes (2 réunions en 2020 pour le sous groupe questionnaire confinement et une réunion en 2020 pour le sous groupe questionnaire RPS) ont été créés pour mener à bien la construction des questionnaires.

Actions de formation

En 2020, les actions de formation se sont concrétisées autour des thèmes suivants

	Formations	Durée (heure)	Nbre de personnes formées
Objectif : Former les acteurs de la prévention et de la sécurité au travail	Formation initiale assistants de prévention	42	11
	Colloque des assistants de prévention	3,5	130 (à distance)
	CHSCT - formation proposée par l'administration	21	14
Objectif : Consolider les habilitations existantes en maintenant les recyclages à jour (électrique, autoclave, SSIAP, SST, conduite d'engins, échafaudage, conseiller en radio protection)	SSIAP 3 recyclage	-	-
	Lutte contre l'incendie	4	-
	Chargés d'évacuation	2	3 sessions
	Fonctionnement SSI	2	3 sessions
	SST formation initiale	15	114
	MAC SST	7	110
	Premier secours en équipe niv 1	-	-
	Premier secours en équipe niv 2	7	3
	H0B0	6	13
	BS/BE manœuvre	12	20
	BR B2 BC BE essai	18	20
	PCR sources non scellées RX initiale	70	1
	PCR sources non scellées RX renouvellement	21	6
	Conduite d'autoclaves initiale	7	3
	Conduite d'autoclaves recyclage	3	13
CACES	7	3	
Objectif : Former les personnels d'entretien propreté	Risques liés à l'activité	7	16
Objectif : Former les personnels exposés au risque amiante (SS4)	SS4	-	-
Objectif : Former les personnels exposés au risque routier	Phase 1	7	6
	Card Pro	14	9

La Fiche individuelle d'exposition (FIE)

Une campagne a été mise en place en 2020 afin de collecter les fiches individuelles d'exposition aux agents chimiques dangereux. Le public visé par la démarche était les agents relevant des BAP A, B, C,

et ainsi que les enseignants du secteur santé, de la FST, de Polytech Lille et de l'IUT A.

Le taux de réponse est de 29,01% (782 FIE retournées sur les 2695 attendues)

Atmosphère de travail

En 2020, il y a eu plusieurs campagnes de mesures et prélèvements atmosphériques :

1. Dans la menuiserie du pôle recherche de la faculté de Médecine pour la mesure du taux de poussières de bois dans l'air,
2. Dans le laboratoire d'anatomie au pôle Recherche de la faculté de Médecine (dans la salle des corps et dans celle de dissection) pour la mesure des taux de phénol, formol et méthanol. Ces mesures ont été effectuées en poste fixe et sur opérateur.
3. Dans trois salles de TP (une à la Faculté de Pharmacie, une à la FST et l'autre à POLYTECH)

et un laboratoire à la Faculté de Pharmacie, des mesures de COVT sur des durées de 1h à 9h00 ont été effectuées à l'aide du matériel acheté en 2019 auprès de la sté GRAYWOLF.

4. Sur le site de Cité Scientifique pour la mesure de fibres d'amiante dans l'atmosphère des lieux où sont stockés les équipements amiantés.

5. Des mesures de taux de chloramines étaient prévues à la Piscine. Compte tenu de la crise sanitaire, la piscine a été fermée. Les mesures n'ont pu être réalisées.

2 - Les indicateurs

Les accidents de travail

La commission relative à l'imputabilité des accidents du travail mise en place en 2018 se réunit mensuellement pour proposer un avis d'imputabilité des accidents du travail à la direction de l'Université. Elle est composée de la DRH, de la directrice de l'environnement social au travail, du médecin de prévention et du conseiller de prévention.

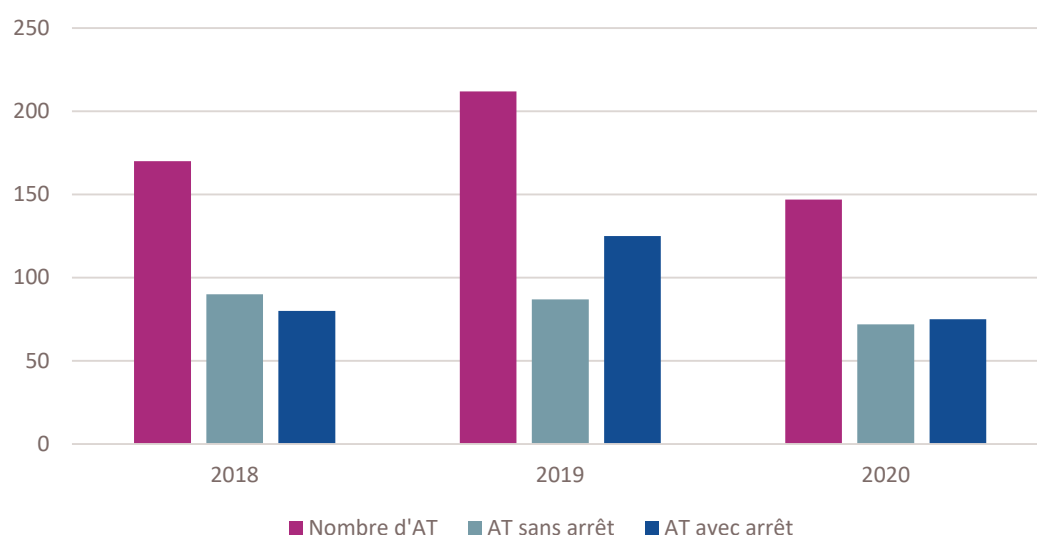
Les accidents ont représenté en 2020 :

147 accidents déclarés (104 accidents de travail, 40 accidents de trajet et 3 accidents de mission) dont 75 accidents avec arrêt et 72 accidents sans arrêt

On note une nette baisse des accidents de travail par rapport à 2019 (121 accidents) dont la cause principale peut être due à la crise sanitaire.

Les accidents liés aux chutes demeurent encore la cause la plus importante d'accident à l'Université (1/3 des accidents), même si leur nombre a chuté de 1/3.

On note par contre une augmentation notable des accidents du travail relevant des RPS (agression, contexte professionnel, burn out, trauma psychologique...) qui passent de 3 en 2018 à 24 en 2020.



Nombre d'accidents en fonction des arrêts sur 3 ans

	2018				2019				2020			
	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%
Sans arrêt	48	42	90	52,9%	51	36	87	41,0%	44	28	72	48,98%
1 à 15 jours	25	13	38	22,4%	43	27	70	33,0%	22	14	36	24,49%
plus de 15 jours	20	22	42	24,7%	30	25	55	25,9%	22	17	39	26,53%
TOTAL	93	77	170	100%	124	88	212	100%	88	59	147	100%

Nombre d'accidents par type sur 3 ans

	2018				2019				2020			
	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%
Accident de travail ou de service	64	61	125	73,5%	86	65	151	71,2%	58	46	104	70,7%
Accident de trajet	29	15	44	25,9%	37	23	60	28,3%	29	11	40	27,3%
Accident de mission	-	1	1	0,6%	1	-	1	0,5%	1	2	3	2,0%
TOTAL	93	77	170	100%	124	88	212	100%	88	59	147	100%

Nombre d'accidents par catégorie d'agent

	2018				2019				2020			
	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%
Enseignants titulaires	9	11	20	11,8%	13	15	28	13,2%	5	12	17	11,6%
Enseignants 2nd degré titulaires	-	4	4	2,4%	-	3	3	1,4%	1	1	2	1,4%
Enseignants 2nd degré non titulaires	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	2	1,4%
Enseignants 1er degré titulaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	1,4%
Doctorants contractuels	1	3	4	2,4%	3	2	5	2,4%	4	-	4	2,7%
BIATSS titulaires cat A	14	8	22	12,9%	23	11	34	16,0%	16	7	23	15,6%
BIATSS titulaires cat B	13	7	20	11,8%	13	13	26	12,3%	15	9	24	16,3%
BIATSS titulaires cat C	34	25	59	34,7%	36	26	62	29,2%	17	13	30	20,4%
BIATSS non titulaires cat A	6	3	9	5,3%	5	3	8	3,8%	2	5	7	4,8%
BIATSS non titulaires cat B	-	1	1	0,6%	12	2	14	6,6%	6	1	7	4,8%
BIATSS non titulaires cat C	14	7	21	12,4%	14	10	24	11,3%	11	8	19	12,9%
Autres *	2	8	10	5,9%	5	3	8	3,8%	9	1	10	6,8%
TOTAL	93	77	170	100%	124	88	212	100%	88	59	147	100%

* vacataires d'enseignement, vacataires administratifs ou techniques, services civiques, apprentis, assistants/praticiens hospitaliers, Chefs de clinique

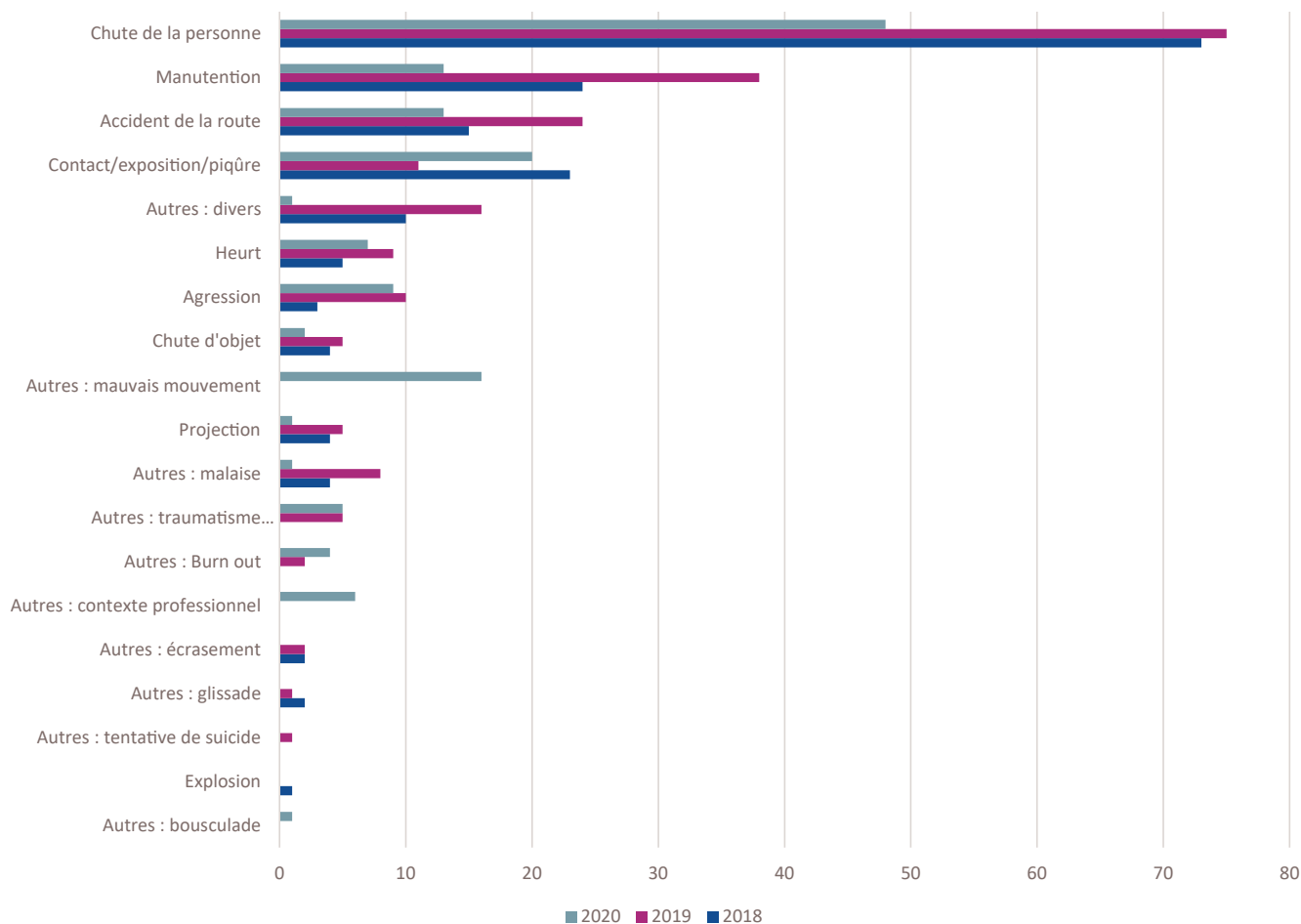
Nombre d'accidents par âge

	2018				2019				2020			
	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%
60 ans et plus	9	8	17	10,0%	4	1	5	2,4%	6	-	6	4,1%
55-59 ans	19	11	30	17,6%	10	6	16	7,5%	6	8	14	9,5%
50-54 ans	11	14	25	14,7%	9	10	19	9,0%	18	4	22	15,0%
45-49 ans	12	9	21	12,4%	16	9	25	11,8%	13	7	20	13,6%
40-44 ans	15	7	22	12,9%	19	10	29	13,7%	8	6	14	9,5%
35-39 ans	5	5	10	5,9%	17	13	30	14,2%	9	11	20	13,6%
30-34 ans	10	12	22	12,9%	22	12	34	16,0%	17	9	26	17,7%
25-29 ans	10	8	18	10,6%	16	17	33	15,6%	9	9	18	12,2%
moins de 25 ans	2	3	10	5,9%	11	10	21	9,9%	2	5	7	4,8%
TOTAL	93	77	170	100%	124	88	212	100%	88	59	147	100%

Répartition des accidents en fonction du type d'accident

	2018				2019				2020			
	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%
Chute de la personne	52	21	73	43%	55	20	75	36%	30	18	48	33%
Chute d'objet	1	3	4	2%	3	2	5	2%	1	1	2	1%
Manutention	6	18	24	14%	11	27	38	18%	5	8	13	9%
Heurt	4	1	5	3%	7	2	9	4%	6	1	7	5%
Projection	1	3	4	2%	3	2	5	2%	-	1	1	1%
Accident de la route	8	7	15	9%	13	11	24	11%	9	4	13	9%
Contact/exposition/piqûre	7	16	23	13%	8	3	11	5%	10	10	20	14%
Explosion	-	1	1	1%	-	-	-	-	-	-	-	-
Agression	2	1	3	2%	6	4	10	5%	5	4	9	6%
Autres : bousculade	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	1%
Autres : contexte professionnel	-	-	-	-	-	-	-	-	5	1	6	4%
Autres : écrasement	2	-	2	1%	1	1	2	1%	-	-	-	-
Autres : malaise	3	1	4	2%	5	3	8	4%	1	-	1	1%
Autres : glissade	1	1	2	1%	-	1	1	-	-	-	-	-
Autres : tentative de suicide	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-
Autres : traumatisme psychologique	-	-	-	-	4	1	5	2%	3	2	5	3%
Autres : Burn out	-	-	-	-	1	1	2	1%	4	-	4	3%
Autres : mauvais mouvement	-	-	-	-	-	-	-	-	7	9	16	11%
Autres : divers	6	4	10	6%	7	9	16	8%	1	-	1	1%
TOTAL	93	77	170	100%	124	88	212	100%	88	59	147	100%

Répartition des accidents en fonction du type d'accident (En nombre)



E. La médecine de prévention

1 - Les visites médicales

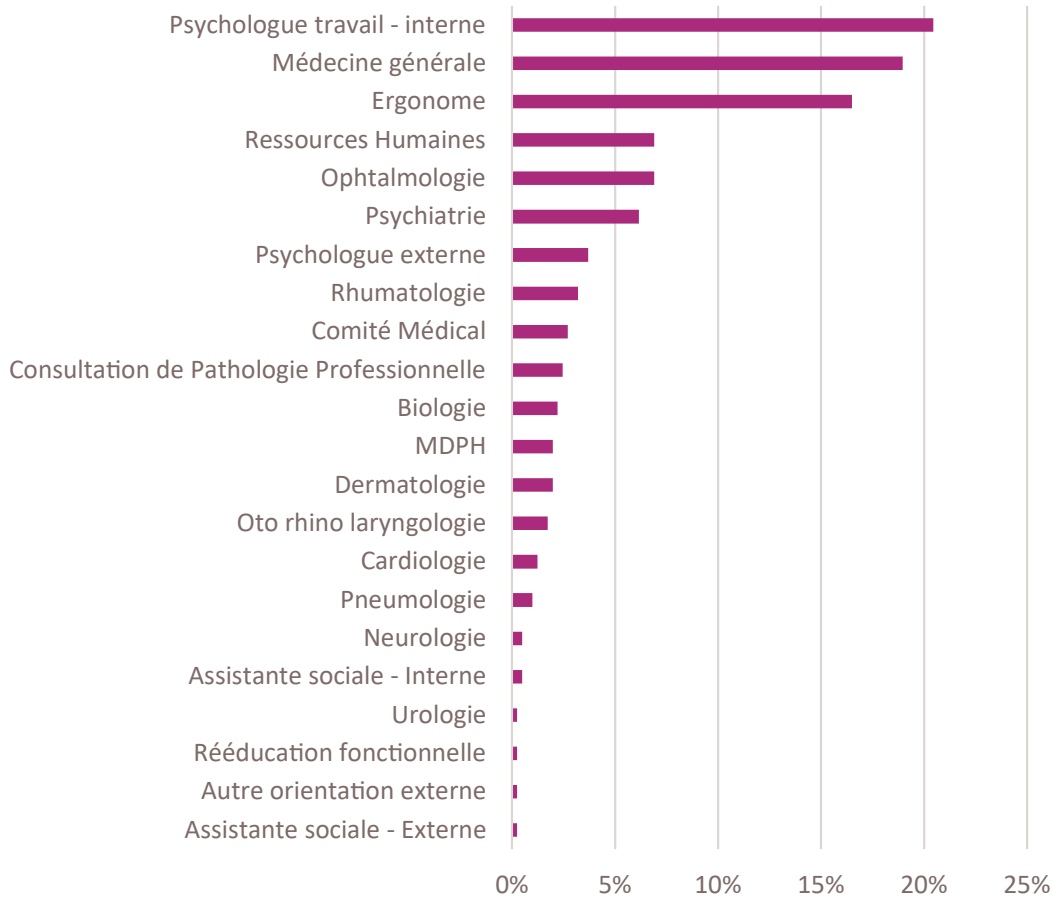
Les visites médicales

Visites médicales non périodiques	Visites d'embauche		31	
	Visites de Pré-reprise		121	
	Visites de reprise	Visite de reprise après AT à la demande ADMIN		30
		Visite de reprise après Maternité à la demande ADMIN		1
		Visite de reprise CLM fractionné à la demande ADMIN		4
		Visite de reprise CLM/CLD/CGM à la demande ADMIN		12
		Visite de reprise CMO à la demande ADMIN		43
		Sous Total		90
	Visites occasionnelles	Visite occasionnelle à la demande ADMIN		171
		Visite occasionnelle à la demande de l'agent		315
		Visite occasionnelle à la demande du médecin du travail		126
		Visite occasionnelle pour urgence		5
	Sous Total		617	
Sous Total		859		
Absences	Agents - absences justifiées		125	
	Agents - absences non justifiées		28	
	Annulées par le centre de visite		126	
	Sous Total		279	
Visites médicales non Périodiques	Visites médicales périodiques - motif unique		26	
	Visites médicales périodiques - 2ème motif		202	
	Sous Total		228	
TOTAL		1 366		
Visites d'Information et de Prévention Infirmière (VIP)			54	
Examens internes complémentaires réalisés (Visio, BU, saturation, audiogramme,...)			899	

Conclusions des visites médicales

Conclusion des visites médicales	Embauche	Reprise	Périodique	Autres	Total
Apte	23	43	21	194	281
Apte avec AMENAGEMENT de poste	1	-	-	-	1
Apte avec AMENAGEMENTS - Autres	5	36	4	240	285
Apte avec AMENAGEMENTS - CLM fractionné	-	-	-	12	12
Apte avec AMENAGEMENTS - Ergonomique	-	1	-	14	15
Apte avec AMENAGEMENTS en télétravail	-	1	-	17	18
Apte avec AMENAGEMENTS en TPT	-	2	-	11	13
Apte avec AMENAGEMENTS Horaire	-	-	-	1	1
Apte avec RESTRICTIONS	-	2	-	5	7
Inapte - Orientation médecine de soins	-	1	-	23	24
Pas d'avis	1	4	-	210	215
TOTAL	30	90	25	727	872

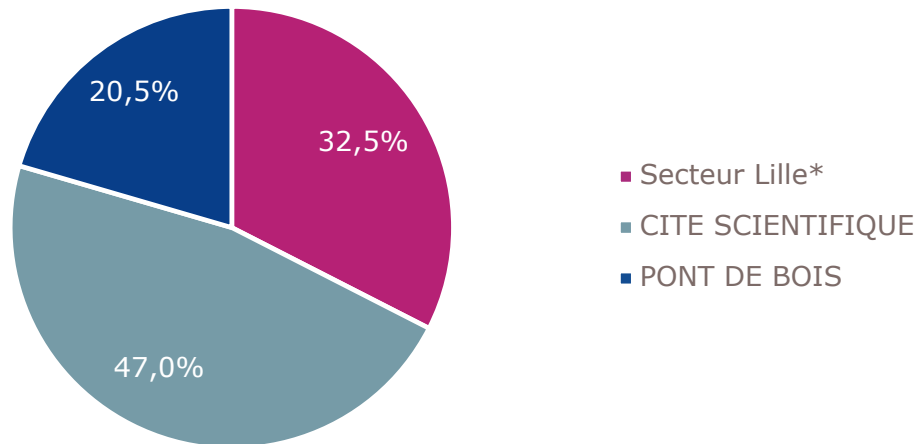
Orientations médicales



2 - Les Urgences

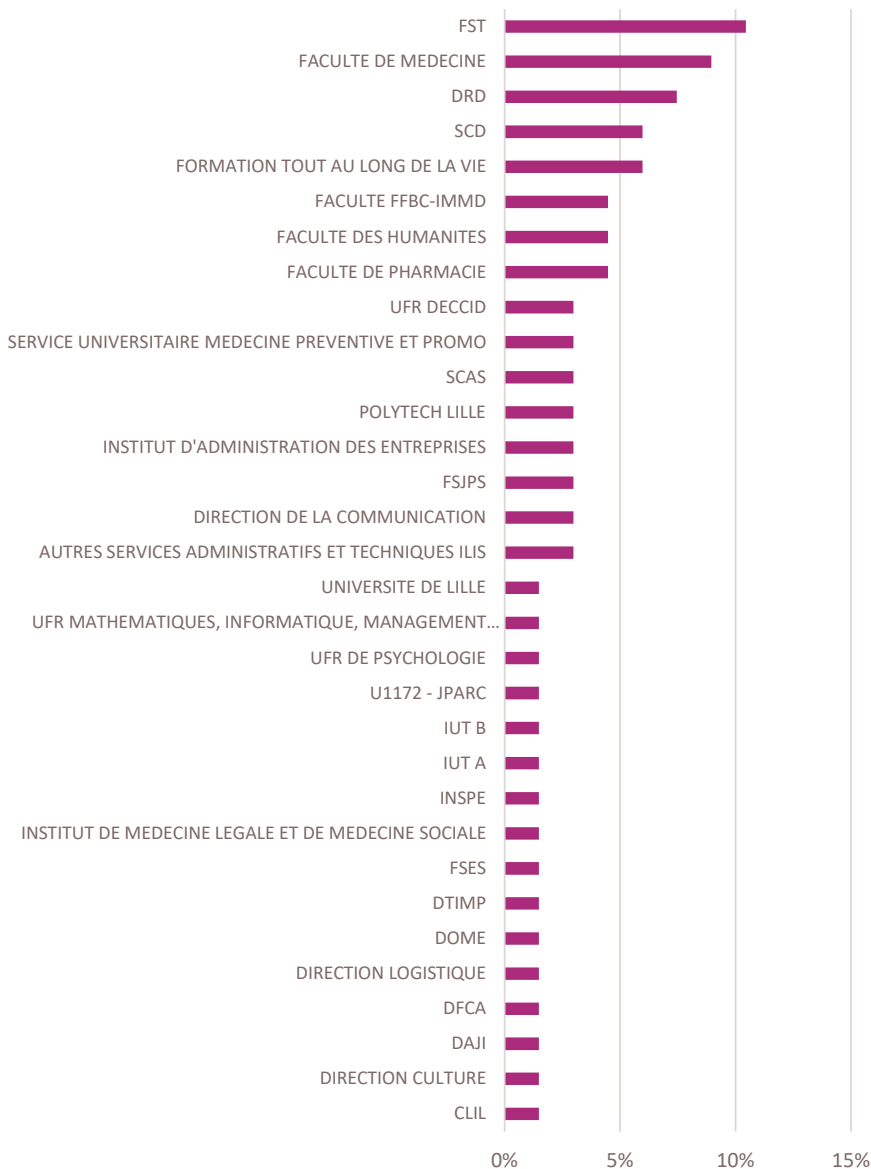
Orientation retour domicile	11
Appels des secours (le 15)	4
Hospitalisations (orientation Hôpital)	2
Entretiens, écoute	21
AT colligés	5
Soins sur place	48
Reprises de l'activité	48
Nombre de personnes reçues	61
TOTAL	200

3 - Psychologue du travail



*regroupe Le SIEGE, CAMPUS SANTE et CAMPUS MOULINS.

4 - Ergonome



F. Les personnels en situation de handicap

1 - Effectifs des personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi

		2018			2019 ULille			2019 ULille + ComUE			2020		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Titulaires	Enseignants	26	22	48	29	21	50	30	22	52	34	20	54
	BIATSS	129	58	187	140	61	201	151	63	214	152	72	224
	S/Total	155	80	235	169	82	251	181	85	266	186	92	278
Contractuels	Enseignants	2	3	5	2	3	5	2	3	5	5	5	10
	BIATSS	21	23	44	24	17	41	24	18	42	24	21	45
	S/Total	23	26	49	26	20	46	26	21	47	29	26	55
	TOTAL	178	106	284	195	102	297	207	106	313	215	118	333

2 - Répartition par âge

		2018			2019 ULille			2019 ULille + ComUE			2020		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
moins 25 ans		1	2	3	1	1	2	1	1	2	1	3	4
25-40 ans		38	23	61	36	20	56	37	21	58	27	19	46
41-55 ans		99	45	144	106	46	152	116	48	164	117	49	166
plus de 55 ans		40	36	76	52	35	87	53	36	89	70	47	117
TOTAL		178	106	284	195	102	297	207	106	313	215	118	333

3 - Evolution du taux d'emploi et montant de la contribution versée annuellement au FIPHP

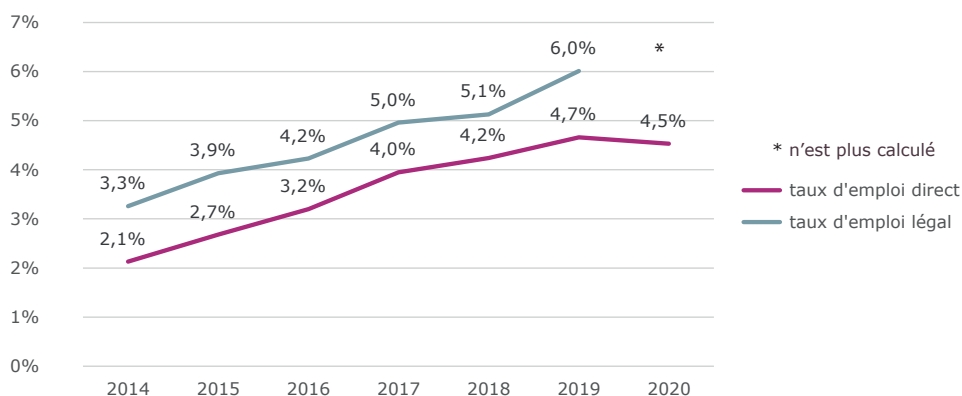
Le taux d'emploi direct est le taux d'emploi de travailleurs handicapés au regard de l'effectif global de l'établissement.

Le taux d'emploi légal prend en compte les travailleurs handicapés déclarés ainsi que les dépenses déductibles (ex : recours aux entreprises

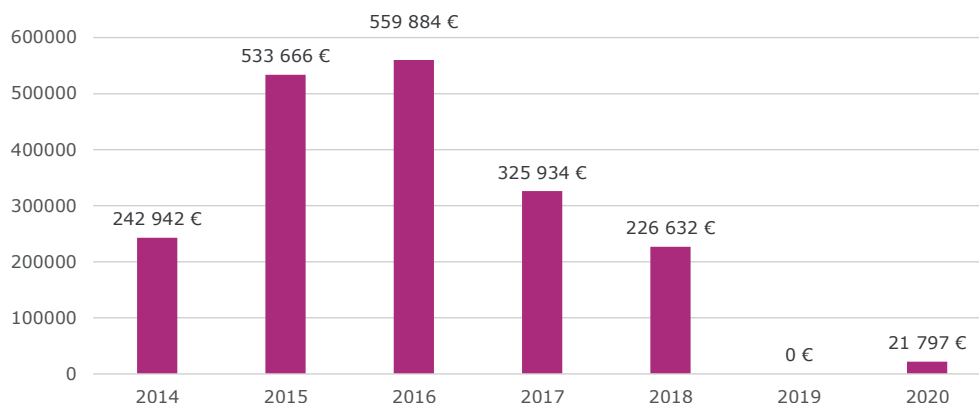
adaptées du milieu protégé).

Suite à la réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés entrée en vigueur en 2021, le taux d'emploi légal n'est plus calculé. Cela vise au renforcement de l'emploi direct des personnes en situation de handicap

Evolution du taux d'emploi direct et légal



Evolution de la contribution annuelle



Pour l'année 2014, les universités se sont acquittées à titre dérogatoire d'un tiers de la contribution due au FIPHFP. En 2019, le taux d'emploi légal étant supérieur à 6%, aucune contribution n'était due au FIPHFP.

4 - Accompagnement des agents et aménagements des postes de travail

119 agents ont bénéficié en 2020 d'un accompagnement auprès des chargés d'accompagnement des personnels en situation de handicap : information sur les droits, démarches auprès de la MDPH, aménagement du poste, etc. Le budget prévu pour les aménagements de postes

pour l'ensemble des agents est de 182 000€. Le total des dépenses s'est élevé à 84 297€ dont 69 428€ concernant les 54 agents BOE qui ont bénéficié d'un aménagement de leur poste de travail.

Type d'aménagements pour les personnels BOE	Coûts
Postes de travail	29 078 €
Moyens de transport individuels et de communication	25 027 €
Aides humaines	15 323 €

Répartition des aménagements	
Aménagements de postes des personnels BOE	69 428 €
Aménagements de postes des personnels non BOE	14 868 €
TOTAL	84 296 €

Veille medico-sociale

Le dispositif de veille médico-sociale est transverse aux différents services de la DGDRH. Il est composé du médecin de prévention, des assistantes sociales des personnels, de la Directrice des relations humaines, des représentants de la Direction de l'environnement social au travail et de la Direction du développement et de la gestion prévisionnelle des compétences.

La veille médico-sociale a pour mission d'accompagner d'une part, les agents en position de reprise d'activité ou prolongation d'arrêt maladie, d'inaptitude ou de maintien dans l'emploi et d'autre part, les situations collectives.

Chaque situation est particulière : reprise, reclassement, aménagement de poste... Elle peut

être évaluée au sein de la veille médico-sociale au travail avec l'accord des intéressés.

Cette instance se réunit mensuellement, elle est alimentée par le recueil des informations de chaque partenaire dans le respect des notions de confidentialité et de secret professionnel.

Ce dispositif a trois objectifs. Il permet :

- d'améliorer l'accompagnement médico-social des personnels,
- d'appréhender les éventuels changements ou aménagements de poste : gestion prévisionnelle,
- de favoriser le lien social et de contribuer à la prévention des risques psycho sociaux.

	janv-20	févr-20	mars-20	juin-20	juil-20	sept-20	nov-20	déc-20
Nombre global de dossiers	127	127	132	136	139	140	147	148
Dossiers sortis	73	73	77	79	83	84	86	92
Dossiers en cours	54	54	55	57	56	56	61	56

G. L'action sociale et la vie sociale

1 - Service Social des Personnels

La crise sanitaire du COVID connue en 2020 a fortement impacté le fonctionnement du Service Social des Personnels de l'Université dans ses modalités d'interventions principalement.

Néanmoins, la continuité de toutes les activités a été assurée pendant les deux confinements bien que l'université ait été fermée au public pendant plusieurs semaines. Les actions menées par le SSP ont été considérées par la Direction comme prioritaires, permettant par réquisition les déplacements lorsqu'ils étaient indispensables. Les assistantes sociales ont notamment été sollicitées pour des interventions au domicile des personnels pour lesquels une inquiétude réelle concernant leur santé ou leur sécurité était présente, par exemple lorsqu'ils ne répondaient plus aux sollicitations de leurs collègues ou responsable de service.

Au cours de cette année et malgré le contexte, le SSP a poursuivi son développement.

Suite à l'intégration des personnels de la COMUE et donc à l'augmentation du périmètre géographique d'intervention et du nombre de personnels à prendre en charge, le recrutement d'une assistante sociale a été rendu effectif au 01/09/2020.

L'équipe se compose désormais de 3 assistantes sociales des personnels, d'une secrétaire et d'une conseillère technique de service social. Quatre secteurs d'intervention ont été géographiquement définis et chacun d'eux attribué à une assistante sociale. Cette répartition permet de proposer à chaque agent un service de proximité avec un référent identifié, favorisant pour chacun l'accès aux actions proposées par le SSP. Enfin, une nouvelle antenne a été créée sur le campus Cité Scientifique (Maison de la Santé) où deux assistantes sociales sont désormais présentes dans de nouveaux locaux investis en Septembre 2020.

Les données présentées sont extraites de l'application AARIS (Application d'Accompagnement et de Recueil d'Informations Sociales).

Chaque assistante sociale renseigne ses activités dans l'application. L'utilisation d'un outil commun favorise la continuité des accompagnements et la fiabilité des données.

Pour la première fois depuis la création de l'Université de Lille, une étude comparative de certaines données pourra être faite sur les trois dernières années.

Etude de l'agent :

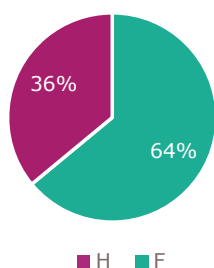
En 2020, 604 agents ont formulé une demande auprès du Service Social des Personnels.

La comparaison des chiffres sur les trois dernières années montre une stabilité de la typologie de l'agent par sexe et par statut.

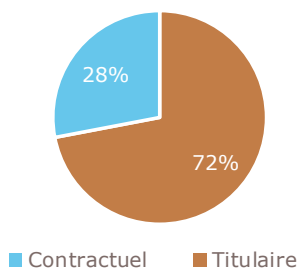
Concernant la typologie par catégorie, on note sur la période de référence une augmentation sensible mais constante des demandes émanant des personnels de catégorie A.

Typologie de l'agent :

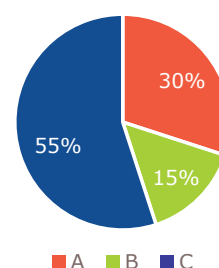
Par sexe



Par statut



Par catégorie



Etude de la demande :

Un agent peut formuler plusieurs demandes au cours de la période de référence. Ainsi en 2020, 604 agents ont formulé 955 demandes initiales qui ont généré 927 actions de suivi soit un total de 1882 interventions. L'évolution des chiffres montre une augmentation importante des demandes entre 2018 et 2019 qui est à rapprocher de l'augmentation de l'effectif du service.

Bien que le nombre de demandes soit stable entre 2019 et 2020, il apparaît que le nombre d'interventions est lui en augmentation constante.

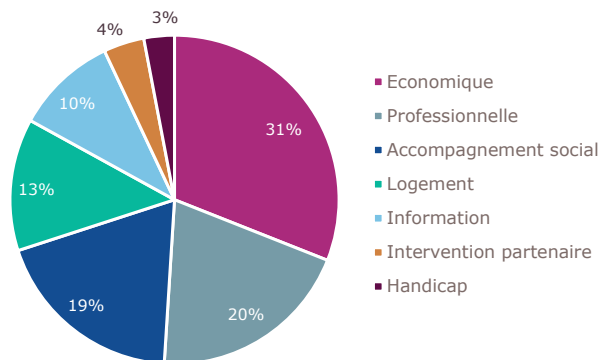
+138% d'interventions entre 2018 et 2020 et +31% d'interventions entre 2019 et 2020.

Origine de la demande	Nbre d'interventions
Agents	1 569
DRH	146
Service extérieur	63
Chef de service	35
Mission Handicap	7
Famille	27
Médecin de prévention	26
Maison de la médiation	4
Agence comptable	2
SSP	3
Total	1 882

En 2020, près de 83% des demandes sont formulées par les agents eux-mêmes. Cette tendance est stable. On note que les services de la DGDRH restent le second poste d'origine de la demande.

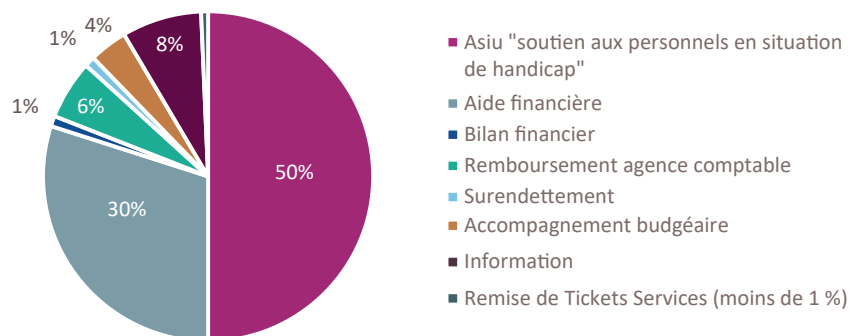
Cette tendance démontre la collaboration du SSP dans la transversalité des prises en charges des agents d'une part mais également la reconnaissance de la valeur ajoutée de l'intervention sociale dans l'accompagnement des personnels.

Nature de l'intervention



Analyse par nature et par champ d'intervention

Economique



En 2020, la demande économique représente 31% des demandes totales, cela reste le premier domaine d'action du Service Social des Personnels. Cette proportion est en baisse de 12% par rapport à 2019 sur l'activité globale du service. Cette évolution est à rapprocher des accompagnements budgétaires menés par les assistantes sociales et qui génèrent des suivis au long cours permettant de stabiliser les situations financières délicates et de travailler sur des budgets équilibrés.

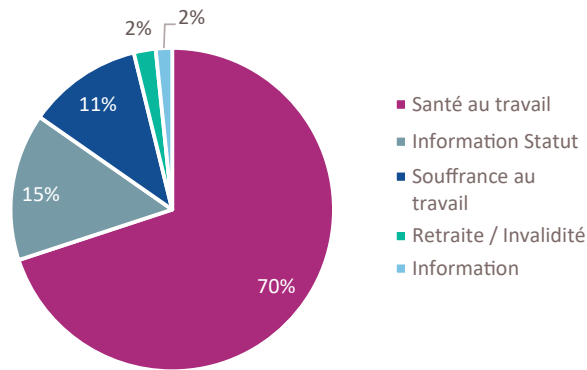
Le champ d'intervention majeur reste la mise en oeuvre de l'Action Sociale à l'Initiative de l'Université (ASIU) "soutien aux personnels en situation de handicap". Le service poursuit l'accompagnement individualisé des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi en proposant une rencontre annuelle.

Le second champ d'intervention est l'instruction des demandes d'aides sociales avec près de 30% de

demandes dans ce domaine économique; en augmentation de 4% sur une année. Les assistantes sociales élaborent les dossiers avec les agents en vue de leur présentation en Commission Sociale d'Etablissement pour étude. Cette action peut être associée à un bilan financier, un accompagnement budgétaire voire, dans une faible proportion, à une demande de surendettement auprès de la Banque de France (1% des cas).

Enfin, l'expertise du Service Social des Personnels est sollicitée pour l'éclairage des décisions de demandes de remises gracieuses que formulent les agents, 34 demandes en 2020 soit 6% des interventions dans ce domaine d'action.

Demande Professionnelle

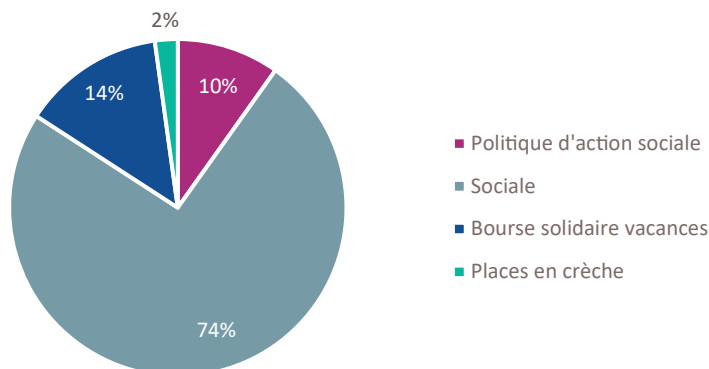


La demande de nature professionnelle représente en 2020 20 % de l'activité du service. C'est une proportion en augmentation de 4% par rapport à 2019. Le premier champ d'intervention concerne "la santé au travail". Ici, le SSP collabore essentiellement avec la Direction de l'Environnement au Travail de la DGDRH et le Service Santé au Travail dans le cadre d'un accompagnement transversal des situations. Le SSP participe à la Veille Médico-Sociale, réunion mensuelle et pluridisciplinaire qui permet le suivi des situations qui requièrent une vigilance particulière.

Le SSP et la DEST poursuivent l'action de prévention de mise à disposition des assistantes sociales auprès des agents en situation d'arrêt maladie

depuis plus de 30 jours. Cette action commune apporte à l'agent qui le souhaite un canal d'information supplémentaire à propos de ses droits, sa situation administrative et des conséquences possibles sur sa situation financière. Cette démarche contribue également à préserver et maintenir le lien entre l'Université et l'agent ; elle favorise les conditions de retour à l'emploi lorsqu'il est possible. En 2020, 50 mises à disposition ont été demandées par la DEST pour 44 prises de contact soit un taux de réponse de 88% aux courriers envoyés.

Demande d'information

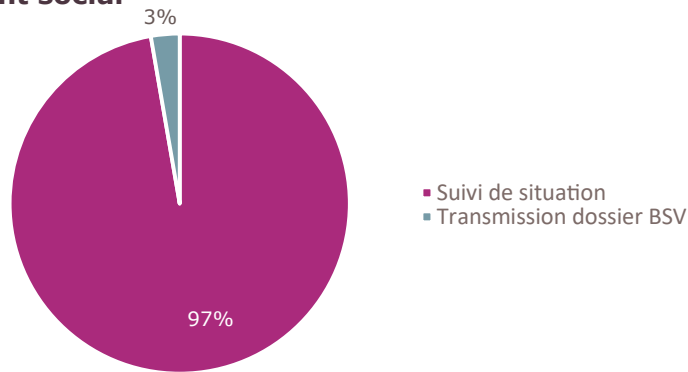


Plus de 70% des demandes d'information formulées par les agents concernent leur situation sociale individuelle.

Les assistantes sociales informent sur les dispositifs existants à l'Université (politique d'action sociale par exemple) mais également sur tous les disposi-

tifs de droit commun auprès des organismes extérieurs (CAF, CPAM, Pôle emploi...). Les assistantes sociales sont également amenées à accompagner les agents dans l'ouverture de leurs droits et dans le suivi des démarches entreprises.

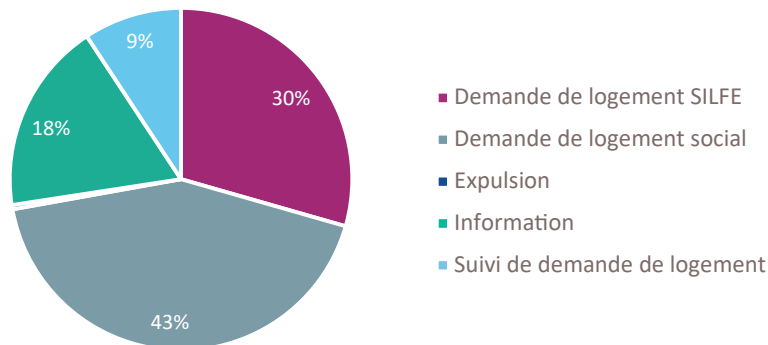
Accompagnement social



La proportion des demandes dans ce domaine est en augmentation constante depuis 3 ans. La presque totalité des interventions concerne le suivi des situations en cours. Depuis la création de l'Université de Lille, le déploiement du SSP sur tous les sites, la communication et la présentation de l'action du service auprès des

composantes qui le souhaitent ont contribué à identifier les assistantes sociales comme interlocuteurs de proximité. Le maintien des permanences existantes et la création de nouveaux lieux d'accueil favorisent l'accès au SSP pour chaque agent de l'Université.

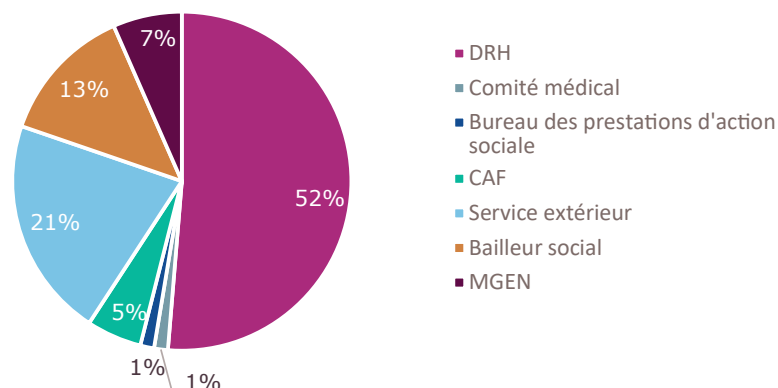
Logement



L'évolution de la demande en matière de logement reste stable. Le Service social accompagne les agents dans la constitution des dossiers de demande de logement, tant pour le parc dit "social" que pour les demandes de logement "SILFE", c'est à dire, réservés aux agents de la fonction publique.

Les partenariats se développent avec les bailleurs, notamment grâce au travail de terrain des assistantes sociales, permettant parfois un accès au logement plus rapide, prioritairement dans les situations d'urgence (nouvelle affectation, séparation, expulsion...).

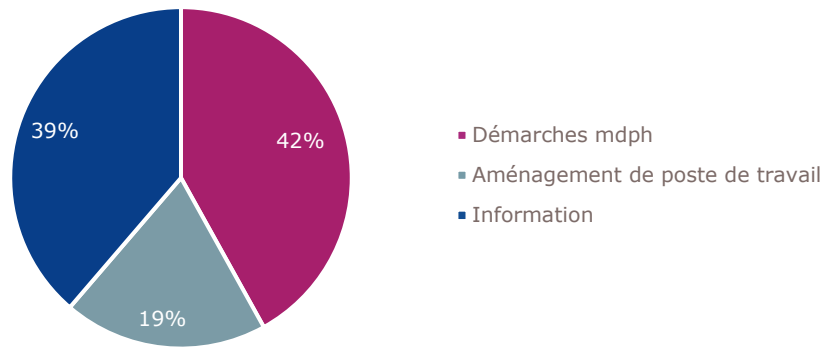
Intervention partenaire



En complément de son action de traitement de certaines demandes, l'assistante sociale peut être amenée à entreprendre une démarche ponctuelle auprès d'un service de l'établissement ou d'un service extérieur. On observe que dans la majeure par-

tie des situations, ces interventions s'adressent aux différents services de la DGDRH. Il s'agit alors d'obtenir une information, de débloquer une situation ou encore d'alerter sur un élément particulier.

Handicap

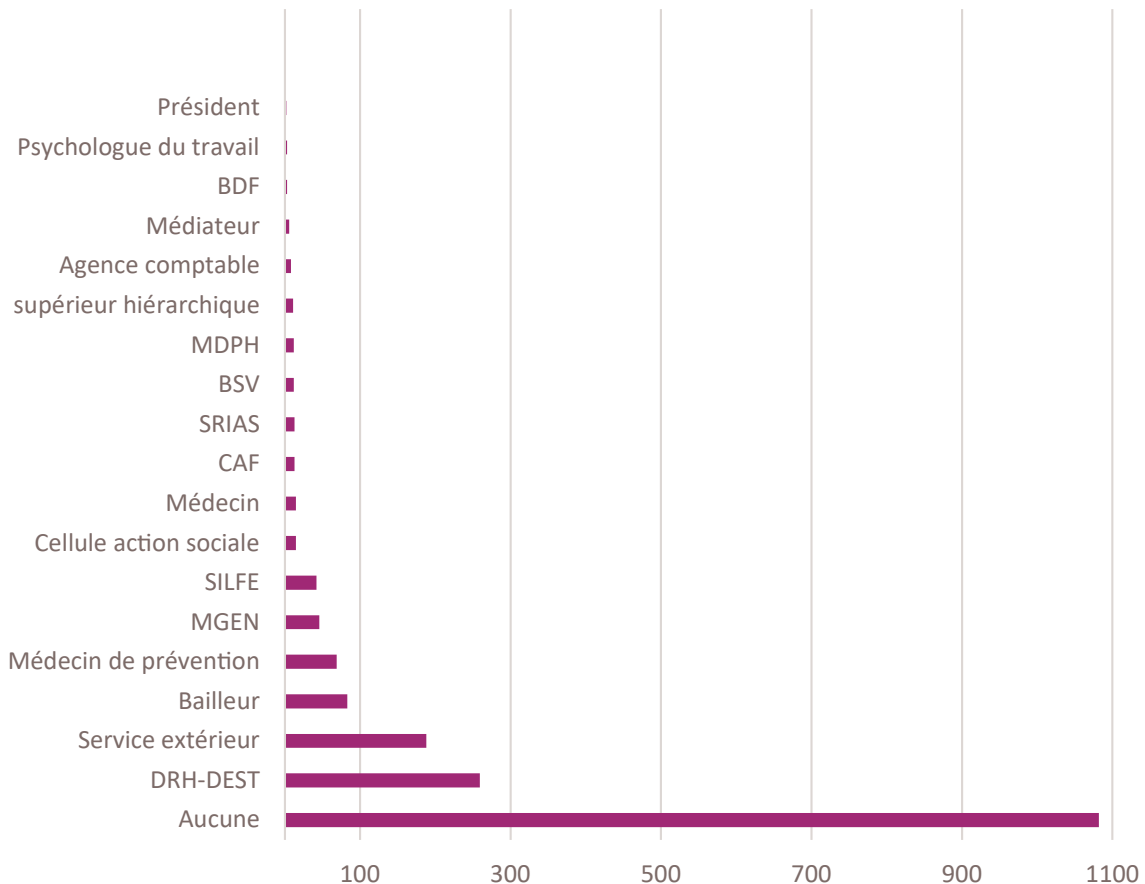


Les demandes dans ce domaine sur les 3 dernières années sont stables.

Dans le cadre de l'accompagnement individualisé proposé aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi, le SSP accompagne également dans la constitution des dossiers en lien avec la MDPH. Les assistantes

sociales travaillent en collaboration avec le bureau handicap de la DEST. Cette activité, encore une fois transversale, facilite l'ouverture des droits et vulgarise les démarches dans un domaine parfois sensible ou méconnu des personnels.

Orientation



Dans le cadre de l'accompagnement social proposé et des actions entreprises par les assistantes sociales, des orientations vers d'autres services peuvent également être formulées.

Dans ce domaine, on observe que les deux services concernés au sein de l'Université sont la DGDRH et le Service de Santé au Travail. A l'externe, les bailleurs sociaux sont le plus souvent sollicités.

Les interventions :

En 2020, le Service Social des Personnels a réalisé 1882 interventions, une demande pouvant nécessiter plusieurs interventions.

Les modalités d'intervention:

Lorsqu'un agent formule une demande, le mode d'intervention est adapté à la nature de la demande: téléphone, courriel, visites à domicile, rencontres.

Les rencontres ont lieu dans les lieux de permanence développés sur chaque site:

- IUTB Tourcoing,
- LEA Roubaix,
- Campus Moulin,
- Faculté de Médecine,
- Campus Pont de Bois,
- Campus Cité Scientifique,
- Site du Siège.

Cette année, la situation sanitaire a bouleversé les modalités de rencontre entre les assistantes sociales, les personnels et tous les partenaires institutionnels et extérieurs.

43 % des interventions ont eu lieu par téléphone et près de 30% par mail. Seuls 25% ont donné lieu à des rencontres contre 60% en 2019.

Le SSP a revu son fonctionnement pour permettre la continuité des activités pendant cette période où la demande n'a pas faibli. La visio est entrée comme nouveau moyen de rencontre d'ailleurs.

Actions collectives et transversales :

Le contexte sanitaire et les restrictions n'ont pas permis la mise en œuvre cette année de tous les dispositifs.

- "La bourse solidaire" qui consiste au don entre personnels de biens du quotidien, de meubles... n'a pas pu être activée.
- La participation aux journées thématiques telles que la journée de formation "préparation à la retraite" ou le salon de l'étudiant n'a pas été maintenue.
- La participation à l'accueil des nouveaux arrivants a été possible sur un format "Webinaire".
- "La bourse solidarité Vacances": Dispositif issu d'un partenariat entre l'ANCV et la SRIAS (Section Régionale et Interministérielle d'Action Sociale) et mis en œuvre par l'association ECLA-TS permet aux agents et leur famille (sous conditions de ressources) de bénéficier d'un hébergement de vacances gratuit. Bien que mis en place tardivement, ce dispositif a été maintenu. Le SSP se positionne en intermédiaire et accompagne sur la constitution des dossiers et

de leur transmission. En 2020, 37 dossiers ont été transmis par le SSP (42 en 2019); permettant à 22 familles de personnels de l'Université de bénéficier d'un séjour.

- Participation aux réseaux de professionnels: Le SSP participe à plusieurs réseaux d'Assistants de Service Social de l'enseignement supérieur (régional et national). Ces temps d'échange et de rencontre participent à la formation continue des travailleurs sociaux et à l'échange de pratiques.
- Evolution de la communication: le SSP a été associé au groupe de travail concernant l'évolution souhaitée de la communication en matière de politique sociale de l'établissement.
- La newsletter "Action Sociale": le SSP fait partie de l'équipe éditoriale de la Newsletter "Action Sociale" dont la première parution a eu lieu en Décembre 2020. Avec une édition trimestrielle, ce nouveau canal de communication permet d'informer les personnels sur des thématiques ciblées.

2 - Les prestations d'action sociale

Le SCAS définit la politique d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs en faveur de l'ensemble des personnels de l'établissement (article 1er des statuts du SCAS).

Il a ainsi pour mission de promouvoir, d'organiser, de proposer, de subventionner et de réaliser tous projets à caractère social, culturel, sportif et de loisirs susceptibles d'intéresser ou de concerner les personnels de l'établissement. Par son action, il garantit la cohésion de la communauté universitaire.

La direction de l'environnement social de la DGDRH assure la gestion des prestations d'action sociale obligatoires : PIM, ASIE/ASIU, aides sociales CSE.

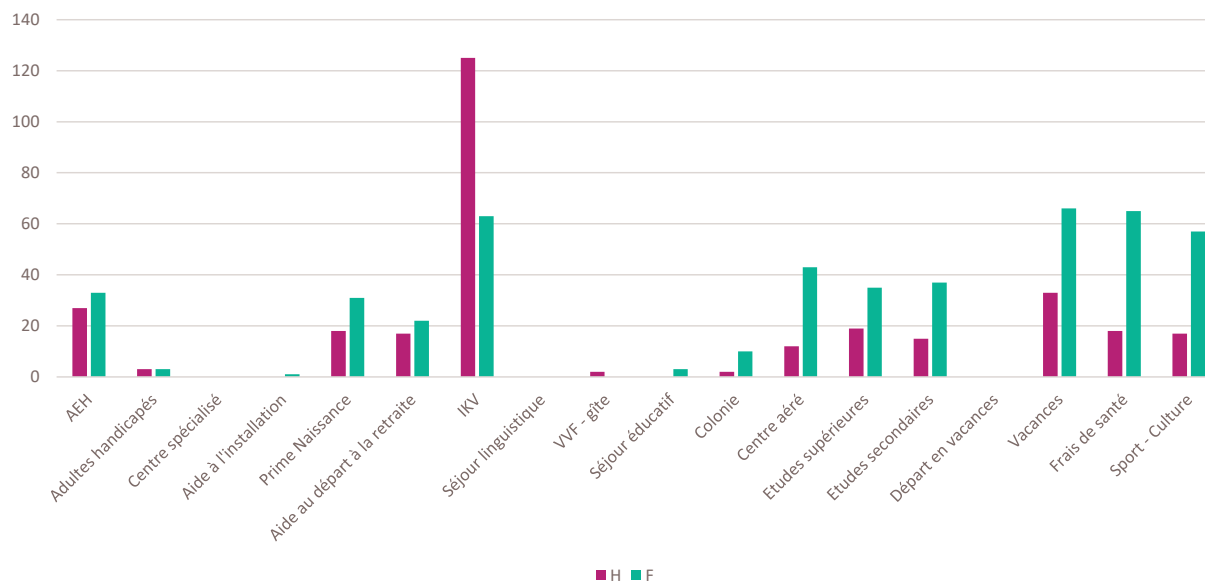
NB : Il n'est actuellement pas possible de fournir des données chiffrées sur le nombre de repas délivrés par les restaurants administratifs avec lesquels l'université a conventionné, au regard des documents fournis par nos partenaires (CROUS notamment).

	Nombre et montant de l'ensemble des attributions de prestations d'action sociale en 2020	
	Nbre	Montant
PIM	138	140 925 €
ASIU	639	114 302 €
Restauration	-	66 863 €
Aides sociales (CSE)	381	126 749 €
TOTAL	1158	448 839€

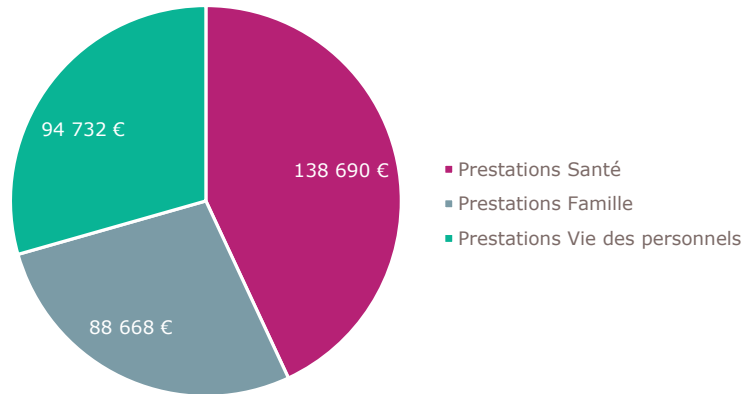
		Nombre d'attributions de prestations d'action sociale selon le statut de l'agent en 2020		
		Titulaires	Contractuels	TOTAL
Sans conditions de ressources	Aides enfants handicapés	47	13	60
	Adultes handicapés	4	2	6
	Centre spécialisé	-	-	-
	Aide à l'installation	1	-	1
	Prime Naissance	33	16	49
	Aide au départ à la retraite	32	7	39
	Indemnités Kilométriques Vélo	154	34	188
Soumis à quotient familial	Séjour linguistique	-	-	-
	VVF - gîte	2	-	2
	Séjour éducatif	2	1	3
	Colonie	8	4	12
	Centre aéré	37	18	55
	Etudes supérieures	48	6	54
	Etudes secondaires	47	5	52
	Vacances	81	18	99
	Frais de santé	70	13	83
	Sport - Culture	56	18	74
TOTAL	622	155	777	

		Nombre d'attributions de prestations d'action sociale en 2020 en fonction de la catégorie et du statut								
		Enseignants/E.C		BIATSS						TOTAL
				A		B		C		
		Tit.	Cont.	Tit.	Cont.	Tit.	Cont.	Tit.	Cont.	
Sans condition de ressources	AEH	18	-	6	2	9	5	14	6	60
	Adultes handicapés	1	1	-	-	1	1	2	-	6
	Centre spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Aide à l'installation	1	-	-	-	-	-	-	-	1
	Prime Naissance	15	5	5	5	4	3	9	3	49
	Aide au départ retraite	10	2	7	1	5	1	10	3	39
	IKV	71	8	41	20	29	4	13	2	188
Soumis à quotient familial	Séjour linguistique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	VVF - gîte	1	-	-	-	-	-	1	-	2
	Séjour éducatif	-	-	-	-	2	-	-	1	3
	Colonie	1	-	1	2	2	1	4	1	12
	Centre aéré	2	-	6	2	15	4	14	12	55
	Etudes supérieures	4	-	8	-	10	-	26	6	54
	Etudes secondaires	6	-	7	-	12	-	22	5	52
	Vacances	3	-	14	3	20	3	44	12	99
	Frais de santé	4	-	7	3	13	1	46	9	83
	Sport - Culture	5	-	12	5	15	-	24	13	74
TOTAL		142	16	114	43	137	23	229	73	777
		158		157		160		302		

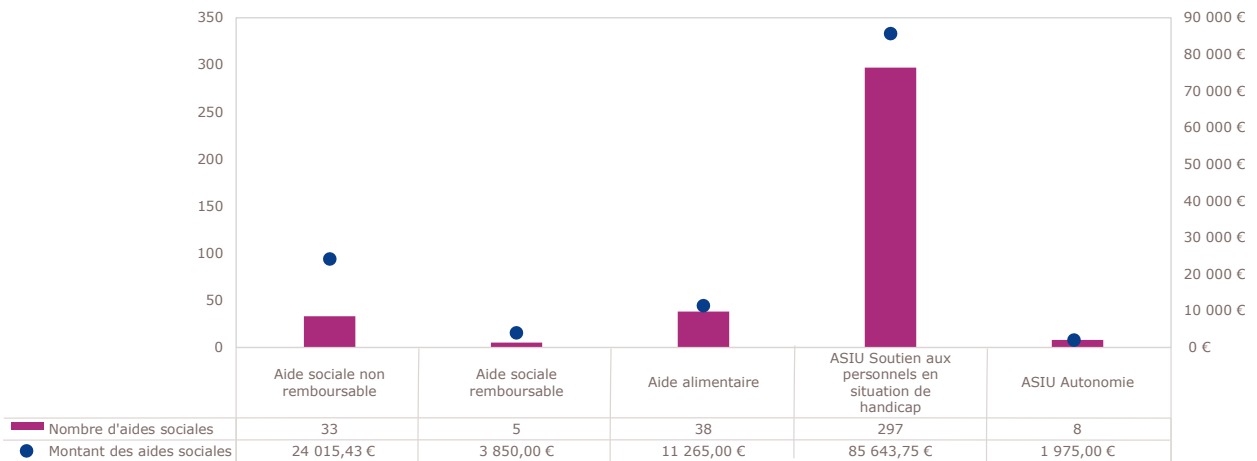
Nombre d'attributions de prestations d'action sociale selon le sexe de l'agent en 2020



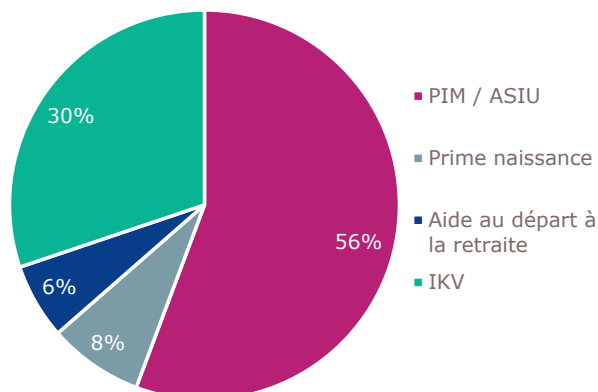
Répartition des attributions de prestations d'action sociale par domaine d'activité (hors aides soumises à l'évaluation sociale étudiées en CSE)



Nombre et montant des aides sociales attribuées en CSE



Nombre de familles bénéficiaires des prestations d'action sociale (hors attributions en CSE)



	H	F	Enseignants EC	BIATSS	Extérieurs	Total enfants accueillis	Nombre d'unités vendues	Nb Suv	Nb Non Sub	Dossiers reçus	Montants
Crèches	10	24	10	15	9	21				34	7 016
Centre de Loisirs Maternel	10	13	10	9	4	23				23	13 198
Centre de loisirs Primaires	14	27	19	16	6	55				41	
Séjours SKI	8	26	16	15	3	47	-	-	-	51	23 157
Billetterie permanente	78	213	54	225	12		2 413	347	2066		13 367
Billetterie sur commande	21	84	14	87	4		498	-	-		10 452
Billetterie subventionnée	17	84	17	83	1		446	439	7		15 875
Voyages	-	-	-	-	-		-	-	-		-
Vacances solidaires	11	28	1	38	-		73	64	9		19 793
Sorties culturelles	-	-	-	-	-		-	-	-		-
Culture	10	35	6	39	-		114	110	4		7 960
Ventes groupées	2	22	1	23	-		93				5 367
Fête de Noël	-	-	-	-		-					-
Spectacle (Annulé Covid)	-	-	-	-		-					-
Cartes Cadhoc distribuées	-	-	-	-		-				3 474	121 275

Extérieurs	CNRS	Retraités	Etudiants	CROUS	Autres
Crèches	1 *		6	-	2
Centre de Loisirs Maternels	4		-	-	-
Centre de loisirs Primaires	5	-	-	-	1
Séjours SKI	1	-	-	-	2
Billetterie permanente		11			1
Billetterie sur commande		4			
Billetterie subventionnée		-			1
Voyages		-			
Vacances solidaires		-			
Sorties culturelles		-			
Culture		-			
Ventes groupées		-			
Fête de Noël					
Journées à thème	CS	CS	CS	CS	CS
Marchés	CS	CS	CS	CS	CS

* Dossier refusé

CS : Crise sanitaire

	Enseignants - EC		BIATSS					
			A		B		C	
	Tit.	Cont.	Tit.	Cont.	Tit.	Cont.	Tit.	Cont.
Crèches	9	1	1	7	2	2	1	2
Centre de Loisirs Maternel	10	-	4	2	-	2	-	1
Centre de loisirs Primaires	19	-	6	2	3	2	3	-
Séjours SKI	17	-	8	1	1	1	4	-
Billetterie permanente	49	5	51	25	45	19	61	24
Billetterie sur commande	12	2	27	10	21	3	19	11
Billetterie subventionnée	15	2	21	7	22	9	14	10
Voyages	-	-	-	-	-	-	-	-
Vacances solidaires	1	-	5	2	8	3	9	11
Sorties culturelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Culture	6	-	13	5	9	2	4	6
Ventes groupées	1	-	6	3	7	1	4	2
Fête de Noël	-	-	-	-	-	-	-	-
Journées à thème	CS	CS	CS	CS	CS	CS	CS	CS
Marchés	CS	CS	CS	CS	CS	CS	CS	CS

	CS	PDB	Siège	Moulin	Santé	Tourcoing	Roubaix	IAE	Autres
Crèches	19	3	-	2	1	-	-	-	9
Centre de Loisirs Maternels	19	-	-	-	-	-	-	-	-
Centre de loisirs Primaires	30	4	1	-	-	-	-	-	-
Séjours Ski	18	5	1	-	8	-	-	-	-
Billetterie permanente	117	70	30	8	41	4	7	1	1
Billetterie sur commande	38	31	11	5	7	3	2	1	2
Billetterie subventionnée	38	24	6	3	18	2	7	1	1
Voyages	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Vacances solidaires	20	8	3	-	7	1	-	-	-
Sorties culturelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Culture	18	5	10	3	9	-	-	-	-
Ventes groupées	7	8	2	2	5	-	-	-	-
Journées à thème	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés	-	-	-	-	-	-	-	-	-

QF des bénéficiaires nb d'enfants	QF ≤ 7 200€	7 201€ ≤ QF ≤ 9 999€	10 000€ ≤ QF ≤ 12 199€	12 200€ ≤ QF ≤ 14 000€	QF > 14 000€
Crèches					
Centre de Loisirs Maternels	1	2	3	1	12
Centre de loisirs Primaires	2	2	3	-	28
Séjours Ski	3	1	6	2	20

QF des bénéficiaires nb de déclarants	QF ≤ 4 765€	4 766€ ≤ QF ≤ 7 625€	7 626€ ≤ QF ≤ 10 100€	10 100€ ≤ QF ≤ 12 399€	12 400€ ≤ QF ≤ 14 000€	QF > 14 000€
Voyages						
Vacances solidaires	5	7	13	4	4	6

AGE des bénéficiaires	Enfants du personnel	Personnels			
		< 29 ans	30 < 39 ans	40 < 49 ans	> 50 ans
Crèches*	25 **	3	18	2	-
Centre de loisirs Maternels	19	-	12	6	1
Centre de Loisirs Primaires	49	-	11	23	1
Séjours Ski	47	-	4	19	9
Voyages	-				
Vacances solidaires	76	2	10	13	14
Sorties culturelles		-	-	-	-
Culture		1	8	20	16
Ventes groupées		-	-	-	-
Journées à thème		CS	CS	CS	CS
Marchés		CS	CS	CS	CS

* plus 2 non communiqués car personnel ne fait plus partie de la liste

** Etudiants et autres non pris en compte

AGE des bénéficiaires	Nb unités vendues enfants	Personnels			
		< 29 ans	30 < 39 ans	40 < 49 ans	> 50 ans
Billetterie permanente		16	61	127	82
Billetterie sur commande	144	11	25	54	19
Billetterie subventionnée	50	6	24	39	31

H. La formation des personnels

1 - Bilan de l'activité formation des personnels titulaires et contractuels

Bilan global	2020		
	F	H	TOTAL
Inscriptions	2 934	1 334	4 268
Participations aux actions de formation	2 672	1 241	3 913
Stagiaires (1)	1349	780	2 129
Heures stagiaires (2)	19 480	13 051,50	32 531,5

(1) Un stagiaire est comptabilisé une fois même s'il a suivi plusieurs formations, hors congés de formation, bilans de compétences et VAE

(2) Les heures stagiaires sont obtenues par le produit du nombre d'heures de formation pour une action par le nombre de stagiaires présents

Bilan global	2020
Jours de formation par agent formé (moyenne)	2,02
Actions	235
Sessions	449
Jours de formation	4 303

	2020
Moyens financiers alloués par l'université	700 000 €

	2020		
	F	H	TOTAL
Axe 1 : Accompagner les changements structurels et organisationnels			
Pilotage de l'établissement	-	-	-
Axe 2 : Développer et consolider les compétences liées aux métiers et à leurs évolutions			
Applications de gestion	218	132	350
Appui à la recherche scientifique	48	37	85
Appui à l'enseignement	132	99	231
Bureautique et environnement numérique de travail	302	79	381
Comptabilité finances	175	60	235
Développement personnel et communication	140	48	188
Formations transverses	561	234	795
Gestion des études et accompagnement des étudiants	58	32	90
Langues	121	106	227
Maintenance des bâtiments et gestion du patrimoine	-	1	1
Management des équipes et des activités	172	69	241
Informatique	22	37	59
Axe 3 : Contribuer à l'accompagnement des parcours professionnels des personnels			
Connaissances de l'université	466	93	559
Préparation concours et accompagnement	170	59	229
Axe 4 : Contribuer au développement de la responsabilité sociale et sociétale de l'université			
Prévention santé et qualité de vie au travail	336	259	595
Développement durable	-	-	-
Qualité certification	2	-	2
TOTAL	2 923	1 345	4268

	2020							
	Formations diplômantes		Validations d'acquis de l'expérience		Bilans de compétences		Congés de formation professionnelle	
	F	H	F	H	F	H	F	H
BIATSS Cat A	3	2	-	-	-	-	2	-
BIATSS Cat B	-	2	2			1	1	-
BIATSS Cat C		1		2	-	-	3	-
Enseignants	2	5	2	-	1	1	1	-
TOTAL	5	10	4	2	1	2	7	-

2 - Accompagnement des parcours professionnels

	TOTAL ACCOMPAGNEMENTS	Accompagnements spécifiques	Accompagnements évolution statutaire
Projet professionnel personnel	145	57	88
Repositionnement nécessaire	34	34	-
H	44	27	17
F	135	64	71
BIATSS	171	83	88
Enseignants	8	8	-
Cat A	77	40	37
Cat B	31	16	15
Cat C	63	27	36
Titulaires	98	71	27
Contractuels	81	20	61
Services centraux	82	38	44
Services communs	7	7	-
Composantes	90	46	44
TOTAL	179	91	88

* Bilan professionnel, conseil et aide à la mobilité, accompagnement au retour à l'emploi, coaching ou accompagnement en situation de travail, accompagnement d'anticipation de fin de contrat, coaching ou accompagnement managérial

I. La culture

Préambule

Dans le cadre de sa politique culturelle, l'Université de Lille propose, tout au long de l'année universitaire, une offre riche et diversifiée : expositions, spectacle vivant, rencontres scientifiques et littéraires, résidences d'artistes, sur tous les campus.

Ces manifestations – qui se déroulent au sein des équipements culturels dédiés, des espaces universitaires ou hors les murs – privilégient le croisement des publics, les échanges avec le monde culturel régional et les universités françaises.

L'Université s'attache aussi à proposer aux étudiants et à ses personnels un large choix d'ateliers gratuits de pratique artistique encadrés par des artistes professionnels.

Pour mémoire, la politique culturelle de l'université se développe autour des axes suivants :

- * La construction d'une identité culturelle commune : un service, la Direction culture, une programmation commune, un conseil culture
- * Une politique culturelle à destination des publics étudiant, personnel, extérieur
- * Des manifestations culturelles sur tous les sites de l'Université y compris les sites délocalisés, dans les structures dédiées mais aussi au cœur des espaces d'enseignement

- * Une politique d'accompagnement et de qualification des pratiques culturelles étudiantes
- * Des actions culturelles fortement adossées aux formations et à la recherche
- * Une programmation qui privilégie l'interdisciplinarité, le dialogue entre les arts et les sciences
- * Des opérations visant à diffuser la Culture scientifique en direction du public étudiant
- * Un travail de conservation et de valorisation du patrimoine scientifique de l'Université
- * Une politique qui s'appuie sur des réseaux culturels et participe au rayonnement national et international de l'Université de Lille (membre des réseaux AMCSTI et A+U+C)

Le principe de gratuité de toutes les actions culturelles a été voté, suite à l'adoption de la loi ORE. La mise en place d'un dispositif « atout culture » permet aux étudiants de bénéficier d'avantages négociés auprès de nombreux acteurs culturels qui dépasse largement un simple avantage tarifaire : « visites insolites », rencontres avec des professionnels, approche des métiers culturels, avant-premières etc.

Le contexte sanitaire n'a pas modifié notre volonté de maintenir une offre culturelle. Plus que jamais nos étudiants ont besoin de culture, de moments de partage, de rencontre et de découverte.

1 - Missions

Mettre en oeuvre les nouvelles orientations de la politique culturelle de l'Université de Lille à savoir :

- Mêler les publics, favoriser l'interdisciplinarité et le dialogue entre les arts et les sciences
- Dynamiser la culture scientifique et valoriser le patrimoine scientifique
- Développer les actions culturelles sur tous les campus, dans les structures dédiées et les espaces non dédiés

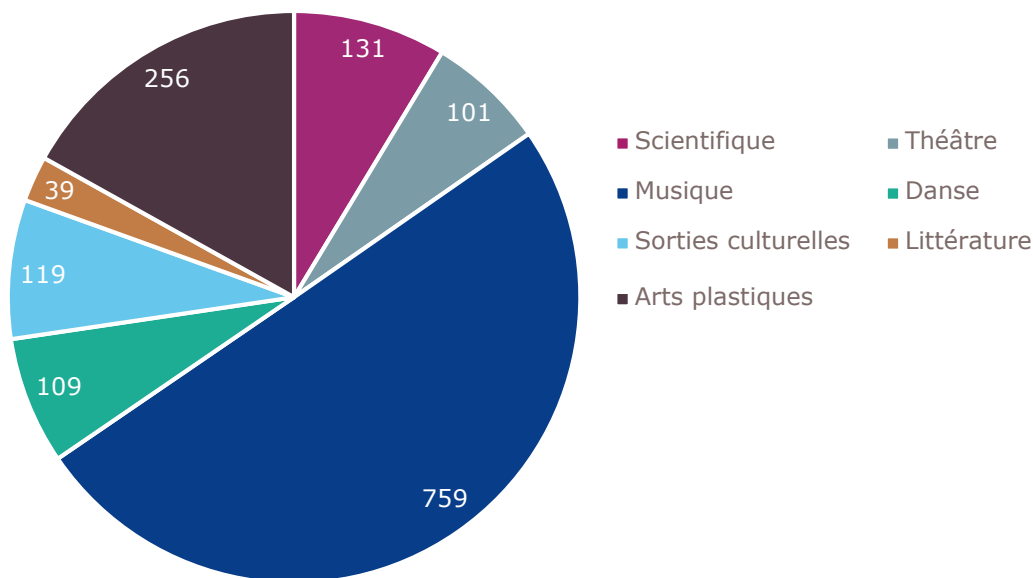
- Accompagner et révéler les talents étudiants
- Conforter et développer les partenariats avec les structures culturelles, les universités au niveau national et international

2 - La programmation culturelle

La programmation culturelle est organisée par semestre. Elle est pluri-disciplinaire et se déploie sur l'ensemble des campus, en priorité sur les équipements dédiés, mais aussi dans les espaces non dédiés.

Aujourd'hui et compte tenu du contexte actuel notre programmation s'est arrêtée brutalement en mars 2020. Nous avons repensé le projet artistique et proposé une programmation "en distanciel" dès que cela était possible pour permettre aux étudiants de sortir de la morosité quotidienne.

Fréquentation des manifestations culturelles par les personnels



3 . Les ateliers de pratiques artistiques

Sur les 32 ateliers de pratique mis en place réunissant près de 400 étudiants, 21 ont pu être repensés

pédagogiquement et se sont déroulés en distanciel

4 . Les instances

Un conseil Culture réunit les partenaires culturels de la Région, partenaires institutionnels, membres du personnel, étudiants.

Il se réunit deux fois par an. Il favorise le dialogue

autour des actions culturelles de l'Université. En 2020, au regard du contexte, nous n'avons pu réunir cette instance.

5 . Les équipements

La Direction Culture dispose de 5 salles de spectacle ou amphithéâtre, de 2 galeries d'exposition, de studios de répétition et d'un café culturel.

L'ensemble des équipements accueille également de nombreuses manifestations inhérentes à la vie institutionnelle de l'université : cérémonies des retraits, palmes académiques...

Les jauges se déclinent de la manière suivante :

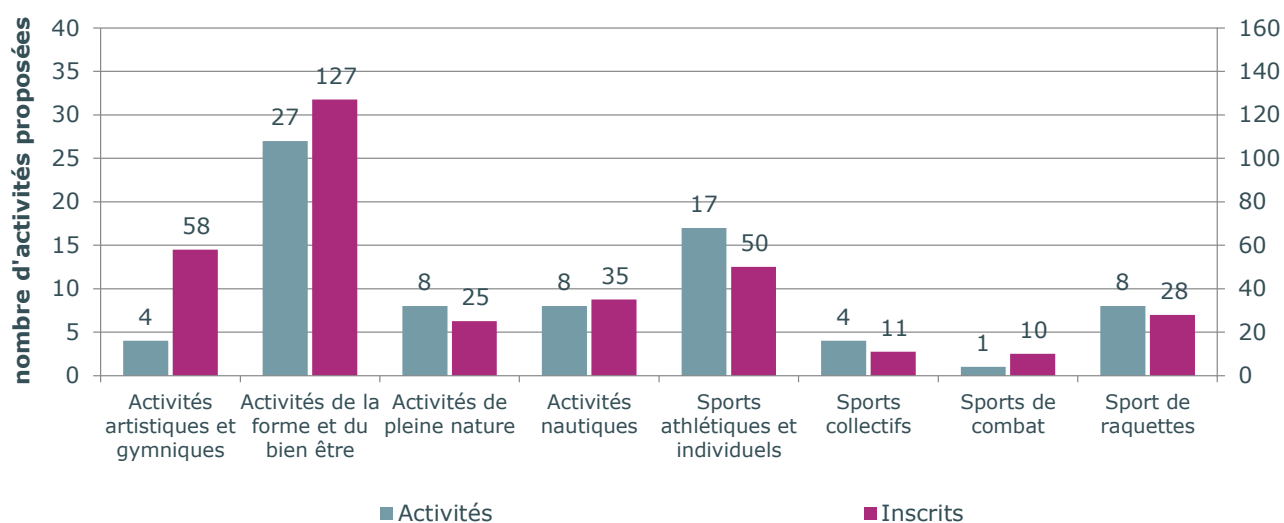
- 356 places assises pour la salle du Kino
- 84 places assises pour le Théâtre des Passerelles
- 160 places assises pour l'amphi de l'Espace Culture
- 85 places assises pour l'Antre-2 ou 120 places debout
- 50 places assises salle de spectacle en Faculté de Médecine

J. Le sport

1 - Activités par campus

Activités / Sites	Cité Scientifique	Moulins Ronchin Debevre	Pont de Bois	Santé	Roubaix	Autre	TOTAL
Activités aquatiques	-	4	-	-	-	-	4
Activités de la forme	5	2	3	15	2	-	27
Activités de pleine nature	-	1	1	4	-	2	8
Activités du bien-être	-	5	1	2	-	-	8
Sports athlétiques et individuels	4	5	3	2	-	3	17
Sports collectifs	1	-	1	1	1	-	4
Sports de combat	1	-	-	-	-	-	1
Sports de raquettes	2	4	1	-	-	1	8
TOTAL	13	21	10	24	3	6	77

2 - Répartition par activité des inscrits



3 - Répartition par activité des inscrits / présents

	Inscrits			Présents		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Activités aquatiques	28	30	58	-	-	-
Activités artistiques et gymniques	1	3	4	-	1	1
Activités de la forme	45	82	127	1	2	3
Activités de pleine nature	14	11	25	6	8	14
Activités du bien-être	4	31	35	2	8	10
Sports athlétiques et individuels	31	19	50	4	-	4
Sports collectifs	10	1	11	-	-	-
Sports de combat	7	3	10	2	2	4
Sports de raquettes	20	8	28	5	1	6
TOTAL	160	188	348	20	22	42

La différence entre le nombre d'inscrits et le nombre de présents est une conséquence de la crise sanitaire.



5

ANNEXES

A

AAE	Attaché d'administration de l'Etat
AARIS	Application d'accompagnement et de recueil d'informations sociales
ACP	Assemblée Constitutive Provisoire
ADJENES	Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
ADMENESR	Administrateur de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
AENES	Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
ANT	Agent Non Titulaire
APAE	Attaché Principal d'Administration de l'Etat
APAENES	Attaché Principal d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
ARE	Allocation Retour Emploi
AS	Accident de Service
ASI	Assistant Ingénieur
ASSAE	Assistant de service social et Assistants de Service Social Principal des Administrations de l'Etat
ASIU	Aide Sociale Individuelle de L'Université
AT	Accident de travail
ATEC	Adjoint Technique des Etablissements d'enseignement
ATER	Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche
ATI	Allocation temporaire d'invalidité
ATRF	Adjoint Technique de Recherche et Formation
ATV	Agents Temporaires Vacataires

B

BAIP	Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle
BAP	Branche d'Activité Professionnelle
BIATSS	Personnels de Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé
BIB	Bibliothécaire ou filière Bibliothèque
BIBAS	Bibliothécaire Assistant Spécialisé
BOE	Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi
BTS	Brevet de Technicien Supérieur

C

CA	Conseil d'Administration
CAF	Capacité AutoFinancement
CAP	Commission Administrative Paritaire
CAS	Compte d'Affectation Spéciale
CCP	Commission Consultative Paritaire
CCPANT	Commission Consultative Paritaire des agents non titulaires
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CET	Compte Epargne Temps
CEV	Chargé.e d'Enseignement Vacataire
CFP	Congé de Formation Professionnelle

CFVU	Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
CG	Congés
CHSCT	Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail.
CL	Classe
CLD	Congé Longue Durée
CLEX	Classe exceptionnelle
CLIL	Centre de langues de l'Université de Lille
CLM	Congé Longue Maladie
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CNU	Conseil National des Universités
ComUE	Communauté d'universités et d'établissements
CPE	Commission Paritaire d'Etablissement
CRCT	Congé pour Recherches ou Conversions Thématiques
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CS	Conseil Scientifique
CSE	Comité Social et Economique
CSG	Contribution Sociale Généralisée
CT	Comité Technique
CTSSAE	Conseillers techniques de service social des Administrations de l'Etat
CTRHU	Congés des EC contractuels hospitalo-universitaires

D

DEUST	Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques
DEST	Direction de l'environnement social au travail
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DGS	Directeur Général des Services
DGSA	Directeur Général des Services Adjoint
DRH	Direction des Relations Humaines
DUER	Document Unique d'Evaluation des Risques
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie

E

EA	Equipe d'accueil
ENSAM	Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers
ENSCL	Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Lille
EPS	Education Physique et Sportive
EPSCP	Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
ERP	Etablissement Recevant du Public
ETP	Equivalent Temps Plein
ETPT	Equivalent Temps Plein Travaillé

F

FIE	Fiche individuelles d'exposition
FIPHFP	Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

G

GIPA	Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat
-------------	--

H

HARPEGE	HARmonisation PErsonnel GEstion (système d'informations RH)
HCL	Hors classe
HDR	Habilitation à Diriger des Recherches
HU	Hospitalo universitaire

I

IAE	Institut d'Administration des Entreprises
IDV	Indemnité de départ volontaire
IFSE	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise
IGE	Ingénieur d'Etudes
IGE RF	Ingénieur d'Etudes de Recherche et de Formation
IGR	Ingénieur de Recherche
IGR RF	Ingénieur de Recherche et de Formation
IJSS	Indemnités journalières de Sécurité sociale
IKV	Indemnité Kilométrique Vélo
INFENES	Infirmiers de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
INM	Indice Nouveau Majoré
INRA	Institut National de Recherche Agronomique
INSERM	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
INSPE	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
IPC	Indice des prix à la consommation
ITRF	Personnels Ingénieurs et Techniques de Recherche et de Formation
IUT	Institut Universitaire de Technologie

L

LA	Liste d'aptitude
-----------	------------------

M

MAG	Magasinier de bibliothèque
MCF	Maître de Conférences
MCPH	Maître de conférences - Praticien hospitalier
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MP	Maladie professionnelle

N

NBI	Nouvelle Bonification Indiciaire
------------	----------------------------------

O

ODIF	Observatoire de la Direction des Formations
-------------	---

P

PACTE	Parcours d'accès aux carrières des fonctions publiques territoriales, hospitalières et d'Etat
PAST	Professeur Associé à Temps Partiel

PCA	Prime de charges administratives
PEDR	Prime d'encadrement doctoral et de recherche
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive
PHU	Professeur Hospitalo Universitaire
PIM	Prestations InterMinistérielles
PLP	Professeur de Lycée Professionnel
PPCR	Parcours professionnels, carrières et rémunérations
PR	Professeur des Universités
PRAG	Professeur Agrégé
PRCE	Professeur Certifié
PRES	Prime de recherche et d'enseignement supérieur
PRP	Prime de responsabilités pédagogiques
PUPH	Professeur des universités-praticien hospitalier

R

RAFP	Retraite additionnelle de la fonction publique
RH	Ressources humaines
RPS	Risques Psychosociaux

S

SAENES	Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
SAIC	Service d'Activités Industrielles et Commerciales
SCAS	Service Commun des Affaires Sociales
SCD	Service Commun de la Documentation
SHON	Surface hors œuvre nette
SHS	Science humaine et sociale
SRIAS	Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale
SSIAP	Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes
SST	Sauveteur Secouriste du Travail
ST	Sciences et technologies
SUAIO	Service Universitaire d'Accueil, d'Information et d'Orientation
SUAPS	Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives
SUMPPS	Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé
SURN	Surnombre

T

TA	Tableau d'avancement
TCH	Technicien
TIB	Traitement indiciaire brut
TICE	Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
TOS	Techniciens, Ouvriers et de Service

U

UFR	Unité de Formation et de Recherche
UMR	Unité Mixte de Recherche

V

VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
VVF	Village Vacances Français

LIBELLÉ DES SECTIONS CNU

Libellés des sections CNU

Droit, économie et gestion

Droit et science politique

- 01 - Droit privé et sciences criminelles
- 02 - Droit public
- 03 - Histoire du droit et des institutions
- 04 - Science politique

Sciences économique et de gestion

- 05 - Sciences économiques
- 06 - Sciences de gestion

Lettres et sciences humaines

Langues et littératures

- 07 - Sciences du langage : linguistique et phonétique générales
- 08 - Langues et littératures anciennes
- 09 - Langue et littérature française
- 10 - Littératures comparées
- 11 - Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes
- 12 - Langues et littératures germaniques et scandinaves
- 13 - Langues et littératures slaves
- 14 - Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes
- 15 - Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïque, d'autres domaines linguistiques

Sciences humaines

- 16 - Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale
- 17 - Philosophie
- 18 - Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épitémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art
- 19 - Sociologie, démographie
- 20 - Ethnologie, préhistoire, anthropologie biologique
- 21 - Histoire, civilisations, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux
- 22 - Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique
- 23 - Géographie physique, humaine, économique et régionale
- 24 - Aménagement de l'espace, urbanisme

Sciences

Mathématiques et informatique

- 25 - Mathématiques
- 26 - Mathématiques appliquées et applications des mathématiques
- 27 - Informatique

Physique

- 28 - Milieux denses et matériaux
- 29 - Constituants élémentaires
- 30 - Milieux dilués et optique

Chimie

- 31 - Chimie théorique, physique, analytique
- 32 - Chimie organique, minérale, industrielle
- 33 - Chimie des matériaux

Science de la terre

- 34 - Astronomie, astrophysique
- 35 - Structure et évolution de la terre et des autres planètes
- 36 - Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieure, paléobiosphère
- 37 - Météorologie, océanographie physique de l'environnement

Sciences de l'ingénieur

- 60 - Mécanique, génie mécanique, génie civil
 - 61 - Génie informatique, automatique et traitement du signal
 - 62 - Energétique, génie des procédés
 - 63 - Génie électrique, électronique, photonique et systèmes
- #### **Biologie et biochimie**
- 64 - Biochimie et biologie moléculaire
 - 65 - Biologie cellulaire
 - 67 - Biologie des populations et écologie
 - 68 - Biologie des organismes
 - 69 - Neurosciences

Pluridisciplinaire

- 70 - Sciences de l'éducation
- 71 - Sciences de l'information et de la communication
- 72 - Epistémologie, histoire des sciences et des techniques
- 73 - Cultures et langues régionales
- 74 - Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Pharmacie (mono-appartenants)

- 85 - Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé
- 86 - Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences du médicament et des autres produits de santé
- 87 - Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences biologiques, fondamentales et cliniques

Medecine

- 42 - Morphologie et morphogenèse
- 43 - Biophysique et imagerie Médecin
- 44 Biochimie, biologie cellulaire et moléculaire, physiologie et nutrition
- 45 - Microbiologie, maladies transmissibles et hygiène
- 46 - Santé publique, environnement et société
- 47 - Cancérologie, génétique, hématologie, immunologie
- 48 - Anesthésiologie, réanimation, médecine d'urgence, pharmacologie et thérapeutique
- 49 - Pathologie nerveuse et musculaire, pathologie mentale, handicap et rééducation
- 50 - Pathologie ostéo-articulaire, dermatologie et chirurgie plastique
- 51 - Pathologie cardiorespiratoire et vasculaire
- 52 - Maladies des appareils digestif et urinaire
- 53 - Médecine interne, gériatrie et chirurgie générale
- 54 - Développement et pathologie de l'enfant, gynécologie-obstétrique, endocrinologie et reproduction

Odontologie

- 56 - Développement, croissance et prévention
- 57 - Chirurgie orale ; parodontologie ; biologie orale
- 58 - Réhabilitation orale

Pharmacie (bi-appartenants)

- 80 - Personnels enseignants et hospitalier de pharmacie en sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé
- 81 - Personnels enseignants et hospitalier de pharmacie en sciences du médicament et des autres produits de santé
- 82 - Personnels enseignants et hospitalier de pharmacie en sciences biologiques, fondamentales et cliniques

DÉFINITIONS

Agent non titulaire de l'Etat (ANT)

Agent public au service de l'État et n'ayant pas la qualité de fonctionnaire (exemple : contractuel, auxiliaire...).

Parmi les agents non titulaires, il convient de distinguer :

- Les agents contractuels recrutés sur des postes issus du budget de l'État (Art. L712.9 du Code de l'éducation°).

Parmi ceux-ci, on fera la distinction :

- Selon la nature du poste sur lequel ils sont recrutés (AENES, ITRF, Bibliothèques, enseignant ...)
- Selon la catégorie A, B ou C de ce poste

- Les agents contractuels recrutés sur les ressources propres de l'Université.

Parmi ceux-ci, on trouvera :

- Des contractuels relevant du droit public. On les distinguera selon leur niveau de responsabilité exprimé au travers la catégorie (A, B ou C),
- Des contractuels de droit privé (Contrat Unique d'Insertion).

Il convient également de distinguer les agents sous contrat à durée déterminée (CDD) des agents sous contrat à durée indéterminée (CDI).

Agents temporaires vacataires (ATV)

Ce sont des étudiants âgés de moins de 28 ans, inscrits en vue de la préparation d'un diplôme de troisième cycle de l'enseignement supérieur. Ils sont recrutés pour assurer des heures d'enseignement.

Allocation Temporaire d'Invalidité

Prestation attribuée au fonctionnaire présentant une invalidité permanente, partielle (IPP) suite à un accident de service ou à une maladie imputable au service.

ARE

Allocation d'aide au retour à l'emploi.

Associés

Personnels enseignants à temps plein ou mi temps non titulaires ayant une expérience professionnelle en rapport avec la spécialité enseignée autre que celle d'enseignement et recrutés sur un poste vacant d'enseignant chercheur ou de PAST pour une durée de 6 mois à 3 ans (renouvelable 3 ans).

Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER)

Enseignants contractuels dont les obligations de service sont celles des enseignants chercheurs. Ils sont recrutés le plus souvent en vue de préparer leur doctorat et se présenter aux concours de recrutement de l'Enseignement Supérieur. Ils peuvent être aussi fonctionnaires de catégorie A, étrangers et sont recrutés sur un support vacant de titulaire ou un support d'ATER.

Avancement au titre de l'établissement

Avancement au choix des Enseignants Chercheurs. L'Université dispose d'un certain nombre de possibilités d'avancement de grade et ce sont les instances de l'établissement qui les attribuent aux agents remplissant les conditions.

Avancement au titre du CNU

Avancement au choix pour les Enseignants Chercheurs. Le Conseil National des Universités (CNU) dispose au niveau national d'un contingent d'avancements de grade et il les attribue au choix aux agents remplissant les conditions.

Avancement de grade

Avancement d'un grade à un grade immédiatement supérieur par voie d'inscription à un tableau d'avancement, établi après avis de l'instance compétente (CAP, conseil) ou éventuellement, après une sélection par voie d'examen professionnel, selon le statut particulier du corps.

Bilan social

La loi n° 77-769 du 12 juillet 1977 introduit la notion de bilan social en droit français et le rend obligatoire pour les entreprises de plus de 300 salariés.

Puis, la loi « Hoeffel » du 27 décembre 1994 l'étend aux collectivités territoriales, sous la forme d'un « rapport sur l'état de la collectivité ». Pour les Universités, la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des Universités prévoit qu'un bilan de la politique sociale de l'établissement [...] soit présenté chaque année » au comité technique paritaire.

La notion de bilan social est définie précisément à l'article L 438-3 du code du travail.

« Le bilan social récapitule en un document unique les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de l'entreprise dans le domaine social, d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus au cours de l'année écoulée et des deux années précédentes ».

Le bilan social est un état des lieux de la situation du personnel dans un établissement.

Il apporte une vue d'ensemble des caractéristiques du personnel et de leurs conditions de travail. Il permet ensuite de repérer les problèmes et dysfonctionnements pour y remédier et d'anticiper une politique de gestion des ressources humaines. Le bilan social se doit d'être un outil d'information des personnels et d'aide à la décision, favorisant ainsi le dialogue social. D'après la loi, il comporte sept rubriques apportant des informations sur :

- l'emploi (les effectifs),
- les rémunérations et les charges accessoires,
- les conditions d'hygiène et de sécurité,
- les conditions de travail,
- la formation,
- les relations professionnelles,
- les autres conditions de vie relevant de l'entreprise.

Obligation d'emploi

Les employeurs sont tenus d'employer, à temps plein ou à temps partiel, 6% de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées).

Branches d'activité professionnelle (B.A.P)

- A Sciences du vivant
- B Sciences chimiques et sciences des matériaux
- C Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique
- D Sciences Humaines et Sociales
- E Informatique, Statistique et Calcul Scientifique
- F Information, Documentation, Culture, Communication, Edition, TICE (TICE : Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation)
- G Patrimoine, logistique, prévention et restauration
- J Gestion et pilotage

La branche d'activité professionnelle correspond à un domaine de compétence, conçu autour d'un regroupement de disciplines scientifiques, de technologies utilisées, de méthode de gestion.

L'outil permettant d'avoir accès à la nomenclature des BAP et emplois types est REFERENS : Référentiel des emplois types de la recherche et de l'enseignement supérieur (Referens 3 actuellement en vigueur).

Capacité d'AutoFinancement

La Capacité d'AutoFinancement représente les ressources dégagées par l'établissement en vue de financer les investissements. Il s'agit d'un solde de trésorerie, après réalisation de tous les encaissements et décaissements d'un exercice.

Catégories	<p>Tous les personnels de la fonction publique sont classés en 3 catégories hiérarchiques, désignées par les lettres A, B et C :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La catégorie A correspond aux fonctions d'étude, d'encadrement, de conception et de direction, • La catégorie B correspond aux fonctions d'application et de mise en œuvre de procédures, • La catégorie C correspond aux fonctions techniques et d'exécution. <p>Les personnels BIATSS sont répartis entre ces 3 catégories. L'ensemble des personnels enseignants présents à l'Université relèvent de la catégorie A.</p>
Chargés d'Enseignement vacataires (CEV)	<p>Personnes choisies en raison de leurs compétences dans les domaines scientifiques, culturels ou professionnels, qui exercent, en dehors de leur activité de chargé d'enseignement, une activité professionnelle (dirigeant d'entreprise, travailleur indépendant.....) Ils peuvent assurer des cours, des travaux dirigés ou des travaux pratiques.</p>
Charges patronales	<p>Elles sont calculées sur la base des éléments de rémunération. L'employeur verse ces cotisations à différents organismes et services de l'Etat. Le montant le plus élevé est constitué des cotisations pension civile des fonctionnaires (retraite). Parmi ces cotisations, on trouve également : l'assurance maladie, le versement transport, l'aide au logement...</p>
Chevron	<p>Subdivision d'un échelon dont l'échelle indiciaire brute est supérieure à 1015.</p> <p>Il est constitué d'une échelle lettre (de A à G) et d'un chiffre (de 1 à 3) qui la subdivise.</p>
Concours externe	<p>Concours ouverts aux candidats titulaires de diplômes ou de titres (à l'exception de certains concours de catégorie C) dont la liste est fixée réglementairement.</p>
Concours interne	<p>Concours ouvert aux agents de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics, justifiant d'une ancienneté de service public dont la durée est fixée réglementairement et éventuellement de l'appartenance à un corps, cadre d'emploi ou catégorie donnée.</p>
Congé de formation professionnelle (CFP)	<p>Ce congé permet aux fonctionnaires et aux agents non titulaires de parfaire leur formation professionnelle. Il peut être accordé pour préparer un concours, un examen ou pour effectuer une reconversion (durée maximale 12 mois).</p>
Congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT)	<p>Congé de 6 mois ou 1 an, accordé sur leur demande aux enseignants-chercheurs. Le bénéficiaire est déchargé de son enseignement mais continue à percevoir son traitement.</p>
Congés bonifiés	<p>Ils sont accordés aux fonctionnaires titulaires originaires d'un Département d'Outre Mer exerçant leurs fonctions sur le territoire métropolitain. La durée totale du congé bonifié est de 65 jours consécutifs.</p>
Conseil National des Universités (CNU)	<p>Il se prononce sur les mesures individuelles relatives au recrutement et à la carrière des enseignants chercheurs. Il est organisé en sections, dont certaines en sous sections. Les sections sont regroupées en groupes de sections.</p>
Corps	<p>Ensemble de fonctionnaires soumis au même statut et ayant vocation aux mêmes grades. Les corps sont classés selon le niveau de recrutement, en catégories A, B, ou C.</p>
Cours complémentaires	<p>Il s'agit des cours complémentaires d'enseignement effectués par les enseignants au-delà de leur service statutaire ou les vacataires d'enseignement. Ils peuvent être financés soit sur les ressources propres des composantes, soit sur la dotation de l'université.</p>

Décharge syndicales

Une décharge syndicale est la situation pendant laquelle un agent est autorisé à exercer une activité syndicale sur un crédit d'absence pendant tout ou parti de son temps de travail normal.

Délégation

Modalité de service dont bénéficie un enseignant-chercheur mis à disposition d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche en France ou à l'étranger, d'une institution internationale ou d'une entreprise (par son employeur). L'enseignant-chercheur placé en délégation continue à percevoir sa rémunération et à bénéficier de l'ensemble des droits attachés à la position d'activité

Détachement

Position du fonctionnaire placé en activité hors de son corps d'origine mais continuant à bénéficier, dans ce corps, de ses droits à avancement et à la retraite. Il est prononcé à la demande du fonctionnaire ou d'office. Il est subordonné à l'existence d'un emploi d'accueil.

Disponibilité

Position du fonctionnaire qui, placé hors de son administration ou de son service d'origine, cesse de bénéficier de ses droits à traitement, à l'avancement et à la retraite. La disponibilité est prononcée soit à la demande de l'intéressé (pour convenances personnelles, pour suivre son conjoint.....) soit d'office à l'expiration d'un congé (maladie, longue maladie ou longue durée).

Doctorant contractuel

Etudiant inscrit en thèse et bénéficiant d'un contrat de travail de 3 ans établi en application des dispositions réglementaires du décret n° 2009-464 du 23 avril 2009. Le service confié au doctorant est soit exclusivement consacré à ses activités de recherche soit réparti entre les travaux de recherche et une autre activité (enseignement, missions d'expertise...).

Dotation aux amortissements

L'amortissement est la constatation comptable d'une dépréciation d'un investissement résultant de l'usage (temps : critère physique), du changement de technologie (critère technique) ou de tout autre cause dont les effets sont irréversibles. La dotation aux amortissements est une charge de l'exercice qui correspond à la consommation en valeur que l'on fait d'un investissement (puisque un investissement se consomme sur plusieurs années). Il s'agit ainsi de répartir la valeur du bien sur sa durée d'utilisation.

Echelon

Subdivision du grade. Il peut être lui-même divisé en chevrons.

Emploi

L'emploi est un moyen inscrit au budget de l'Etat, valant autorisation de recrutement et moyen de paiement.

Chaque établissement gère un plafond d'emplois voté par le conseil d'administration. On y distingue :

- les emplois délégués relevant du budget de l'Etat (ex titre 2) et permettant de rémunérer des agents fonctionnaires ou contractuels,
- les emplois subventionnés relevant du budget de l'Etat (ex titre 3), occupés par des agents contractuels rémunérés sur la part massé salariale de la subvention pour charges de service public octroyé par le ministère,
- les emplois gagés, occupés par des fonctionnaires et financés sur ressources propres de l'établissement.

Le stock est complété par les emplois sur ressources propres de l'établissement. S'agissant des emplois de fonctionnaire, un emploi est considéré comme vacant s'il n'est pas occupé par un titulaire.

Equivalent temps plein (ETP)

La notion d'ETP représente pour chaque agent la comptabilisation de sa quotité de temps travail ; une personne travaillant à mi-temps sera comptabilisée pour 0,5 ETP. L'effectif exprimé en ETP est ainsi inférieur au nombre d'agents.

Equivalent temps plein travaillé (ETPT)

L'ETPT est l'unité de décompte dans laquelle sont exprimés à la fois les plafonds d'emplois et les consommations de ces plafonds. Ce décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année, Effectifs physiques x quotité de temps de travail x période d'activité dans l'année = ETPT

À titre d'exemple :

- Un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT
- Un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT
- Un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (exemples : recrutement à mi-année, CDD de 6 mois) correspond à 0,4 ETPT (0,8 x 6/12)

La quotité de temps de travail retenue pour les agents à temps partiel est la fraction du temps complet effectuée par l'agent et non la fraction de la rémunération à temps complet perçue par l'agent (qui est généralement supérieure).

Examens Professionnalisés Réservés

Organisés pour 4 sessions à compter de 2013, ces recrutements sont destinés à permettre aux agents contractuels remplissant les conditions d'ancienneté fixées par la loi du 12 Mars 2012, d'accéder aux corps de fonctionnaire correspondant à leurs fonctions.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement est le surplus des ressources stables sur les emplois stables.

Les emplois stables représentent les investissements réalisés ; les ressources stables correspondent aux financements de long terme (résultat de l'exercice, subventions d'investissement, réserve (bénéfice accumulé sur plusieurs années).

Grade

Subdivision hiérarchique du corps fixé par le statut particulier duquel il relève. La hiérarchie des grades dans chaque corps, le nombre d'échelons dans chaque grade, les règles d'avancement d'échelon et de promotion au grade supérieur sont fixées par les statuts particuliers.

HARPEGE

Harmonisation de la gestion des personnels : c'est un outil national de gestion des personnels et des emplois.

Heure équivalent travaux dirigés (HETD)

Permet de mesurer le potentiel d'enseignement que représentent les personnels par rapport à leurs obligations d'enseignement. Les statuts des différents corps d'enseignants prévoient le nombre d'heures d'enseignement (HETD) qui doivent être assurées dans l'année universitaire par l'agent :

- Enseignants chercheurs (PR, MC, ASS) : 192 HETD
- Enseignants du second degré (PRAG, PRCE et PEPS) : 384 HETD
- Contractuels d'enseignement : 384 HETD
- ATER et enseignants associés temps plein : 192 HETD
- ATER et enseignants associés mi-temps : 96 HETD
- Lecteurs : 200 HETD
- Doctorants contractuels avec mission d'enseignement : 64 HETD

Indice Nouveau Majoré

Nombre de points d'indice de la fonction publique permettant de déterminer le traitement brut de chaque agent. La valeur mensuelle d'un point d'indice depuis Février 2017 est égal à 4,686 € (brut)

Invités

Ce titre est conféré par arrêté du Président à des personnalités de nationalité française ou étrangère exerçant des fonctions d'enseignement ou de recherche et recrutées pour une période d'un mois à un an.

Jours calendaires	Correspond à une semaine soit 7 jours.
Lecteurs et maîtres de langue	Enseignants non titulaires en général étrangers devant postuler au titre de leur langue maternelle. Le contrat est de 1 an renouvelable.
Liste d'aptitude	Liste des agents proposés pour un passage à un corps supérieur et retenue par le Ministre ou le recteur après avis de la C.A.P, compétente. Elle exige la détention d'un grade et d'une ancienneté dans ce dernier.
Mutation par mobilité externe	Changement d'établissement d'affectation.
Mutation par mobilité interne	Changement de service au sein du même établissement.
Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)	Ajout d'un certain nombre de points d'indice à la rémunération d'un agent lorsque celui-ci occupe un poste à responsabilité ou nécessitant une technicité particulière.
PACTE	Parcours d'accès aux carrières Territoriales, hospitalières et de l'Etat. Formation en alternance 1 ou 2 ans pour les jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés, et qui débouche sur un recrutement en qualité de fonctionnaire titulaire.
Plafond d'emplois	<p>Nombre maximum d'emplois dont la rémunération par l'établissement est autorisée, dans la limite du respect de la masse salariale. Il est défini en équivalent temps plein travaillé (ETPT). Il est voté par le Conseil d'Administration (CA). Le plafond d'emploi global se compose de deux sous-plafonds :</p> <p><u>Plafond « État »</u></p> <p>Nombre autorisé par le MESR et inscrit au budget de l'État dans la loi de finances ; il correspond aux emplois financés pour tout ou partie par l'État.</p> <p><u>Plafond « Ressources Propres »</u></p> <p>Créé par vote du CA ; il correspond aux emplois financés par l'établissement sur ses ressources propres (contrats de recherche, revenus de la formation continue, etc.).</p>
Position	Un fonctionnaire est obligatoirement placé à un instant donné dans une des quatre positions définies par le statut de la fonction publique: activité, disponibilité, détachement, congé parental.
PPCR	Le parcours professionnels, carrières et rémunérations a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires civils et des militaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière.
Prestations sociales	Il s'agit d'éléments particuliers de la paie tels que le versement des allocations chômage, la prise en charge partielle des frais liés au transport Domicile-Travail, les sommes versées aux agents placés en congé de longue durée...
Promotion	Progression dans la carrière, à l'ancienneté, au choix, par examen professionnel ou par concours.
Quotité d'affectation	Part de quotité de travail d'un agent attribuée à la structure.
Quotité de temps partiel	Seuls les agents ayant une quotité de recrutement de 100% (implique pour les fonctionnaires ou déterminée par le contrat de travail) peuvent prétendre à une période de temps partiel pour une quotité de 50, 60, 70, 80 ou 90%.
Rémunérations accessoires	Elles incluent l'ensemble des éléments de rémunération qui ont le caractère d'indemnité ou de prime et sont octroyées en complément de la rémunération principale sur la base du texte réglementaire spécifique qui institue chacune d'entre elles.

Rémunérations principales	Il s'agit des éléments de rémunération de base de chaque agent composés du traitement indiciaire (en fonction du corps, du grade et de l'échelon d'appartenance ou des termes du contrat), de l'indemnité de résidence (résidence administrative) et du supplément familial de traitement (lié au nombre d'enfants à charge). S'ajoute éventuellement la rémunération issue de l'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire.
Section CNU	Discipline d'enseignement ou de recherche pour les enseignants-chercheurs du supérieur relevant d'une nomenclature nationale.
Services communs	Services universitaires créés par les statuts de l'université dirigé par un Directeur. La Loi en fait obligation pour l'organisation des bibliothèques et des centres de documentation, pour les activités sportives.
Statut	Règles régissant un corps ou un ensemble de corps.
Subvention d'exploitation	Aide financière apportée par l'Etat, par un organisme public ou une collectivité territoriale, sans contrepartie, permettant à celui qui la reçoit de régler des dépenses de fonctionnement (donc hors gros travaux d'investissement ou acquisition d'immeuble ou de terrain).
Surnombre enseignant	Modalité particulière: après l'âge de la retraite, il peut être accordé aux professeurs d'université (ainsi qu'à certains agents des grands établissements de corps équivalents) une prolongation d'activité de trois ans maximum appelée surnombre.
Tableau d'avancement	Liste des agents proposés à un grade supérieur et retenus par l'autorité compétente après consultation de l'instance (le plus souvent une CAPN ou une CAPA).
Temps incomplet	Un agent contractuel est à temps incomplet si sa quotité de recrutement indiquée sur le contrat de travail est inférieure à 100%, indépendamment du choix de l'agent.
Temps partiel	Un agent qui n'est ni à temps plein ni à temps incomplet est à temps partiel. Sa quotité de temps partiel correspond à sa quotité de travail et est toujours inférieure à 100%. Il peut être de Droit (pour élever un enfant de moins de 3 ans par exemple) ou sur autorisation du chef d'établissement. La quotité de service peut être de 50%, 60%, 70%, 80% et 90%.
Temps partiel thérapeutique	Un temps partiel thérapeutique fait suite à un congé de longue maladie, un congé de longue durée ou un congé pour accident de service. Pendant 3 mois (renouvelable dans la limite d'1 an) le fonctionnaire exerce ses fonctions à temps partiel tout en percevant l'intégralité de sa rémunération afin de faciliter la reprise d'activité.
Titularisation loi Sauvadet	Examen professionnel créé par la loi du 12 mars 2012 dite « loi Sauvadet », ouvert aux agents contractuels répondant aux conditions d'éligibilité (ancienneté de services, quotité de recrutement) fixées réglementairement. Ces concours ou examens professionnels réservés ont été organisés pendant 6 ans à compter de 2012.
Vacataire	Personnel contractuel recruté ponctuellement pour faire face à un besoin qui ne peut être couvert par les fonctionnaires. Il existe des vacataires qui assurent des enseignements et des vacataires qui assurent des tâches administratives.
Validation des acquis de l'expérience (VAE)	Procédure qui s'inscrit dans le développement de l'accueil des adultes dans l'enseignement supérieur. La démarche vise à reconnaître la valeur formative des expériences professionnelles et sociales des individus et à leur permettre sur cette base d'accéder à un cursus de l'enseignement supérieur. Ils sont dispensés de certains modules ou unités de valeur.

Réalisation :
DRH - Direction pilotage et affaires générales RH
Service des études et applications RH - Bureau des études RH
drh-etudes@univ-lille.fr